UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2025

UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES 8

RÉSUMÉ DU RAPPORT 14

1. CONTEXTE DE L'UNION EN 2025 14
2. ÉTAT DE MISE EN OEUVRE DES CHANTIERS DE LA COMMISSION EN 2025 14
3. ACTIVITÉS DES AUTRES ORGANES DE L'UNION 30
4. RECADRAGE DES PRIORITÉS ET RÉFORMES INTERNES 31
5. BILAN ET PERSPECTIVES 32

INTRODUCTION 33

PREMIÈRE PARTIE :
Situation économique, financière et monétaire de l'Union 35

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 36

1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA 37

1.2.1 Production 37
1.2.2 Prix et inflation 38
1.2.3 Finances publiques et dette publique 38
1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements 38
1.2.5 Situation monétaire 39

DEUXIÈME PARTIE :
État d'avancement du processus d'intégration régionale 41

2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES 42

2.1.1 Surveillance multilatérale 42
2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable 43
2.1.3 Prévisions et études économiques 44
2.1.4 Développement du système statistique régional 46

2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT 47

2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux 47
2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services 51

2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX 53
2.3.1 Accords au niveau sous régional ou continental 53
2.3.2 Accords au niveau international 53

2.4 COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES 54
2.4.1 Programme de coopération 54

2.5. PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION 60
2.5.1 Aménagement du territoire communautaire 60
2.5.2 Infrastructures et services des transports 62
2.5.3 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures 67
2.5.4 Développement du secteur de l'énergie 68
2.5.5 Développement de l'économie numérique 70
2.5.6 Développement agricole et sécurité alimentaire 73
2.5.7 Environnement et développement durable 80
2.5.8 Développement du secteur privé 87
2.5.9 Artisanat 89
2.5.10 Culture 90
2.5.11 Tourisme 90
2.5.12 Développement humain 91

2.6 PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA 96

2.7 REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 99

2.8 CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL 103
2.8.1 Cour de Justice (CJ) 103
2.8.2 Cour des Comptes (CC) 103
2.8.3 Comité Interparlementaire (CIP) 106

2.9 ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS 108
2.9.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR) 108
2.9.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) 109
2.9.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) 109

TROISIÈME PARTIE :
Gouvernance institutionnelle 111

3.1 CADRE D'ORIENTATION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS DE L'UNION ET RECADRAGE DES PRIORITÉS 112

3.2. GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES 116

3.2.1 Évolution du budget de l'Union 116

3.3 PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA 118

3.4 ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION 119

3.4.1 Mise en place des outils d'orientation et de pilotage de l'Union et de la Commission de l'UEMOA 119

3.4.2 Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions 120

3.4.2 Mise en place d'un dispositif de gestion de risques au sein de la Commission de l'UEMOA 123

3.5 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION 124

3.5.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires 124

3.5.2 Représentation et visibilité de l'Union 125

QUATRIÈME PARTIE :
Difficultés, recommandations et perspectives pour 2026 127

4.1 DIFFICULTÉS 128

4.2 DÉFIS À RELEVER 128

4.3 RECOMMANDATIONS 129

4.4 PERSPECTIVES POUR 2026 129

4.4.1 Environnement international 129

4.4.2 Perspectives économiques et financières de l'Union 130

CONCLUSION 139

ANNEXES 141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2022 et 2025 (en %) 36

Tableau 2 : Performance par domaine au titre de l'année 2025 100

Tableau 3 : Performances réalisées par État membre au titre de l'année 2025 101

Tableau 4 : État de mise en œuvre (%) des réformes par domaine au titre de l'année 2025 102

Tableau 5 : Synthèse de l'État d'exécution des programmes et projets communautaires au titre de l'année 2025 102

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2021-2026 37

Graphique 2 : État de mise en oeuvre des réformes par domaine au titre des années 2024 et 2025 101

Graphique 3 : Taux de mise en oeuvre des réformes par État entre 2024 et 2025 101

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AACE	Alliance Africaine pour le Commerce Électronique
AES	Audits Environnementaux et Sociaux
ADC	Accord de Développement Conjoint
ADFI	Facilité pour l'Inclusion Financière Numérique en Afrique
AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AIIC	Association Internationale des Interprètes de Conférence
AMF-UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ANRP	Autorités Nationales de Réglementation Pharmaceutique
AOO	Appel d'Offres Ouvert
APD	Achats Publics Durables
APUC	Administration Publique Centrale
ASF	Ajustements Stock-Flux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCDI	Bourses Canadiennes de Développement International
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDSM	Base de Données de la Surveillance Multilatérale
BID	Banque Islamique de Développement
BIOPAMA	Biodiversity and Protected Areas Management
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BP	Budget Programme
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CAP 2025	Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA pour la période 2021-2025
CCEG	Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement
CEH	Centre d'Excellence de l'Habitat
CCA	Code Communautaire de l'Artisanat
CCMEFP	Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA
CCOA	Conseil Comptable Ouest-Africain
CCR-UEMOA	Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA
CCRA	Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat
CCT-UEMOA	Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA
CE	Communauté Européenne
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERT	Computer Emergency Response Team
CGA	Centre de Gestion Agréé
CICan	Collèges et Instituts Canada
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CIP-UEMOA	Comité Interparlementaire de l'UEMOA
CIRDES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide
CISAC	Confédération Internationale de la Société des Auteurs et Compositeurs
CMA	Chambres de Métiers de l'Artisanat
CMARE	Comité de Mobilisation et d'Absorption des Ressources Extérieures
CNEE	Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
CNPE	Comité National de Politiques Économiques
CNS	Comités Nationaux de Suivi
CNT	Comptes Nationaux Trimestriels
CoCER	Centres nationaux de Recherche sur les Énergies Renouvelables
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CoCER	Consortium de Centres de Recherche
COFTEL	Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de Télécommunications de l'UEMOA
COVEC	Comité de Veille Économique
CPBP	Cadre de Programmation Budgétaire Pluriannuelle
CPPC	Conseil Permanent de la Profession Comptable
CPS	Comité de Pilotage Stratégique
CREPMF	Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CRNN	Comité des Régulateurs Nationaux du Numérique des États membres de l'UEMOA
CRP	Comité Régional de Pilotage
CRPC	Comité Régional de Protection du Consommateur
CROIMA	Cadre Régional de Concertation des Organisations Interprofessionnelles de la filière Maïs
CRS	Comité Régional de la Statistique
CRS PAO	Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSE	Centre de Suivi Écologique
CST	Compte Satellite du Tourisme
CTDS-UEMOA	Conseil du Travail et du Dialogue Social de l'UEMOA
CTS	Comité Technique de Suivi
DAREN	Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
DATC	Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des transports
DCOM	Direction de la Communication
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DEMEN	Département du développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'économie Numérique
DDH	Département du Développement Humain
DMRC	Département du Marché Régional et de la Coopération
DPE	Département des Politiques Économiques et de la fiscalité intérieure
DPP	Dialogue Public-Privé
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DREVE	Initiative pour le Développement, la Résilience et la Valorisation des Ressources en Eau en Afrique et au Sahel
DSAF	Département des Services Administratifs et Financiers
DSIR	Document de Stratégie d'Intégration Régionale
DSP	Délégation de Services Publics

EE	Évaluations Environnementales
EI	Effective Implementation
EASA	Agence de l'Union Européenne pour la Sécurité Aérienne
EHCVM	Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle
ENA	École Nationale d'Administration
ENC-VR	École Nationale de Cybersécurité de Dakar à Vocation Régionale
ENO	Économie Non Observée
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistiques et d'Économie Appliquée - Abidjan
FAIR	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDE	Fonds de Développement de l'Énergie
FEAO	Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
FMI	Fonds Monétaire International
FSM	Fonds de Stabilisation Macroéconomique
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
GUDEF	Guichet Unique de Dépôt des États Financiers
IA	Intelligence Artificielle
ICC	Industries Culturelles et Créatives
ICN	International Competition Network
IFRRO	Fédération Internationale des Organismes gérant les Droits de Reproduction
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
2iE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
IISD	Institut International du Développement Durable
IMPACT 2030	Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA
INS	Institut National de la Statistique
IRCA	Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires
IRED	Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
ISC	Institutions Supérieures de Contrôle
ITCF	Société Internationale Islamique de Financement du Commerce
JICA	Japan International Coopération Agency
LMD	Licence-Master-Doctorat
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MEGC	Modèle d'Équilibre Général Calculable
MEVAP	Mécanisme de Veille et d'Alerte Précoce
MQC	Modèles Quasi-Comptables
NIGETIP	Agence Nigérienne de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
OBAPAO	Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEACP	Organisation des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OFP	Observatoire des Finances Publiques
OIA	Organisations Interprofessionnelles Agricoles
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIPC-INTERPOL	Organisation Internationale de Police Criminelle

ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OPA	Observatoire des Pratiques Anormales
OPA	Organisations Professionnelles d'Artisans
OPC	Organismes de Promotion du Commerce
ORASTEC	Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire
ORFAO	Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest
ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain
OSEMAOS	Observatoire des Systèmes d'Élevage Mobiles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
PAASF	Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA
PACITR	Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PACoSPRO	Programme d'Appui à la Concurrence et à la Sécurité des Produits de consommation en Afrique sub-saharienne
PANA	Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPBIO	Programmes d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest
PAPFOR	Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest
PARSI	Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements
PASTA-CO	Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale
PAU	Politique Agricole de l'Union
PCJ	Postes de Contrôle Juxtaposés
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PCTL	Programme de Coopération Transfrontalière Locale
PDTT	Programme de Développement Territorial et Transfrontalier
PER	Programme Économique Régional
PFEAO	Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest
PFLA	Projet Régional pour le Financement du Logement Abordable
PFORE	Projet de création de pôles de Formation et de Recherche
PHASAOC	Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PHV	Programme d'Hydraulique Villageoise
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Politique Industrielle Commune
PIR	Programme Indicatif Régional
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PND/SRP	Programme National de Développement/Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Centre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPP	Partenariat Public-Privé

PRCM	Conservation de la Zone Côtière et Marine
PRDEN	Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA
PRECM	Programme de Renforcement des Capacités des États Membres
PREE	Programme Régional d'Économie d'Énergie
PRFE	Programme Régional de Facilitation des Échanges
PREGEC	Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
PROFOR	Programme Régional de Formation Professionnelle
PFORE	Projet de création de pôles de Formation et de Recherche
PRCEE	Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA
PRDTA	Programme Régional de Développement du Transport Aérien
PRDTF	Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire
PRDTMF	Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire
PRTA	Programme de Renforcement du Transport Aérien
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Rebranding Africa Forum
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
REPES	Réseau national des Parlementaires pour l'Environnement au Sénégal
ROPC	Réseau des Organismes de Promotion du Commerce
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
RRSA	Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
SAFEM	Salon International de l'Artisanat pour la Femme
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDLAO	Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest
SDPE	Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques
SFI	Société Financière Internationale
SfN	Solutions fondées sur la Nature
SH	Système Harmonisé
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIF	Système d'Information Foncière
SIG	Système d'Information Géographique
SIG-DJ	Système Intégré de Gestion des Dossiers Judiciaires
SIGMAT	Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit
SIGRCI	Système d'Information de Gestion des Risques et de Contrôle Interne
SIRDOC	Système Intégré Régional de gestion des Documents Commerciaux
SKBoWa	Sikasso – Korhogo - Bobo-Dioulasso - Wa
SOAC	Système Ouest Africain d'Accréditation
SOC	Security Operations Centre
SPNP	Services Publics Numériques Prioritaires
SPS	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
STIG	Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TAS	Transform Africa Summit
TEC	Tarif Extérieur Commun
TES	Tableaux Entrées-Sorties
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

TICAD	Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TOFT	Tableau des Opérations Financières du Trésor
UCan	Universités Canada
UCP	Unité de Coordination, de Promotion et de développement des Projets
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
UNOC3	Conférence des Nations-Unies sur les Océans
UNREC	Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
URGP	Unité Régionale de Gestion du Projet
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VIE	Projet de Volontariat International en Entreprises
WARDIP	Programme Régional pour l'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest
WASOP	Programme pour un Océan Durable en Afrique de l'Ouest
WIMOWA	Women In Mining Of West Africa
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Contexte de l'Union en 2025

Portée par des soutiens budgétaires temporaires et par l'agilité du secteur privé, l'économie mondiale, continue de faire preuve d'une bonne résistance face aux tensions commerciales. Les conditions financières se sont améliorées, notamment en raison d'un affaiblissement du dollar, et certains grands pays ont connu une expansion budgétaire.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) publiées au mois d'octobre 2025, le taux de croissance économique mondiale serait de 3,2% contre 3,3% en 2024. Dans les pays avancés, l'activité économique est projetée en hausse de 1,6% en 2025 après 1,8% en 2024. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait rester inchangée à 4,1% en 2025 comme en 2024.

Concernant le taux d'inflation, la décélération débutée en 2023 se poursuivrait, en passant de 5,8% en 2024 et à 4,2% en 2025. En Afrique subsaharienne, une décélération serait observée avec un taux d'inflation qui serait de 13,1% en 2025 après 20,3% en 2024.

C'est dans cet environnement que les économies des États membres de l'UEMOA ont évolué en 2025. La croissance économique de l'Union se situerait à 6,7% contre 6,2% en 2024, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs. Par pays, le taux de croissance en 2025 se présenterait comme suit : Bénin (+7,5%), Burkina Faso (+6,3%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+5,5%), Mali (+6,1%), Niger (+6,6%), Sénégal (+7,8%) et Togo (+6,2%).

Le déficit budgétaire global représenterait 3,7% du PIB contre 5,3% en 2024. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il serait de 4,5% du PIB contre 6,0% en 2024. Cette réduction du déficit s'expliquerait par une hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses.

En 2025, le taux d'endettement s'établirait à 62,7% contre 64,5% en 2024, soit une baisse de 1,8 point de pourcentage. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

Concernant les échanges extérieurs de l'Union, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 3 964,1 milliards de francs CFA en lien notamment avec la réduction du déficit du compte courant qui devrait ressortir à 2,2% du PIB, soit un recul de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2024. Cette amélioration découlerait principalement de l'évolution favorable des termes de l'échange et de l'accroissement des exportations d'hydrocarbures.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2025, comparée à celle à fin décembre 2024, serait caractérisée par un accroissement du rythme de progression de la masse monétaire de 11,6%. Cette hausse serait induite par la hausse attendue de 82,3% des Actifs Extérieurs Nets (AEN) et des créances intérieures de 6,6%. L'évolution des AEN serait consécutive à la situation favorable des comptes extérieurs de l'Union en 2025.

C'est dans ce contexte économique, et en conformité avec leurs mandats et les priorités et décisions prises par les Instances de l'Union, que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires qui ont permis d'aboutir aux principaux résultats qui sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission en 2025

Dans le but de renforcer les acquis de l'Union, la Commission de l'UEMOA a conduit, conformément à ses missions, plusieurs chantiers tout au long de l'année 2025.

Ainsi, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est poursuivi conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Il ressort de cet exercice qu'en dépit des crises multiformes, l'activité économique au sein de l'Union s'est maintenue sur une dynamique de croissance dans l'ensemble des secteurs avec, notamment, les nouvelles exploitations de gisements de pétrole et de gaz dans certains pays. La croissance serait soutenue par la robustesse de la demande intérieure et la poursuite du maintien des prix élevés pour les matières premières agricoles. Les orientations de politique économique

aux États membres au titre de l'année 2026, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session du 06 octobre 2025 tenue à Dakar, ont porté principalement sur la nécessité (i) de renforcer la mobilisation des recettes intérieures en vue, notamment, d'apurer le stock d'arriérés de paiement existant ; (ii) d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement ; (iii) de veiller à la cohérence entre les plans de passation des marchés, les plans d'engagement et les plans de trésorerie ; et (iv) de renforcer la mise en œuvre des dispositions du Code de Transparence.

Le Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) a aussi mis l'accent sur la situation économique et financière en 2025 et les perspectives à moyen terme. Il convient d'indiquer que le retour à la consolidation budgétaire de l'ensemble des États membres de l'Union est envisagé en 2027, sous l'hypothèse de la poursuite des bonnes performances économiques et une atténuation des crises aussi bien au niveau régional qu'au niveau international.

Par ailleurs, le projet de nouveau Pacte de convergence de l'UEMOA, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux, a reçu l'avis favorable du Conseil des Ministres pour sa soumission à l'adoption de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.



Dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publiques des États membres, la Commission a poursuivi le renforcement des capacités des États membres à travers des actions de formation ainsi que la mise à disposition de guides didactiques sur les modalités d'application des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques.



En matière de fiscalité intérieure, la Commission a mis l'accent sur le suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes fiscales par les États membres à travers notamment la tenue de la réunion annuelle du Comité régional de pilotage du Programme de transition fiscale et des réunions des structures nationales et régionales du SYSCOA. Elle a également fourni une assistance technique aux États membres, à travers l'organisation d'un atelier technique sur les risques fiscaux dans les secteurs minier et des hydrocarbures.



En matière de commande publique, le rapport 2025 de suivi et de performance en matière de marchés publics révèle que les marchés passés par Appel d'offres ouvert (AOO) domine largement en nombre dans la plupart des États. Le taux moyen régional s'est établi à 70%, ce qui est un indicateur fort d'ouverture et de transparence dans la passation des marchés. Cet indicateur, du reste, fait partie des bonnes pratiques communément consacrées par les standards internationaux.

Le taux d'absorption des crédits d'investissement s'est amélioré en 2024 et est passé à 76,96% contre 67,27% en 2023. Il s'agit d'un indicateur clé qui reflète la capacité d'un pays à mobiliser et à utiliser effectivement les crédits d'investissement mis à sa disposition, facteur crucial pour son développement économique. Cette amélioration procède des incidences des mesures de la Décision n°03/2014/PCOM portant plan d'actions des réformes de marchés publics de 2014.



S'agissant de l'édification du marché commun, les actions en matière de renforcement de l'Union douanière devront connaître un nouvel élan avec l'élaboration d'un avant-projet de Règlement déterminant les procédures simplifiées de dédouanement. La Commission a, en outre, poursuivi ses interventions en faveur de la dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire. À cet effet, des représentants de tous les États membres ont bénéficié d'une formation sur la plateforme collaborative de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire des produits et du dispositif d'alerte aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement. Les tests réalisés au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal se sont avérés concluants. Cette phase test s'étendra aux autres États avant le lancement officiel des plateformes accessibles à travers les liens https://dispalerte.uemoa.int/ et https://pfdpoc.uemoa.int/

La Commission a aussi poursuivi sa coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « Origine Afrique ».

Elle a également favorisé les échanges entre les administrations douanières des États membres à l'occasion des rencontres régionales qu'elle a initiées et, notamment, lors de la treizième édition du forum des agents des douanes de l'UEMOA placée sous le thème : **« L'intelligence artificielle et les administrations douanières de l'UEMOA : levier d'efficacité et d'intégration régionale »**.

Les travaux relatifs à la mise en place du régime douanier de la libre pratique se sont aussi poursuivis avec l'élaboration et la validation par la Commission du document de projet qui devrait

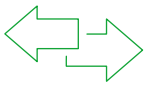
être soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

Dans le cadre de la promotion de la libre circulation des personnes, des biens et des services ainsi que la liberté d'établissement, une réunion du groupe de travail libre circulation a été réalisée et a permis de noter des avancées. Aussi, les missions de contrôle du processus d'octroi de l'origine communautaire se sont poursuivies pour rassurer les parties prenantes par rapport à l'octroi de l'origine communautaire aux produits des États membres. La Commission a procédé à la notification aux États membres de décisions de reconnaissance de l'origine communautaire accordées à quatre-vingt-quatre (84) produits.

S'agissant du droit d'établissement des professions libérales au sein de l'Union, des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées.

En ce qui concerne spécifiquement la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission a poursuivi ses travaux en vue de la mise en place du Visa unique de l'UEMOA. Quatre (4) projets de textes ont été finalisés et seront réintroduits dans le circuit d'adoption par les instances de l'Union. Un avant-projet d'accord de coopération avec INTERPOL est également en cours de finalisation dans le cadre du contrôle des mouvements transfrontaliers des personnes et de la sécurisation du Visa unique de l'UEMOA. Un document de projet de mise en place du Visa unique de l'UEMOA est également en cours de finalisation avec les Services de la Présidence et des Départements concernés par différents aspects du projet.

Concernant la cohérence des actions avec la CEDEAO, elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat signé le 05 mai 2004. Cet accord a créé un mécanisme de concertation et de coordination dénommé Secrétariat Technique Conjoint (STC) dont l'objectif est de favoriser la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires. Dans ce cadre, la septième réunion des services juridiques de l'UEMOA et de la CEDEAO a permis d'examiner plusieurs projets d'accords de coopération relatifs à la biodiversité, aux subventions sur les engrais, au transport aérien, au transport routier, au dimensionnement des chaussées et à l'entretien routier. Par ailleurs, les deux (2) organisations ont mené des activités de capitalisation et de consolidation de la mise œuvre du PIR 11ème FED pour la région Afrique de l'Ouest afin d'obtenir une vision holistique de la mise en œuvre du PIR et d'en tirer les enseignements pour la formulation et la mise en œuvre des programmes successeurs, notamment dans le cadre du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI).



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux, la Commission a maintenu ses interventions dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux, la promotion des produits originaires, l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale.



En matière de facilitation des échanges, la Directive n°02/2023/CM/UEMOA du 16 juin 2023 portant dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur au sein de l'UEMOA, a fait l'objet d'une vulgarisation dans les États membres en vue de son appropriation et de sa transposition au niveau national. Cette Directive est une réponse à l'ambition des administrations douanières et de commerce de l'Union de réduire significativement les temps de traitement des dossiers relatifs au commerce extérieur afin d'augmenter le volume des recettes et des affaires. Elle se fonde sur la reconnaissance et l'équivalence du support numérique au support papier des documents ainsi que sur la reconnaissance de la signature électronique. La dématérialisation des procédures et formalités renforcera ainsi l'efficacité des actions douanières et facilitera les échanges de documents, d'informations et de données entre les autorités administratives, d'une part, et entre l'administration et les opérateurs économiques, d'autre part.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Directive au niveau régional, la Commission, avec l'appui technique et financier de partenaires tels que l'Alliance Africaine du Commerce Électronique (AAEC) et la Banque Islamique de Développement (BID), a procédé au lancement d'une phase pilote d'échange du certificat d'origine Électronique UEMOA entre le Mali et le Sénégal précisément sur le corridor Dakar-Diboli-Bamako en avril 2025. Ce projet d'échange de documents électroniques liés au commerce devrait se poursuivre dans l'ensemble des huit (8) États membres.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) financé par plusieurs partenaires dont la Banque Mondiale et qui a été clos au premier trimestre 2025, une application Web de mesure de la performance des agences aux frontières a été conçue et validée. Elle vise à accélérer la mainlevée et le dédouanement des marchandises, à optimiser

les procédures et opérations à la frontière, à améliorer les services aux usagers, à accroître et de favoriser la transparence et la facilitation des échanges. Une phase test a été effectuée entre le Bénin et le Togo les 27 et 28 janvier 2025 aux postes de frontières terrestres Hillacondji/ Sanveecondji. La Commission de l'UEMOA et la Commission de la CEDEAO bénéficient des acquis du PFEAO, notamment le Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) qui permet de connecter les douanes ouest-africaines et la dynamisation des Comités nationaux de facilitation des échanges.



En ce qui concerne la promotion des produits locaux originaires et le renforcement du commerce entre les États membres de l'Union, la Commission de l'UEMOA a organisé, les 1er et 2 octobre 2025, à Ouagadougou, le lancement au niveau régional de la 6ème édition de l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommer local », placée cette année sous le thème : « Consommer local, facteur de développement des chaînes de valeur régionales compétitives de l'UEMOA ». À la suite de ce lancement, les États membres ont, eux aussi, célébré cette initiative durant les mois d'octobre et de novembre 2025. Cette édition a permis d'intensifier les actions de communication et de sensibilisation des populations pour une adhésion totale à l'initiative visant à promouvoir la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits originaires de l'Union.

En vue du renforcement des échanges commerciaux et de l'emploi des jeunes, le projet de Volontariat International en Entreprises (VIE), Talents Africains à l'International (TAI), poursuit son déploiement dans les États membres de l'Union. En avril 2025, le Togo a procédé au lancement dudit projet, portant ainsi à cinq (5) le nombre de pays le mettant en œuvre. Au total, sur les 200 jeunes à déployer dans l'ensemble des États membres d'ici 2026, cent dix-huit (118) effectuent actuellement des missions d'immersion dans les entreprises de l'Union, auprès de trente-huit (38) entreprises basées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo. Des actions de communication sont en cours pour renforcer la visibilité du projet auprès des bénéficiaires, que sont les jeunes diplômés et les entreprises.



Au titre des actions visant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale, lla Commission a organisé la réunion annuelle des Ministres chargés du Commerce en mars 2025 qui a offert un cadre d'échange sur les évolutions récentes en matière de politique commerciale de l'Union, les initiatives en matière de facilitation des échanges et de promotion commerciale, la libre circulation des marchandises au sein de l'Union, les accords commerciaux régionaux et multilatéraux (OMC). À cette occasion, les Ministres ont procédé à la validation d'un projet de stratégie régionale de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) essentiellement axée sur la compétitivité du secteur privé. La stratégie ZLECAf UEMOA est soumise à l'adoption du Conseil des Ministres Statutaire.



Dans le cadre de la surveillance commerciale, les experts des États membres ont validé le rapport régional 2025 de la surveillance commerciale qui fait le point sur les évolutions récentes des indicateurs commerciaux, la conformité de la mise en œuvre des instruments de promotion de commerce de l'UEMOA et la mise en œuvre des accords commerciaux. Il en est ressorti une progression des exportations totales de l'Union de +16,1%. Toutefois, le taux d'exportations intra-communautaires enregistre un recul, passant de 18,1% en 2023 à 15,5% en 2024, en lien avec un légère baisse des exportations intracommunautaires (-0,1%) et une augmentation des exportations vers les pays tiers de 19,6%. En termes de recommandations, les États membres ont été invités à poursuivre les efforts pour éliminer toutes les restrictions, tarifaires et non tarifaires, dans le cadre de la promotion du commerce intra-communautaire.



En ce qui concerne les accords commerciaux internationaux, la Commission s'emploie à mieux accompagner les États membres pour une mise en œuvre réussie de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). En collaboration avec les autres Organes de l'Union, une stratégie sous-régionale a été élaborée, qui vise à renforcer la compétitivité du secteur privé sur le marché continental. Les projets de Décisions relatifs à l'adoption de cette stratégie et à la définition des modalités de sa mise en œuvre ont été approuvés par les Ministres du Commerce de l'UEMOA en mars 2025. Leur adoption par le Conseil des Ministres Statutaire permettra l'opérationnalisation de la stratégie et la mobilisation des ressources tant internes qu'externes pour sa mise en œuvre.

La Commission a pris part, du 28 au 30 avril 2025 à Yaoundé (Cameroun), Dans le cadre du suivi des accords commerciaux

multilatéraux et à la suite de la participation de l'Union à la 13ème Conférence Ministérielle (CM13) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), aux travaux de la Concertation francophone pour l'Afrique et l'Océan Indien dans la perspective de la 14ème Conférence Ministérielle (CM14) de l'OMC prévue en mars 2026.

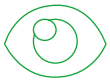
Des rencontres de coordination avec les États membres sont prévues dès janvier 2026 pour l'adoption d'une position commune sur les questions en négociation. S'agissant de l'Accord de l'OMC sur la pêche, excepté la Guinée-Bissau et le Niger, tous les autres États membres de l'UEMOA ont déposé leurs instruments de ratification de cet accord qui est entré en vigueur en septembre 2025.

Pour accompagner la mise en œuvre de son Plan Stratégique « IMPACT 2030 », la Commission a renforcé les capacités des États membres sur les mesures de protection commerciales. L'atelier régional organisé à cet effet a permis de présenter les différentes mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la gestion de la politique commerciale et d'expliquer les conditions d'application desdites mesures.



Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, les actions de surveillance du marché se sont poursuivies en 2025, en vue d'assainir la concurrence sur le marché communautaire. Des enquêtes de concurrence ont été conduites en collaboration avec les États membres et plusieurs affaires contentieuses sont en cours de traitement. À l'issue des auditions et des actes d'instructions menées, il a été organisé une (1) session ordinaire du Comité Consultatif de la Concurrence (CCC) qui a permis de recueillir l'avis du Comité sur trois (3) projets de Décisions relatifs à des affaires contentieuses de concurrence. Une décision a même déjà été prise dans le cadre d'une affaire dans le secteur de la fourniture de carburant aux navires de pêche industrielle. En outre, en vue de satisfaire aux formalités prévues par les dispositions en vigueur en matière de contrôle de la concurrence, la Commission de l'UEMOA a adopté six (6) Décisions donnant mandat à six (6) cadres chargés de la concurrence.

Dans le cadre de la **promotion de la culture de la concurrence**, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions de renforcement des capacités des cadres, des entreprises et de la société civile de l'Union. Elle a également mené des actions de renforcement de la coopération avec d'autres institutions intervenant en matière de concurrence. Ainsi, elle a poursuivi les concertations avec la CEDEAO, relativement à la finalisation du projet d'accord de coopération pour une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'espace ouest-africain. Dans la même logique, les concertations en matière de concurrence avec d'autres Communautés Économiques Régionales et le Secrétariat de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) se sont poursuivies en vue, d'une part, de renforcer la coopération entre CER pour une meilleure régulation de la concurrence et, d'autre part, de finaliser les textes d'application du protocole de la ZLECAf sur la concurrence. Enfin, en matière de coopération internationale, la Commission a été admise en qualité de membre à l'International Competition Network (ICN), seul organisme mondial exclusivement dédié à l'application du droit de la concurrence.



Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été régulièrement constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

Les États justifient le nombre important de postes de contrôle routiers par des questions d'ordre sécuritaire que connaît la région. Toutefois, les actions de sensibilisation sont organisées dans les États concernés par les Comités Nationaux de Facilitation des Transports.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2026 pour prendre en compte d'autres dimensions portant sur les volumes, les délais et les coûts le long des corridors de l'Union, les frontières, les ports et plateformes logistiques.



S'agissant du Schéma d'aménagement du territoire communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2025, à faire le suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) en étroite collaboration avec les États membres. Un accent particulier a été mis sur la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des projets régionaux prioritaires identifiés. Le suivi opérationnel de cet outil de planification et de développement de l'évolution de l'espace communautaire est assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont la plateforme Web-SIG (https://orfao.uemoa.int) a été mise à jour avec les données collectées par les antennes nationales.



Pour le volet urbain en 2025, la Commission a procédé à la capitalisation des acquis du Projet Régional pour le Financement du Logement Abordable (PFLA), notamment la poursuite de la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH). Elle a également accompagné les Ordres professionnels des urbanistes et des géomètres pour l'harmonisation des règles en matière de gestion urbaine et foncière.



Au titre de la coopération transfrontalière, l'accent a été mis sur (i) l'appui institutionnel, organisationnel et le fonctionnement des faîtières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières ; (ii) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans les États pour rendre propices les initiatives sur la coopération transfrontalière et le développement local ; et (iii) l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de services pour les populations démunies dans les zones transfrontalières.



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2025 résultent de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Outre la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) et des stations de pesage ont mobilisé les services de la Commission.

L'opérationnalisation des PCJ de Malanville (frontière Bénin - Niger) et de Hillacondji/Sanveecondji (frontière Bénin - Togo) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou - Niamey et Cotonou - Lomé. Quant aux Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Laléraba situés à la frontière de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, une réunion des forces de défense et de sécurité des deux États frontaliers a eu lieu du 24 au 26 avril 2025 sur le site de ces PCJ. Cette réunion a permis d'examiner et de valider le dispositif de sécurisation des PCJ de Laléraba et du corridor Abidjan - Ouagadougou et de procéder à la mise en service technique desdits PCJ le 07 mai 2025. Les dispositions sont en cours en vue de l'opérationnalisation effective de ces PCJ en 2026. L'opérationnalisation effective contribuera à la facilitation des échanges entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Il convient de préciser que dans le cadre du développement des PCJ, la Commission de l'UEMOA et Africa50 ont signé, le 1er avril 2025, un « Accord de Développement Conjoint du projet de réhabilitation, de mise en service et d'exploitation-maintenance de Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États membres de l'UEMOA ». Cet accord porte sur trois (3) PCJ déjà construits situés à (i) Malanville à la frontière Bénin - Niger, (ii) Hillacondji/Sanveecondji et (iii) Boundou Fourdou à la frontière Guinée-Sénégal. Une mission circulaire a été effectuée de septembre à octobre 2025 pour présenter le partenaire aux États concernés et faire l'état des lieux de ces trois (3) PCJ.



Concernant le transport ferroviaire, la Commission s'attèle à la mise en œuvre des diligences facilitant la recherche de financement en vue de la concrétisation des projets ferroviaires de l'Union, notamment la Boucle ferroviaire et la liaison Dakar – Bamako - Ouangolodougou, y compris la bretelle Sikasso - Bobo-Dioulasso.



Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre les initiatives pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

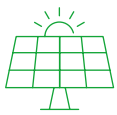
Dans le cadre de l'harmonisation des règles et pratiques en matière de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, la Commission a soumis et fait valider par les experts de l'Aviation civile des États membres, un (1) projet de Règlement d'exécution du Code Communautaire de l'Aviation civile des États membres de l'UEMOA, relativement aux Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation. En plus de l'harmonisation des règles et pratiques au niveau régional, la Commission a réalisé des activités de renforcement des capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté, notamment (i) des assistances techniques aux Autorités d'aviation civile ; (ii) des formations du personnel technique ; (iii) des appuis à la certification des aéroports et des opérateurs aériens ainsi que (iv) le développement d'outils et instruments à

utiliser par les États pour assurer leurs missions et obligations de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile.

L'année 2025 a également été marquée par la révision du PRDTA devenu Programme de Renforcement du Transport Aérien (PRTA) afin de le recentrer et de l'aligner sur le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ».



Concernant le sous-secteur maritime, les activités menées par la Commission ont été focalisées sur : (i) la finalisation de l'étude pour l'élaboration du manuel de procédures de gestion du fonds régional de développement dudit sous-secteur ; (ii) la sensibilisation des États sur la redevance maritime en vue de l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional ; (iii) le renforcement des capacités des experts des États en régulation du transport maritime et (iv) la poursuite du processus en vue de l'obtention du statut d'observateur à l'Organisation Maritime Internationale (OMI). La coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire a été poursuivie avec la réunion du Comité Consultatif sur le transport maritime et la réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.



Dans le domaine de l'énergie, la Commission a mis en œuvre plusieurs actions de développement de l'offre énergétique durable s'inscrivant dans l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) et la réalisation de mini-réseaux solaires visant l'accès des populations rurales aux services énergétiques modernes et durables. Elle a aussi poursuivi l'appui aux États membres pour l'application des Directives relatives à la promotion et au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et aux mesures d'efficacité énergétique dans la construction des nouveaux bâtiments. Conjointement avec la BCEAO et la BOAD, elle poursuit le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour le Développement de l'Énergie (IRED).

Par ailleurs, au cours de l'année 2025, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du plan de mobilisation des financements des projets de la SDPE. À l'issue de la Table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement de la SDPE et du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) de l'UEMOA qu'elle a organisée en 2023, en collaboration avec la BOAD, des promesses de financement d'un montant de 6 032 milliards de francs CFA avaient été obtenues, représentant 79% des besoins de financement. Depuis lors, le financement de onze (11) projets de production et de sept (7) projets de transport a été bouclé pour des montants de 748,294 milliards de francs CFA et 282,17 milliards de francs CFA respectivement soit au total 1 030,464 milliards de francs CFA. Ces projets sont en phase de démarrage ou en cours d'exécution. Par ailleurs seize (16) autres projets ont fait l'objet de finalisation des études. Les procédures de négociation du financement de ces projets par les États membres sont en cours. Le coût total de ces seize (16) projets s'élève à 1 852,13 milliards de francs CFA.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2025 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE). À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation de mini-réseaux solaires dans les États membres.

Dans ce cadre et pour rappel, plusieurs ouvrages ont été réalisés dans les États membres. Les principaux résultats sont entre autres :

- soixante-deux (62) mini-centrales solaires avec des réseaux électriques de distribution Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) réceptionnées ;
- vingt-deux (22) mini centrales solaires en cours de réalisation ;
- dix mille cinq cent quatorze (10 514) lampadaires solaires photovoltaïques ;
- cinq mille quatre-vingt-neuf (5 089) kits solaires photovoltaïques ;
- quarante-cinq (45) systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) ;
- mille trois cent trois (1 303) Lampes Basse Consommation (LBC) installées dans l'éclairage public.

De plus, dans le cadre du CAP 2025 et sur la base des acquis du PRODERE, la Commission a poursuivi son engagement aux côtés des États membres pour la construction de mini-centrales solaires, en vue de permettre l'accès à l'électricité des populations vivant en milieu rural.

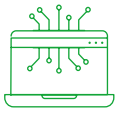
Aussi, la Commission œuvre à l'accélération de la transition énergétique avec l'implication du secteur privé à travers l'application de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA. Des actions de renforcement

des capacités ont été également menées à l'endroit des experts des États membres et l'appui à la recherche à travers le Consortium des Centres nationaux de Recherche sur les Énergies Renouvelables (CoCER).

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission a engagé les actions de consolidation des acquis du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). Dans ce cadre, la Commission accompagne les États membres à la mise en application des directives relatives à l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et à l'intégration des mesures d'efficacité énergétique dans la construction des bâtiments. À cet égard, le guide de mise en conformité des bâtiments a été mis à la disposition des États membres, et les structures nationales ont bénéficié d'une séance de renforcement des capacités. Aussi, la Commission œuvre à l'opérationnalisation des cinq (5) laboratoires de tests de performances énergétiques équipés dans le cadre du PREE.

S'agissant du Système d'Information Énergétique (SIE-UEMOA), la Plateforme d'intégration des données énergétiques des huit États membres est fonctionnelle via l'adresse web https://sie.uemoa.int. Elle est un outil permettant aux États membres et à la Commission de suivre en temps réel l'évolution des statistiques énergétiques dans l'Union. Dans la perspective de pérenniser les acquis du SIE-UEMOA, l'Union a adopté le 20 septembre 2024, la Directive n°02/2024/CM/UEMOA portant mise en place et gestion du Système d'Information Énergétique dans les États membres.

Dans le domaine de l'économie numérique, les réalisations au titre de l'année 2025 concernent essentiellement la gouvernance du secteur et l'accroissement de l'offre de services numériques.



Relativement à la **gouvernance du secteur de l'économie numérique**, deux (2) actions phares ont été enregistrées. Il s'agit de l'élaboration du nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et la formation de seize (16) cadres des autorités nationales de régulation des communications électroniques/télécommunications des États membres en droit international de la concurrence.

En ce qui concerne l'**accroissement de l'offre de services numériques**, la Commission a apporté un appui financier de soixante millions (60 000 000) de francs CFA à chaque État membre dans le cadre de la mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP). Cet accompagnement a permis, au cours de l'année 2025, le lancement officiel, au Mali, du **Système Intégré de Gestion des Dossiers Judiciaires (SIG-DJ)** qui concerne la fourniture du casier judiciaire et du certificat de nationalité en ligne.

Par ailleurs, la Commission met tout en œuvre pour le démarrage effectif du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de faciliter l'accès des services financiers aux populations les plus vulnérables des États membres de l'Union.



Dans le secteur de la production agricole végétale, en 2025, les efforts ont été poursuivis en matière de renforcement du cadre institutionnel de gestion des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA). Un projet de Directive portant définition d'un cadre harmonisé régissant les OIA a été validé par les experts des États. La Commission a aussi appuyé la mise en place de la fédération des Organisations Interprofessionnelles de la filière maïs dénommée « Cadre Régional de Concertation des Organisations Interprofessionnelles de la filière Maïs (CROIMA) » ainsi que la structuration de la filière coton au Sénégal et au Togo dans la perspective de la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA.

Par ailleurs, concernant la règlementation communautaire sur les intrants et les questions phytosanitaires, la Commission de l'UEMOA a poursuivi son rôle actif dans l'animation concertée du Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest (10ème session), du Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais et du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (3ème session). Elle a également continué le renforcement de la coopération zoosanitaire et de la sécurité sanitaire par le renforcement des capacités des États membres sur l'application du Règlement n°02/2024/CM/UEMOA et l'organisation de la dixième réunion statutaire du Sous-Comité Phytosanitaire de l'UEMOA.

Par ailleurs, suite à l'évolution préoccupante de la situation acridienne en Afrique de l'Ouest et au Sahel, la Commission de l'UEMOA a apporté une subvention pour appuyer la mise en œuvre des plans nationaux de gestion du risque acridien de quatre (4) pays touchés (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

Au titre des nouvelles initiatives pour les filières, il a été entamé l'élaboration des livres blancs et programmes régionaux pour les

filières coton-textile et riz dans le cadre de la phase d'amorçage de l'opérationnalisation du Plan IMPACT 2030. Ces livres blancs, coconstruits avec l'ensemble des parties prenantes, matérialisent les batailles à mener et les engagements desdites parties prenantes pour améliorer significativement la compétitivité de chacune des filières prioritaires pour la décennie à venir. Ce processus s'est nourri notamment de plusieurs travaux menés au cours de l'année dont l'établissement d'un état des lieux des réflexions, des concepts et pratiques écologiques actuels dans les systèmes de production et l'inventaire et la capitalisation des mécanismes de financement des chaînes de valeur agricoles et l'élaboration d'un plan d'actions régional d'appui à leur mise en œuvre.

Dans le domaine de la gouvernance de la sécurité alimentaire, la Commission a maintenu son rôle actif dans l'animation des sessions du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et des réunions techniques du dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC). Les informations qui en ressortent, indiquent que la situation alimentaire et nutritionnelle analysée au cours du dernier trimestre de l'année 2025 demeure préoccupante dans la Zone UEMOA, malgré des prévisions de production céréalière de la campagne agricole 2025-2026 estimée à 36,35 millions de tonnes, soit une progression de 7,7% par rapport à la campagne passée et de 15,8% comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Les productions des racines et tubercules se situeraient à 32,69 millions de tonnes, soit une légère progression de 2,7% par rapport à la campagne précédente.

Dans la perspective d'accompagner les États pour la prise en charge de ces populations en insécurité alimentaire, la Commission de l'UEMOA poursuit sa coopération avec la CEDEAO, à travers son projet pilote visant à contribuer à hauteur de cinq mille trois cent-trente (5 330) tonnes de vivres à la constitution du stock de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

Après son lancement officiel en 2023, l'animation du Système d'Information Agricole Régionale (SIAR : https://siar.uemoa.int/), s'est poursuivie en 2025, à travers l'harmonisation des bases de calcul des indicateurs relatifs aux prix des marchés agricoles et à bétail, le renforcement des capacités des équipes nationales SIAR et la formalisation du système aussi bien au niveau national que régional.



Dans le domaine de l'Élevage en 2025, les interventions de la Commission de l'UEMOA ont porté sur la validation des résultats de l'étude sur la mise en place d'un programme régional de développement d'une économie fourragère et de valorisation des sous-produits agricoles dans les États membres qui a permis de disposer d'un document de programme validé par les États membres. Elle a également poursuivi ses actions en faveur du pastoralisme à travers le copilotage des projets régionaux avec la CEDEAO et le CILSS ainsi que le soutien financier octroyé au CILSS pour l'opérationnalisation de l'Observatoire des Systèmes d'Élevage Mobiles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (OSEMAOS).

Concernant les infrastructures de commercialisation des animaux et produits d'origine animale dans les États membres, le processus d'achèvement des ouvrages est en cours avec la finalisation du marché à bétail transfrontalier de Ouangolodougou en Côte d'Ivoire grâce à l'appui financier de la Commission de l'UEMOA.



Concernant la santé animale et la santé publique vétérinaire, la Commission de l'UEMOA a consolidé ses acquis dans la lutte contre le Charbon bactéridien au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Elle a, par ailleurs, poursuivi les formations régionales (formation des formateurs) au profit des Cadres des Services de contrôles vétérinaires officiels sur l'application du Règlement n°02/2024/CM/UEMOA du 26 septembre 2024 établissant les règles relatives à l'application des mesures sanitaires du domaine vétérinaire dans l'UEMOA et de ses textes d'application. Elle a également organisé les réunions statutaires du Comité vétérinaire de l'UEMOA et du Collège des Présidents des Conseils nationaux des Ordres des Docteurs vétérinaires et participé à la 26ème conférence régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) pour l'Afrique.

S'agissant de la pharmacie vétérinaire, cent quatre-vingt-sept (187) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2025, portant à sept cent trente-cinq (735) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques vétérinaires par la Commission de l'UEMOA.

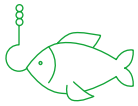
Par ailleurs, le renforcement des capacités techniques des laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA a été poursuivi à travers la formation du personnel desdits laboratoires sur les principes et méthodes de contrôle de la qualité des médicaments selon les documents normatifs internationaux (Pharmacopées américaine et internationale).

Enfin, le processus de validation des nouveaux textes relatifs aux

médicaments vétérinaires a été poursuivi en 2025 afin de rendre plus performants les dispositifs d'homologation et de surveillance des médicaments vétérinaires au sein de l'Union.



Dans le domaine du foncier rural, en 2025, les interventions de la Commission ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO : https://orfao.uemoa.int) à travers la tenue de l'atelier régional sur les principes fonciers de l'investissement agricole responsable ainsi que la réunion des experts sectoriels portant sur la validation de l'avant-projet de Décision de la Commission de l'UEMOA portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO). De même, il a été tenu la réunion en interne, relativement à la mise en place du Comité Foncier au sein de l'UEMOA. Le bulletin n°8 portant sur les conventions locales en matière de gouvernance foncière a été publié ; un autre portant sur l'utilisation de la terre comme garantie auprès des établissements de crédit est en cours de finalisation. En outre, la Commission de l'UEMOA a participé à la 6ème conférence du Centre Africain sur les Politiques Foncières à Addis-Abeba, Éthiopie, du 10 au 13 novembre 2025. Aussi, la Commission, sur invitation, a pris part à de nombreux événements internationaux sur le foncier à Cape Town, à Addis-Abeba et à Accra.



Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2025, sur la consolidation du chantier d'harmonisation des législations des États membres avec l'adoption par la Commission du projet de Décision portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du Réseau communautaire des centres de recherche et la notification aux États membres de la Décision n°02/2025/COM/UEMOA du 29 janvier 2025 fixant les critères de distinction entre l'aquaculture extensive, semi-intensive et intensive et les conditions d'octroi des autorisations aux établissements aquacoles. À cela s'ajoute le suivi de la transposition et de l'application des deux Directives adoptées sur la pêche et l'aquaculture. L'année 2025 a été aussi marquée par le processus structurant de renforcement des capacités nationales sur le référentiel MSC (Marine Stewardship Council), en cohérence avec les objectifs du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » visant l'amélioration de la durabilité des pêcheries et l'accès aux marchés internationaux. Cette initiative constitue une avancée majeure en dotant la région d'un noyau d'experts qualifiés, capables d'appuyer les administrations nationales ainsi que les organisations professionnelles dans leurs démarches d'amélioration des pratiques de pêche et, à terme, de certification de pêcheries à fort potentiel dans l'espace UEMOA. Elle contribue également au positionnement de la région dans les standards internationaux de durabilité et de commerce responsable des produits halieutiques. L'année 2025 a enfin été marquée par la présence active de l'UEMOA aux rencontres régionales et internationales sur la pêche confirmant son rôle de partenaire régional majeur dans le dialogue politique. Ceci contribue à l'intégration des priorités de l'Union dans les agendas régionaux et continentaux relatifs à la durabilité des pêches.



En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de gestion et de gouvernance des ressources en eau, la Commission a achevé, en 2025, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement dans les États membres de l'Union, à l'exception du Mali, de périmètres et de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Les travaux sont achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo. Ils sont suspendus pour l'instant en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal.

En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie avec des actions de renforcement des capacités ainsi que l'édition d'un manuel de bonnes pratiques de la GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'espace UEMOA avec l'appui du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso, du Pôle Eau Dakar, du Secrétariat de la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux "Convention sur l'eau", et du Centre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)-DHI et d'autres Partenaires.

Par ailleurs, les dynamiques relatives au Plan d'actions GIRE de l'UEMOA ont permis de mobiliser les partenaires pour le financement de la première phase de l'Initiative pour le Développement, la Résilience et la Valorisation des Ressources en Eau en Afrique et au Sahel (DREVE) dont la formulation est en cours.

Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la prévention des risques biotechnologiques, l'accord de coopération tripartite devant faciliter la mise en œuvre par les États membres du Règlement régional sur la biosécurité est en attente de signature par les Chefs d'Institutions. Dans cette attente, un appui financier a été accordé aux États membres pour permettre sa vulgarisation et son appropriation par les acteurs nationaux. En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité et des aires protégées, le nouveau Programme NaturAfrica, Phase 1 Afrique de l'Ouest dont le démarrage est effectif, permet une continuité spatiotemporelle du Programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFOR) arrivés à terme avec des taux d'exécution physiques et financiers satisfaisants.

Par ailleurs, le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) se poursuit. À la suite de l'adoption de la Directive portant sur la gestion des zones humides urbaines et périurbaines et sur l'approche écosystémique de la santé dans les zones humides, la Commission a élaboré et validé un guide sur la gestion et l'aménagement des zones humides urbaines et périurbaines pour accompagner la mise en œuvre de ladite Directive. Des sessions de renforcement des capacités des experts des États membres sur le guide se sont déroulées en 2025.

Au titre de la gestion du littoral, la Commission de l'UEMOA poursuit la mise en œuvre des deux projets d'investissement pour la résilience des zones côtières (WACA ResIP 1 et 2), financés par la Banque mondiale, en collaboration avec les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé et Principe, Sénégal et Togo) et ses partenaires régionaux, notamment l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Convention d'Abidjan, le Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM), le Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar. Ainsi, une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest a été produite. Elle propose une approche complète, articulée autour de la priorisation des opportunités et du renforcement du dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers. Un atelier de formation y relatif, au profit desexperts des États, a été conduit.

Pour l'harmonisation de la réglementation sur la gestion des espaces littoraux, un guide général de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un guide général de réalisation des Audits Environnementaux et Sociaux (AES) ont été élaborés et validés par les États avec l'appui technique de l'UICN et de la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE).

En collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, un atelier régional de consultation des Parties Contractantes à la Convention a été organisé sur le projet de Protocole additionnel sur la gestion des Aires Marines Protégées. En outre, les quatre (4) Protocoles additionnels à la Convention et leurs enjeux pour la conservation des écosystèmes ont été présentés aux parlementaires et à la société civile de la Mauritanie.

Avec la collaboration de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans la région s'est poursuivie et un appui a été apporté à la Guinée-Bissau, pour la mise en place d'une initiative pilote de carbone bleu, visant la certification carbone de sites de mangroves afin de financer durablement leur conservation. Les appuis aux pays sont poursuivis pour renforcer les capacités des équipes nationales de gestion des projets WACA ResIP, sur le suivi-évaluation, les Solutions fondées sur la Nature, le cadre environnemental et social. La capitalisation des résultats du Projet WACA ResIP 1 a été conduite et a permis de mettre en exergue les leçons apprises, les bonnes pratiques, les innovations et de faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la pérennisation des acquis.

En collaboration avec le Centre de Suivi Écologique (CSE), le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) a été engagé après la signature du Protocole d'Accord qui la met en place, par l'ensemble des parties (12 pays et la Commission de l'UEMOA). Cela s'est traduit par la poursuite du suivi des indicateurs au niveau régional et l'appui au suivi des indicateurs au niveau national. Pour l'élaboration de la troisième mise à jour du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO), une note technique portant sur la mise en place d'une base de données

sur les sources de pollution est produite, la cartographie des enjeux dans l'emprise du SDLAO est assurée ainsi que la mise à jour des secteurs du SDLAO dans les pays à travers des schémas directeurs détaillés.

Avec le Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM), il y a eu l'animation de réseaux d'acteurs pour la résilience côtière et marine, notamment à travers l'organisation de l'Assemblée Générale de renouvellement et la mise en place du Réseau National des Parlementaires pour l'Environnement au Sénégal (REPES), avec l'animation d'un panel sur *« les enjeux et défis pour la résilience du littoral sénégalais et la protection de ses ressources naturelles »* et de celle constitutive du réseau des acteurs pour la sauvegarde du littoral en Mauritanie ainsi que du réseau national des OSC en Sierra Leone.

Par ailleurs, la Commission a organisé la réunion du Comité Régional de Suivi de l'application des cinq (5) Règlements Communautaires sur la gestion des zones côtières et marines, issus de l'internalisation des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan, qui a permis de faire le point des progrès accomplis en matière d'application de ces textes par les neuf (9) pays concernés par les projets WACA ResIP. Pour renforcer la coopération régionale et l'intégration des pays au programme WACA, un atelier régional d'information et de sensibilisation sur le programme a été organisé au profit des experts de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et des pays côtiers d'Afrique centrale (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo (RDC) et République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe) ainsi qu'une concertation entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, visant à renforcer la coopération transfrontalière dans la gestion des risques côtiers et la réalisation d'infrastructures partagées. Les expériences et les acquis des projets WACA ResIP ont été partagés à la 14ème Conférence des Parties de la Convention d'Abidjan sur le thème ***« La façade atlantique que nous voulons : renforcer la coopération pour le développement durable de la zone côtière et marine et la résilience des communautés »***, à la 3ème Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC3) dont le thème était *« Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan »* et lors de l'atelier régional de lancement du Programme pour un Océan Durable en Afrique de l'Ouest (WASOP).



Dans le cadre de la gestion durable des déchets, la Commission de l'UEMOA a procédé, après la signature de la convention avec la BOAD pour la mise en œuvre des activités de la composante régionale du Projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA, à la mise en place des instances de coordination du projet que sont le Comité Régional de Pilotage du Projet (CRPP) et l'Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP). Les activités du projet ont démarré avec l'atelier de lancement du projet et les processus de recrutement des consultants pour les études prévues au titre de l'année 2025 ont été engagés. Des missions de suivi des activités au titre des composantes nationales ont eu lieu au Bénin, au Burkina Faso et au Togo. Cela a permis de faire le point sur les avancées enregistrés en termes de gestion des déchets dans le cadre du projet et de faire le point des concertations avec la BOAD pour la mise en œuvre des composantes nationales. Aussi, la Commission de l'UEMOA, à la suite de l'atelier régional organisé en 2021 sur la gestion des déchets biomédicaux, a réalisé une étude régionale sur la gestion desdits déchets. L'étude a permis de convenir d'un plan d'actions pour soutenir la gestion durable des déchets biomédicaux et d'un avant-projet de textes communautaires à adopter par les instances appropriées.

En matière de déchets plastiques, le processus de convergence entre les Commissions de l'UEMOA et la CEDEAO a permis que le draft du projet de texte communautaire relatif aux plastiques, produit par l'UEMOA, soit transféré à la CEDEAO dont le Conseil des Ministres a adopté, le 08 décembre 2023, le Règlement y relatif. Les deux institutions ont engagé une collaboration en vue d'élaborer un plan d'actions régional pour la gestion des déchets plastiques avec l'appui de la Banque mondiale. Le plan d'actions régional a été validé, en 2025 permettant de disposer d'un document sur les priorités en termes d'intervention au sein de l'espace ouest-africain pour la gestion durable des déchets. Au regard des évolutions politiques au sein de la région, des réflexions sont en cours pour permettre de rendre applicable le texte de la CEDEAO à l'ensemble des pays de l'UEMOA pour lesquels certains, en tant que membres de la CEDEAO, ont l'obligation de l'appliquer.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), un processus a été engagé par la Commission de l'UEMOA pour mener la réflexion à travers une étude régionale sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et

de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables. Cette étude a également permis de convenir d'un plan d'actions pour soutenir la gestion durable des DEEE et d'un avant-projet de texte communautaire à faire adopter par les instances appropriées. L'atelier régional tenu en 2025 a permis de valider l'avant-projet de texte communautaire avec les experts des départements ministériels concernés.



S'agissant des **Évaluations Environnementales (EE)**, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement des Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. La mise en œuvre du PRCEE s'est poursuivie à travers la collaboration avec le projet WACA ResIP qui a permis l'élaboration des deux guides de réalisation des Évaluations Environnementales et des Études d'impact Environnemental et Social et Audits Environnementaux et Sociaux.



Dans le secteur des mines et hydrocarbures, lla Commission a apporté des appuis à l'organisation d'événements à caractère promotionnel dans des États membres et a renforcé les capacités du réseau Women In Mining Of West Africa (WIMOWA) sur l'égalité de genre dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) en partenariat avec l'Institut International du Développement Durable (IISD) et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF). Elle a également obtenu la validation par un atelier régional, des propositions techniques faites par la Commission pour l'amélioration du fonctionnement des cadastres miniers et des centres de documentation géo minière des États membres.

La Commission a également poursuivi l'élaboration du cadre réglementaire à travers la validation de projets de Décisions et de règlement intérieur relatifs à la création d'un Comité Consultatif Régional des acteurs du secteur des hydrocarbures des États membres. L'instruction du projet de Directive portant harmonisation des règles relatives aux stocks de sécurité et à l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres de l'UEMOA, du projet de Règlement portant sur les spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'UEMOA et du projet de Règlement portant sur des normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane dans les États membres de l'UEMOA s'est également poursuivie.



En matière de développement de l'entreprise, la Commission a poursuivi ses actions en matière d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), de renforcement de la compétitivité des entreprises et de promotion de la qualité.

Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA) s'est poursuivie avec la finalisation du projet de stratégie de promotion du Dialogue Public-Privé, validé par les Ministres sectoriels et en instance d'examen par les Ministres statutaires de l'Union. La Commission a aussi élaboré et publié en mai 2025 un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA » et réalisé l'examen des politiques d'investissement de l'Union en collaboration avec la CNUCED.

Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission a signé un accord de partenariat avec la Société Financière Internationale pour la réalisation d'un guide sur les PPP, le renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes des États membres, la définition d'un pipeline de projets PPP et l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle des PPP. Elle a aussi finalisé un projet de convention de partenariat avec Expertise France dont l'objectif est de fournir une assistance technique à la Commission de l'UEMOA et aux États membres dans le cadre de la vulgarisation et de la transposition de la Directive sur les PPP adoptée en 2022.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, la Commission de l'UEMOA a poursuivi son appui au Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau ainsi qu'au Réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat.

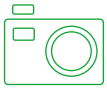
Dans le domaine de la promotion de la qualité, la Commission a décaissé un appui financier de 130 millions de FCFA pour le fonctionnement du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) et apporté un appui financier de 20 millions de FCFA au réseau UEMOA de métrologie. Elle a aussi pris part aux réunions de gouvernance du SOAC, du 10 au 12 décembre 2025, et organisé la deuxième réunion du Conseil de l'Organisme Régional de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité dans l'UEMOA (NORMCERQ) du 09 au 11 septembre 2025.

Concernant la protection du consommateur, la Commission a poursuivi la sensibilisation autour de la Directive n°05/2023/CM/UEMOA du 16 juin 2023 relative à la protection du consommateur dans l'UEMOA, à travers l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo. Elle a également organisé la deuxième réunion du Comité Régional de Protection du Consommateur (CRPC) du 11 au 13 mai 2025 et a participé à la neuvième Conférence des Nations Unies sur la Concurrence et la protection des consommateurs en juillet 2025.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a favorisé les échanges sur les questions d'intérêt liées au développement de l'artisanat au sein de l'Union en organisant la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Des missions de plaidoyer auprès des autorités des États membres en charge de l'artisanat ont été organisées en vue de faciliter la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat (CCA). Afin de permettre un partage d'expériences entre les acteurs des Chambres nationales de Métiers de l'Artisanat (CMA) et une meilleure planification de leurs activités annuelles, la réunion annuelle du Réseau des CMA de l'UEMOA (R-CMA-UEMOA) a été organisée. Un appui technique et financier a été apporté au Réseau pour la mise en œuvre de son plan d'action triennal.

La Commission a aussi soutenu l'organisation des salons et foires dans les États membres. Elle a enfin organisé, en collaboration avec des responsables du Bureau du Réseau des CMA, une mission de plaidoyer à Bissau dans le cadre de l'accompagnement de la Commission au Ministère en charge de l'Artisanat de la Guinée-Bissau.



Dans le secteur du tourisme, la Commission s'est investie dans l'accompagnement des États pour la mise en place de l'outil de mesure du fait touristique et de son impact sur l'économie et la société, développé par l'ONU Tourisme et intitulé Compte Satellite du Tourisme (CST). Un bilan de la mise en place du CST au sein des États membres a été dressé après l'organisation des ateliers nationaux pour assurer un accompagnement de proximité des équipes nationales interinstitutionnelles à la maîtrise de la méthodologie.



Concernant la culture, le montage juridique du Fonds Crédit Culture-UEMOA a été finalisé. Ce fonds a été approuvé par les Ministres de la Culture de l'Union en octobre 2024 et vise à accompagner les entreprises et industries culturelles et créatives.

Après l'adoption de la Directive n°7/2023/CM/UEMOA du 22 septembre 2023 portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des États membres de l'UEMOA, la Commission a fait, en 2025, le bilan de la transposition et de l'application de cette importante Directive pour les acteurs culturels. Avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), deux documents ont été mis à la disposition des États membres en vue de faciliter la compréhension de la Directive et son application. Il s'agit d'un guide d'explication de la Directive et d'une boîte à outils. En rappel, l'objectif de cette Directive est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'exercice des métiers respectifs des auteurs et créateurs, trop souvent précaires, et de favoriser leur contribution à la culture et à l'économie des États membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis en matière d'appui technique et financier aux manifestations culturelles d'envergure de l'Union, notamment le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Carnaval de Bissau, etc.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, lla Commission a poursuivi le déploiement des Pôles de Formation et de Recherche (PFORE) dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, ainsi que l'aménagement du territoire. L'opérationnalisation du PFORE dédié à l'énergie ainsi que celui portant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, progresse activement. De plus, déjà lancés, les PFORE en santé et en aménagement du territoire disposent chacun d'un plan d'actions, avec de grandes attentes quant à leur potentiel de construire des réseaux dynamiques et transformateurs dans ces domaines essentiels pour le développement durable de la région.

Le Programme de Bourses d'Excellence pour la formation et la recherche, accompagnant des cycles complets de formation et couvrant les trois grades de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD), a mis un accent particulier sur la mobilité des étudiants et sur le renforcement de l'excellence académique, en se concentrant sur les domaines scientifiques prioritaires de l'Union. En 2025, la Commission de l'UEMOA a octroyé quatre-vingt-cinq (85) Bourses dont dix (10) bourses

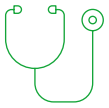
pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La Guinée Bissau a bénéficié de quinze (15) bourses dans le cadre du Programme Spécial d'appui aux Étudiants de la Guinée-Bissau. Pour renforcer la formation en intelligence artificielle et ses applications dans l'espace UEMOA, la Commission a apporté son appui à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) pour le développement et la mise en place d'une nouvelle offre de formation en Intelligence artificielle, afin de répondre aux enjeux technologiques actuels et de préparer les futurs talents aux défis de demain.

Relativement à la Guinée-Bissau, un accent particulier est mis sur la mise en œuvre de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Dans ce cadre, un document d'autoévaluation de l'Université Amilcar Cabral est disponible grâce à l'appui de la Commission, marquant un pas important vers l'alignement de l'institution aux normes régionales. L'élaboration d'un document d'un programme de transformation de l'Université est en cours.

Le processus d'installation et de fonctionnement des Comités Scientifiques Nationaux et du Comité Scientifique Régional du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue de la cinquième session du Comité Régional d'Orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constitué des Ministres sectoriels en charge de l'Éducation, des Enseignements Secondaire et Supérieur. Des textes à l'échelle nationale sont pris dans certains pays de l'Union en vue de la mise en place effective du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat dans l'espace communautaire. Il est prévu l'organisation d'un baccalauréat blanc régional en 2026.

En matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, le Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR), en synergie d'actions avec la Coopération suisse, a achevé sa première phase et prépare une étude pour le lancement de sa deuxième phase. Cette collaboration a permis de renforcer l'efficacité des actions menées et à élargir les opportunités de formation et d'insertion pour les jeunes, en réponse aux défis du marché du travail dans la région. L'expérimentation du concept de collèges communautaires, en partenariat avec le consortium Collèges et Instituts Canada (CICan) et Universités Canada (UC), chargé de la gestion du programme des Bourses Canadiennes de Développement International (BCDI) 2030, se poursuit activement à travers des missions d'échanges et un atelier régional. Cette initiative vise à renforcer les capacités locales et à promouvoir des modèles éducatifs adaptés aux besoins des communautés, tout en favorisant une meilleure collaboration et un partage de bonnes pratiques à l'échelle régionale.

Au titre de ses efforts en faveur du développement de la jeunesse et de la promotion de la citoyenneté communautaire, la Commission de l'UEMOA a prévu d'élaborer un Plan Communautaire Jeunesse UEMOA. Dans ce cadre, des données relatives à la jeunesse et à la citoyenneté ont été collectées dans chacun des États membres afin d'établir un rapport sur l'état des lieux diagnostique. Ces informations permettront d'identifier les priorités communes et de proposer des actions concrètes répondant aux besoins exprimés par les jeunes et leurs organisations.



Au titre de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2025 ont porté sur la poursuite du processus d'adoption de la Stratégie Santé et de la Stratégie Protection Sociale de l'UEMOA. Par ailleurs, la Commission a poursuivi son appui au renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la prévention et de la réponse aux épidémies, de la réglementation des produits de santé, des comptes de la santé et de la mutualité sociale.

Les actions ont également été poursuivies pour le renforcement de la coopération pharmaceutique au niveau sous-régional, notamment à travers le projet REG-PHARMA financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et dans le cadre du projet de centres de soins spécialisés de haut niveau de l'UEMOA.



Pour ce qui est du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par la Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe principal « l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres ».

Ainsi, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les Ministères et dans les institutions des États membres, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°5/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022. Il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en

se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

La Commission a également procédé à la dynamisation du Réseau des Opératrices Économiques de l'espace UEMOA.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, la Commission s'était fixée comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans la zone UEMOA pour contribuer à relever les défis de sécurité dans l'espace UEMOA. Pour atteindre cet objectif, trois principales actions ont été mises en œuvre en 2025. Il s'agit de :

- **l'informatisation et l'interconnexion des postes de police frontaliers** dans l'espace UEMOA ;
- **l'appui à la prévention des crises et conflits dans les États membres l'appui à la lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.**

Les réalisations phares en 2025 sont :

- la construction d'un poste de police à Kpèrèkètè au Bénin, à Guelwongo au Burkina et à Kouassi-Seranou en Côte d'Ivoire ;
- la tenue de 13 rencontres de suivi des travaux de réalisation des trois (3) postes de police ;
- l'organisation de missions de suivi et de contrôle des travaux sur chacun des trois (3) sites de postes de police ;
- la réalisation d'une mission d'approfondissement des données du Projet 2i-PPF du 11 au 13 novembre à Bamako au Mali ;
- l'organisation d'une mission circulaire d'études pour l'automatisation des contrôles des passagers au niveau des Postes de contrôles juxtaposés dans l'espace UEMOA de Sanvée-Condji Hilacondji, les 11 et 12 décembre 2025 et à Cinkassé, le 16 décembre 2025 ;
- la réalisation de missions de collecte de données à Kadiana au Mali et à Fongolimbi au Sénégal, du 15 au 17 décembre 2025. t 2i-PPF.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a organisé du 04 au 08 août 2025, l'atelier de formation sur la lutte contre la cybercriminalité, avec l'appui technique de l'École Nationale de Cybersécurité de Dakar à Vocation Régionale (ENC-VR).

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, du 05 au 12 novembre 2025, dans tous les États membres, la 11ème édition de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires à l'exception du Mali, en raison de la pénurie généralisée dans le pays du carburant au cours de la période de la revue, engendrant ainsi le ralentissement des services publics. Pour ce faire, ce sont les données de 2024 du Mali qui sont utilisées en attendant la réalisation de la phase technique de la revue dans ce pays.

Au titre de l'année 2025, l'évaluation a concerné cent quarante-cinq (145) textes communautaires contre cent trente-deux (132) en 2024. Les cent quarante-cinq (145) textes communautaires introduits dans la revue 2025 sont composés de quinze (15) nouveaux textes communautaires dont deux (2) anciens textes remplacés et cent trente (130) anciens textes reconduits.

Par domaine, on dénombre vingt-six (26) textes en matière de gouvernance économique et convergence, quarante-deux (42) textes en ce qui concerne le marché commun et soixante-dix-sept (77) textes en matière de réformes sectorielles.

Les cent quarante-cinq (145) textes communautaires évalués en 2025 sont composés de soixante-douze (72) directives, quarante-huit (48) Règlements, vingt-deux (22) Décisions, une (1) Recommandation, un (1) Protocole additionnel et un (1) Acte additionnel.

Des résultats issus des travaux de l'évaluation, il ressort que la plupart des États membres ont vu leur performance chutée en 2025, en raison du nombre très important de nouveaux textes introduits au titre de la revue 2025. Ainsi, le taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de **74,47%** en 2025 contre 77,27% en 2024, soit une baisse de 2,80 points de pourcentage.

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- la « Gouvernance Économique et Convergence » a enregistré une baisse de 5,21 points de pourcentage, passant de 87,72% en 2024 à 82,52% en 2025 ;
- le « Marché Commun » a réalisé une progression de 0,01 point de pourcentage, passant de 75,46% en 2024 à 75,47% en 2025 ;
- les « Réformes Sectorielles » ont enregistré une baisse de 3,19 points de pourcentage, passant de 68,62 en 2024 à 65,43% en 2025.

La revue annuelle 2025 a également porté sur vingt-cinq (25) programmes et projets communautaires en exécution dans les États membres pour un montant global de 93,775 milliards de FCFA.

Le taux de décaissement de l'ensemble des vingt-cinq (25) programmes et projets communautaires au titre de l'année 2025 est de 81,06%. Le taux d'exécution physique est de 75,26% en 2025 contre 72,27% en 2024. Quant à l'indice de performance, il est de 43,48% en 2025 contre 36,83% en 2024.

Il faut noter que le présent rapport intègre également les activités des autres Organes de l'Union.

3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2025, les autres Organes ont conduit des activités dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et extrajudiciaires. Elle a mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour de Justice a tenu en 2025 deux (2) audiences publiques solennelles dont l'une consacrée à la prestation de serment de deux (2) cadres de la concurrence de la Commission de l'UEMOA et la seconde consacrée à l'audience de la rentrée judiciaire 2025-2026 coïncidant avec le trentenaire de la juridiction.

Elle a tenu six (6) audiences publiques ordinaires et trois (3) assemblées intérieures. Elle a rendu quatre (4) arrêts et vingt (20) ordonnances. Elle a également reçu quatre (4) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaire.

La Cour des Comptes a procédé, conformément à ses attributions, au contrôle de la gestion et des comptes annuels de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) et des opérations de recettes et de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA, ainsi que des comptes d'emploi des Organismes subventionnés et des programmes et projets communautaires. Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses autres rencontres.

En ce qui concerne le Comité Interparlementaire (CIP), il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître le niveau d'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses organisations membres. Elle a mis à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

Pour ce qui concerne le **Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, au titre de l'année 2025, il a réalisé toutes les activités inscrites dans son Plan de Travail Annuel.

Ainsi, l'Assemblée Générale qui réunit tous les membres du Conseil s'est tenue, les 28 et 29 octobre 2025 à Cotonou, au Bénin. Cette Assemblée Générale qui constitue la 16ème session ordinaire du CTDS a été marquée par l'adoption des deux (2) Résolutions suivantes :

- l'Avis n°0021/2025 sur les politiques salariales dans les États membres de l'UEMOA ;
- l'Avis n°0022/2025 sur la problématique de l'emploi dans les États membres de l'UEMOA.

Les travaux de la session de cette année ont été également marqués, d'une part, par des réflexions sur des thèmes pertinents tels que « le travail non rémunéré en lien avec le travail décent » ; « la Justice sociale » ; « la représentativité syndicale » et, d'autre part, par le partage des résultats de l'étude commanditée par le Département du Développement Humain (DDH) sur « l'Emploi des personnes handicapées », réalisée par le Cabinet SOTERCO.

4. Recadrage des priorités et réformes internes

Les activités conduites au titre de l'année 2025 s'inscrivent dans les priorités définies par le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission, dénommé IMPACT 2030, ainsi que dans les missions dévolues aux autres Organes de l'Union. Ces priorités tiennent compte des défis auxquels les populations de l'Union sont confrontées ces dernières années.

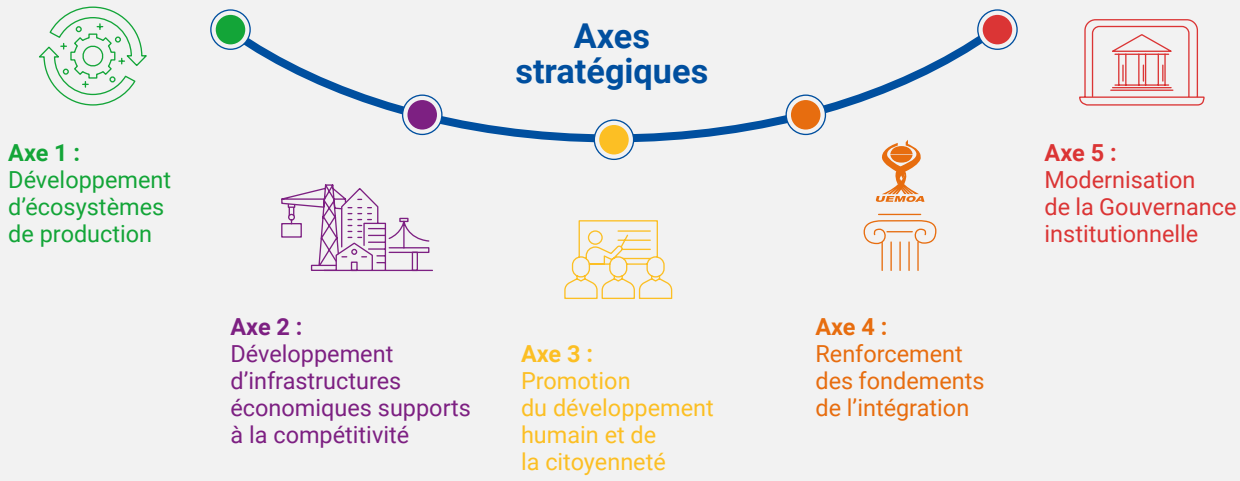
En effet, pour poursuivre efficacement la mise en œuvre des objectifs de l'Union, la Commission a élaboré une Vision prospective 2040 et s'est dotée d'un nouveau **Plan stratégique sur l'horizon 2025-2030 dénomé « IMPACT 2030 »**. Ce nouvel outil de pilotage stratégique vise essentiellement à accroître la performance de la Commission de l'UEMOA et l'impact de ses interventions sur les populations des États membres. Il donne également de nouvelles orientations aux interventions de la Commission en intégrant une approche filière en vue de dynamiser et de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union afin de relever les défis.

Ces défis, au nombre de sept (7), se présentent comme suit :

- défis sécuritaires ;
- défis liés à la faiblesse des échanges communautaires ;
- défis liés à la faible compétitivité des économies de l'UEMOA ;
- défis relatifs au secteur privé régional peu développé ;
- défis du faible niveau de développement humain ;
- défis liés à la gouvernance institutionnelle de la Commission ;
- défis relatifs à la mobilisation des ressources financières.

Ces principaux défis sont pris en compte dans « IMPACT 2030 » dont la vision à l'horizon 2030 est formulée comme suit : ***« Une Institution agile, locomotive de l'approfondissement de l'intégration et de la transformation structurelle des économies de l'UEMOA »***.

Ce plan IMPACT 2030 se décline en cinq axes :



Pour ce qui concerne les autres Organes, ils ont poursuivi leurs activités, conformément à leurs missions et aux orientations données par les plus Hautes Autorités de l'Union, en accordant une attention particulière à celles favorisant la mutualisation des ressources, les synergies entre institutions dans la mise en œuvre des chantiers communautaires.

5. Bilan et perspectives

***Le taux d'exécution financier du budget de l'Union est de* 86,58%,**

le taux d'exécution physique, il est de* 87,13% *en 2025

En 2025, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance (PAP). Ce PAP, élaboré conformément aux missions des Organes et à l'amorçage du démarrage du Plan Stratégique de la Commission « IMPACT 2030 », tient compte des priorités des plus Hautes Autorités de l'Union, en l'occurrence les instructions des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union et les défis auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

Les performances de l'Union enregistrées en 2025 sont en nette baisse par rapport à celles de 2024. Ainsi, le taux d'exécution financière des Organes de l'Union, au titre de l'année 2025, est estimé à 86,58% contre 89,59% en 2024, soit une baisse de 3,01 points de pourcentage. Quant au taux d'exécution physique, il est de 87,13% en 2025 contre 89,97% en 2024, soit une baisse de 2,84 points de pourcentage.

En ce qui concerne les perspectives, en 2026, les interventions de l'Union seront orientées notamment sur l'amorçage et l'accélération de la mise en œuvre de son nouveau Plan Stratégique en ce qui concerne la Commission et sur les missions régaliennes pour les autres Organes de l'Union.



INTRODUCTION

En 2025, la croissance économique de l'Union se situerait à 6,7% contre 6,2% en 2024, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités.
Par pays, le taux de croissance en 2025 se présenterait comme suit : Bénin (+7,5%), Burkina Faso (+6,3%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+5,5%), Mali (+6,1%), Niger (+6,6%), Sénégal (+7,8%) et Togo (+6,2%).

L'activité économique évoluerait dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par un taux d'inflation nul contre 3,5% en 2024, un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des Actifs Extérieurs Nets et du crédit intérieur.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2025, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale.

Il est structuré en quatre (4) parties :

01 La situation économique, financière et monétaire de l'Union

02 L'état d'avancement du processus d'intégration régionale

03 La gouvernance institutionnelle

04 Les difficultés, les recommandations et les perspectives pour 2026



PREMIÈRE PARTIE

SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE DE L'UNION

01

1.1 Environnement international

3,2%
de taux de croissance mondiale *en 2025 contre* **3,3%** *en 2024*

L'économie mondiale, portée par des soutiens budgétaires temporaires et par l'agilité du secteur privé, continue de faire preuve d'une bonne résistance face aux tensions commerciales. Les conditions financières se sont améliorées, notamment en raison d'un affaiblissement du dollar, et certains grands pays ont connu une expansion budgétaire. Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) publiées au mois d'octobre 2025, le taux de croissance économique mondiale serait de 3,2% en 2025 contre 3,3% en 2024 (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2022 et 2025 (en %)

	2023	2024	2025 (p)	2026 (p)
Monde	**3,5**	**3,3**	**3,2**	**3,1**
Pays avancés	**1,7**	**1,8**	**1,6**	**1,6**
- *USA*	*2,9*	*2,8*	*2,0*	*2,1*
- *Zone euro*	*0,4*	*0,9*	*1,2*	*1,1*
- *Japon*	*1,2*	*0,1*	*1,1*	*1,6*
Pays émergents et pays en développement	**4,7**	**4,3**	**4,2**	**4,0**
- *Chine*	*5,4*	*5,0*	*4,8*	*4,2*
Afrique Subsaharienne	**3,7**	**4,1**	**4,1**	**4,4**
- *Afrique du Sud*	*0,8*	*0,5*	*1,1*	*1,2*
- *CEMAC*	*2,4*	*3,0*	*2,8*	*3,3*
- *CEDEAO*	*3,8*	*4,7*	*4,4*	*4,7*
• *Nigeria*	*3,3*	*4,1*	*3,9*	*4,2*
• *Ghana*	*3,1*	*5,7*	*4,0*	*4,8*

Source : *FMI, WEO octobre 2025, (p) prévision.*

68$
le cours annuel moyen du baril *de pétrole en 2025*

Concernant le taux d'inflation, la décélération débutée en 2023 se poursuivrait en passant de 5,8% en 2024 à 4,2% en 2025 et 3,7% en 2026. Dans les pays avancés, la hausse du niveau général des prix s'établirait à 2,5% en 2025 après 2,6% en 2024. Dans les pays émergents et en développement, les prix à la consommation augmenteraient de 5,3% en 2025 contre 7,9% un an plus tôt. Les pressions inflationnistes devraient continuer de se réduire en 2026 avec un niveau attendu à 4,7% dans les économies émergentes et à 2,2% dans les pays avancés, en lien avec le ralentissement économique. En Afrique subsaharienne, une décélération serait observée avec un taux d'inflation qui serait de 13,1% en 2025 contre 20,3% en 2024

Sur les marchés des matières premières, les cours mondiaux des produits de base devraient poursuivre leur descente pour la quatrième année consécutive, pour tomber en 2026 à leur plus bas niveau depuis six (6) ans. Les prix devraient fléchir de 7% en 2025 et en 2026, sous l'effet d'une croissance économique mondiale atone, d'un excédent pétrolier croissant et d'une incertitude politique persistante. Le prix du baril de Brent devrait reculer de 68 dollars en moyenne en 2025 à 60 dollars en 2026, soit son plus bas niveau depuis cinq (5) ans.

Concernant la politique monétaire, depuis décembre 2024, les banques centrales dans le monde ont adopté des orientations différentes dans la mise en œuvre de leur politique. Certaines ont maintenu le statu quo face à des risques de retour de l'inflation tandis que d'autres ont poursuivi l'assouplissement de leur politique monétaire en vue de soutenir l'économie dans un contexte d'évolution favorable des prix. Par ailleurs, d'autres banques centrales ont relevé leurs taux directeurs pour contenir les tensions inflationnistes ou stabiliser leur monnaie.

Sur les marchés des changes, au cours des dix (10) premiers mois de l'année 2025, comparé à la moyenne de l'année 2024, l'euro s'est apprécié par rapport au

yuan chinois (+3,8%), au dollar des États-Unis (+3,6%), au yen japonais (+1,7%) et à la livre sterling (+0,7%). En revanche, le cours de la monnaie européenne a évolué à la baisse face au franc suisse (-1,5%). Le franc CFA, au terme des six (6) premiers mois de l'année 2025, s'est apprécié face au naira nigérian (+6,4%), au dalasi gambien (+5,9%), au dollar libérien (+4,4%) et au franc guinéen (+1,8%). En revanche, le franc CFA s'est déprécié par rapport au cedi ghanéen (-1,1%) et à la leone sierra léonaise (-1,0%).

1.2 Évolution de la situation économique dans l'UEMOA

En 2025, la croissance économique de l'Union se situerait à 6,7% contre 6,2% en 2024, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs. Les prix à la consommation seraient stables par rapport à leur niveau de 2024, dégageant un taux d'inflation annuel nul contre 3,5% un an plus tôt. L'exécution des opérations financières des États en 2025 se traduirait par une réduction du déficit budgétaire global qui se situerait à 3,7% du PIB contre 5,3% en 2024. Le déficit du compte courant ressortirait à 2,2% du PIB, soit un recul de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2024. La progression de la masse monétaire ressortirait à 11,6% en 2025. Pour l'année 2026, il est prévu à fin décembre une hausse de la masse monétaire de 14,6%.

6,7%
***de taux de croissance économique** de l'Union en 2025*

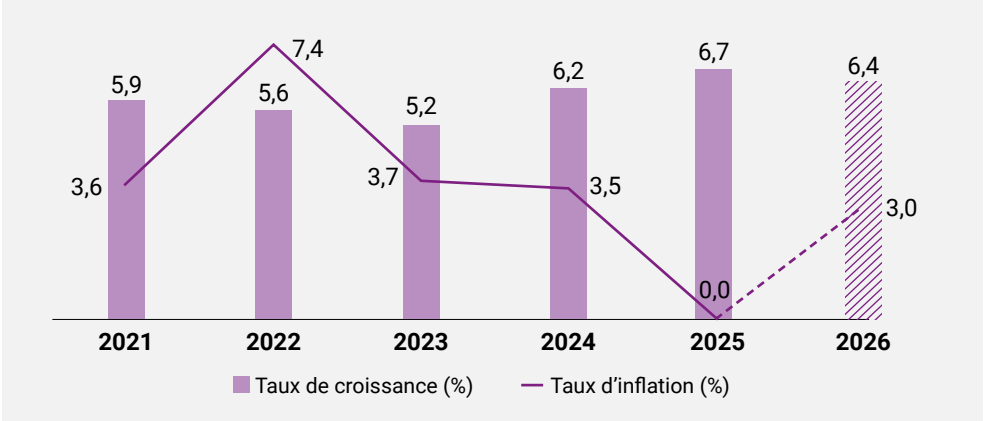
1.2.1 Production

Le taux de croissance de l'activité économique serait de 6,7% contre 6,2% en 2024. Les projections tablent sur le renforcement du dynamisme de l'activité dans l'ensemble des secteurs avec, notamment, l'exploitation nouvelle de gisements de pétrole et de gaz au sein de l'Union (Côte d'ivoire, Niger et Sénégal). La croissance serait soutenue par la robustesse de la demande intérieure et la poursuite du maintien des prix élevés pour les matières premières agricoles.

Le rythme de progression de l'activité au niveau du secteur primaire s'expliquerait par la hausse de la production vivrière ainsi que de celle de l'élevage et de la pêche. Le secteur secondaire profiterait notamment de la poursuite du dynamisme des activités extractives, du regain des activités manufacturières et de l'essor des BTP. La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait grâce à la vigueur des transports, du tourisme, du commerce et des télécommunications.

Par État, le taux de croissance en 2025 se présenterait comme suit : Bénin (+7,5%), Burkina Faso (+6,3%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+5,5%), Mali (+6,1%), Niger (+6,6%), Sénégal (+7,8%) et Togo (+6,2%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2021-2026



Source : *Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2025.*

1.2.2 Prix et inflation

3,5%
de taux d'inflation annuel moyen *en 2025 contre 3,8% en 2024*

En 2024, le taux d'inflation annuel moyen de l'Union ressortirait à 3,8% contre 3,7% en 2023, en lien avec la hausse des prix de toutes les fonctions. Par État, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,0%), Burkina Faso (+4,5%), Côte d'Ivoire (+3,5%), Guinée-Bissau (+3,6%), Mali (+3,6%), Niger (+10,4%), Sénégal (+1,0%) et Togo (+3,1%).

En 2025, les prix à la consommation seraient stables par rapport à leur niveau de 2024, dégageant un taux d'inflation annuel nul contre 3,5% un an plus tôt, en lien notamment avec la détente des prix des produits alimentaires. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,2%), Burkina Faso (-0,5%), Côte d'Ivoire (+0,1%), Guinée-Bissau (+0,9%), Mali (+2,3%), Niger (-4,5%), Sénégal (+1,5%) et Togo (+0,3%).

1.2.3 Finances publiques et dette publique

En 2025, le déficit budgétaire global représenterait 3,7% du PIB contre 5,3% en 2024. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il serait de 4,5% du PIB contre 6,0% en 2024. Cette réduction du déficit s'expliquerait par une hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses.

Les recettes totales et dons progresseraient de 14,7% pour représenter 17,8% du PIB, tirés principalement par l'augmentation des recettes fiscales de 14,3%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,8% contre 14,2% en 2024. L'augmentation des recettes fiscales s'expliquerait par la mise en œuvre des réformes engagées par les États membres en matière de politique fiscale et d'administration fiscale. Par pays, le taux de pression fiscale en 2025 se présenterait comme suit : Bénin (13,9%), Burkina Faso (17,2%), Côte d'Ivoire (15,0%), Guinée-Bissau (8,9%), Mali (13,2%), Niger (8,3%), Sénégal (18,9%) et Togo (14,9%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 8,0% pour représenter 1,6% du PIB, après une hausse de 17,8% en 2024. Les dons augmenteraient de 29,7% pour représenter 0,8% du PIB.

En 2025, les dépenses totales et prêts nets croîtraient de 5,3% pour représenter 21,5% du PIB, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement.

Les dépenses courantes progresseraient de 3,9% pour représenter 13,1% du PIB, tirées par la hausse de 8,3% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 13,4%. Les transferts de subventions augmenteraient de 5,2% en 2025. L'accroissement de la masse salariale s'expliquerait principalement par les mesures de revalorisation salariale prises au profit des fonctionnaires.

Au total, le déficit budgétaire global représenterait 3,7% du PIB contre 5,3% en 2024. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il serait de 4,5% du PIB contre 6,0% en 2024. À l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, tous les États enregistreraient un déficit budgétaire d'au plus 3,0% du PIB en 2025.

En 2025, le taux d'endettement s'établirait à 62,7% contre 64,5% en 2024, en baisse de 1,8 point de pourcentage du PIB. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements

Les échanges extérieurs de l'UEMOA se traduiraient en 2025 par un solde global excédentaire de 3 964,1 milliards de francs CFA, en lien essentiellement avec la réduction du solde déficitaire du compte des transactions courantes.

En 2025, le déficit du compte courant ressortirait à 2,2% du PIB, soit un recul de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2024. Cette amélioration découlerait principalement de l'évolution favorable des termes de l'échange et de l'accroissement des exportations d'hydrocarbures. La balance des biens enregistrerait un excédent de 5 789,9 milliards de francs CFA contre un déficit de 214,0 milliards de francs CFA en 2024, en lien avec une augmentation des exportations (+32,3%) plus importante que celle des importations (+7,1%). L'excédent du compte de capital s'établirait à 1 605 7 milliards de francs CFA en 2025 après 1 230 1 milliards de francs CFA un an plus tôt. Dans ces conditions, les flux financiers attendus devraient permettre de couvrir, à hauteur de 333,2%, le besoin de financement évalué à 1 699,6 milliards de francs CFA en 2025.

1.2.5 Situation monétaire

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2025 serait marquée par une progression, en rythme annuel, de la masse monétaire de 11,6%. Cette évolution serait induite par l'augmentation des actifs extérieurs nets (+3 964,1 milliards de francs CFA ou +82,3%) et des créances intérieures (+4 066,6 milliards de francs CFA ou +6,6%). L'évolution des Actifs Extérieurs Nets (AEN) serait consécutive à la situation favorable des comptes extérieurs de l'Union en 2025.

L'accroissement des créances intérieures résulterait de la hausse attendue des créances nettes des institutions de dépôt sur les Administrations Publiques Centrales (+2 110,1 milliards de francs CFA ou +8,2%), et de celle des créances sur l'économie (+1 956,5 milliards francs CFA ou +5,5%).



Réunion du Conseil des Ministres Statutaire
du 29 décembre 2025, à Cotonou



DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

02

2.1 Gouvernance et convergence économiques



2.1.1 Surveillance multilatérale

- **Résultats clés de la surveillance multilatérale**

En 2025, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020.

Les orientations de politique économique aux États membres au titre de l'année 2025, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session du 06 octobre 2025 tenue à Dakar, ont porté principalement sur la nécessité de :

(i) renforcer la mobilisation des recettes intérieures en vue, notamment, d'apurer le stock d'arriérés de paiement existant ;

(ii) éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement ;

(iii) veiller à la cohérence entre les plans de passation des marchés, les plans d'engagement et les plans de trésorerie ;

(iv) renforcer la mise en œuvre des dispositions du Code de Transparence.

Quant au rapport de décembre 2025, il a été principalement consacré à l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2026-2030. Cette analyse indique que la reprise de la croissance serait maintenue à moyen terme, sous l'hypothèse d'une maîtrise des crises, notamment celles sécuritaires. En outre, le retour à une consolidation budgétaire pour l'ensemble des États membres de l'Union est prévu pour 2027. Aussi, le Conseil des Ministres a adopté, lors de sa session du 29 décembre 2025, la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA sur la période 2026-2030.

- **Assistance et suivi des économies des États membres**

Dans le cadre du suivi des économies, la Commission a conduit une mission d'évaluation des Ajustements Stock-Flux (ASF) et de leur impact sur les budgets des États membres, à Bamako en République du Mali et à Niamey au Niger.

Elle a également conduit une mission d'échanges avec les Autorités sénégalaises à la suite du rapport d'audit de la Cour des Comptes et des autres rapports qui ont suivi. Les échanges ont porté aussi sur les négociations en cours pour la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI.

La Commission a poursuivi les travaux relatifs à la mise en place d'un fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'UEMOA. Ce fonds contribuera au renforcement de la résilience des économies de l'Union en cas de chocs majeurs. À cet égard, un projet d'Acte additionnel portant création du Fonds de Stabilisation Macroéconomique (FSM) de l'UEMOA a été finalisé en 2025.

En outre, le projet de Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'Union a reçu l'avis favorable du Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 03 avril 2025, en vue de sa soumission à l'adoption de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement par Acte additionnel.

2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable

- **Finances publiques**

En 2025, la Commission a poursuivi les actions de modernisation de la gestion des finances publiques des États membres à travers le renforcement des capacités des acteurs et le suivi évaluation de la mise en œuvre des directives des finances publiques. Dans le cadre du renforcement des capacités, il a été organisé une réunion du Réseau des praticiens des finances publiques consacrée à la formation des acteurs sur l'élaboration des états financiers de l'État comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le Tableau des Opérations Financières du Trésor (TOFT) et l'état annexé. Au cours de cette session, les participants ont bénéficié d'un partage d'expériences en matière de recensement et d'évaluation des éléments du patrimoine de l'État. Dans le même registre, les acteurs chargés de l'élaboration des Statistiques des Finances Publiques (SFP) ont été formés à travers les ateliers d'élaboration du compte de patrimoine et l'intégration des opérations non monétaires dans les SFP.

S'agissant du suivi-évaluation de la mise en œuvre des directives des finances publiques, une mission circulaire a permis de faire l'état de mise en œuvre de la Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE. En outre, la réunion de l'Observatoire des Finances Publiques (OFP) a validé l'état de mise en œuvre des directives des finances publiques présenté par les États membres et le guide unifié du contrôle interne budgétaire et comptable. Ce guide constitue un précieux outil de mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable à la disposition des États membres.

- **Fiscalité intérieure**

La Commission a poursuivi le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actes communautaires relatifs à la fiscalité intérieure par les États membres à travers l'organisation des ateliers et réunions avec les représentants des administrations nationales.

Dans ce cadre, elle a organisé la réunion annuelle du Comité régional de suivi du Programme de transition fiscale au cours de laquelle la Commission et les membres des comités nationaux de suivi de la transition fiscale ont examiné et validé les critères et indicateurs de la transition fiscale dans l'Union.

Par ailleurs, face aux besoins croissants des États membres en ressources budgétaires, la Commission continue de les accompagner pour élargir l'assiette fiscale. Dans ce cadre, un atelier sur les risques fiscaux dans les domaines miniers et des hydrocarbures a été organisé au profit des administrations fiscales, douanières et minières des États membres afin de renforcer leurs capacités à faire face à la fraude dans ces domaines.

- **Organismes du dispositif communautaire du SYSCOA**

La Commission de l'UEMOA a organisé les assemblées plénières du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC) et du Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) qui ont permis d'assurer un fonctionnement régulier de ces organismes régionaux chargés de veiller au respect de la déontologie et au bon fonctionnement des ordres professionnels et de l'application du référentiel comptable communautaire.

La tenue des réunions des Centres de Gestion Agréés (CGA) et des structures en charge des Guichets Uniques de Dépôt des États Financiers (GUDEF) a permis de faire le point de la mise en œuvre des réformes destinées à favoriser la formalisation des activités des Petites et Moyennes Entreprises, et la production des états financiers annuels de qualité par les contribuables.

- **Réforme de la commande publique**

À l'échelle communautaire, la transposition du cadre juridique est globalement effective et satisfaisante au niveau des États membres et représente un taux moyen communautaire de 93,05%. Si les textes fondateurs, notamment les Directives n°4 et n°5 et les Décisions sur le Dossier Standard Régional d'Acquisition (DSRA), ont été transposés avec succès dans l'ordonnancement juridique interne des États membres, il n'en est pas de même pour la Directive relative à l'éthique et à la déontologie ainsi que la Directive sur la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée.

La Directive relative à l'éthique et à la déontologie n'est pas encore transposée en Guinée-Bissau et au Sénégal, tandis que la Directive sur la maîtrise d'ouvrage déléguée ne l'est pas dans trois (3) pays, à savoir le Bénin, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Par ailleurs, la redevance de régulation a été instituée dans les États membres et contribue efficacement au fonctionnement du mécanisme de régulation du système de la commande publique. Il convient, à cet effet, de prendre des dispositions pour appuyer la Guinée-Bissau et d'autres États qui éprouvent les difficultés pratiques de perception à rendre effective cette redevance.

Sept (7) États membres disposent d'un système d'information opérationnel (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Seule la Guinée-Bissau ne dispose pas de ce système d'information.

Tous les États membres disposent d'un numéro vert anticorruption. Il convient de redynamiser le fonctionnement de ces numéros verts implantés dans les États membres à travers une sensibilisation permanente des acteurs et une maintenance du bon fonctionnement desdits numéros.

Dans l'ensemble, l'Appel d'Offres Ouvert (AOO) domine largement en nombre dans la plupart des pays avec un taux moyen de 70%, ce qui est un indicateur fort d'ouverture et de transparence dans la passation des marchés. Par exemple, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire comptent plusieurs milliers de procédures d'Appel d'Offres Ouvert.

La Commission a organisé en 2025 la **27ème réunion de l'Observatoire régional des marchés publics** au cours de laquelle le projet de Directive portant réglementation communautaire des marchés publics au sein de l'UEMOA a été relu et validé. Ce texte opère une fusion des directives n°04/2005/CM/UEMOA et n°05/2005/CM/UEMOA portant respectivement procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de contrôle de régulation en la matière. Il sera instamment soumis aux instances de décision de l'Union.



2.1.3 Prévisions et études économiques

En 2025, la Commission a poursuivi la mise à jour des annexes statistiques au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, notamment l'actualisation des indicateurs économiques régionaux sur le secteur réel et les finances publiques. Elle a également rédigé et publié les notes trimestrielles sur la conjoncture économique régionale et assuré le rapportage des travaux du Comité de Veille Économique.

Dans le but de mettre à la disposition des utilisateurs de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) des informations statistiques en ligne avec les dernières recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques économiques et financières, la Commission a poursuivi, en collaboration avec les États membres, la mise en œuvre de la feuille de route 2024-2025 en vue de l'amélioration du dispositif de gestion de la plateforme en ligne de la BDSM. La mise en œuvre de cette feuille de route a notamment permis la mise à jour des données de la BDSM jusqu'au 3ème trimestre 2025. Pour rappel, la migration de la BDSM vers la plateforme en ligne vise à renforcer la cohérence des données et à faciliter leur mise à jour par les Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE) ainsi que leur transmission régulière à la Commission, tout en mettant à la disposition du grand public un outil ergonomique et convivial.

À la suite de la mise en place des Modèles Quasi-Comptables (MQC) de prévision achevée en 2021, la Commission a poursuivi les travaux d'élaboration du cadrage macroéconomique de l'Union. Ces travaux se sont traduits par la mise à jour du modèle de prévision macroéconomique de chacun des États membres de l'Union, par l'élaboration d'un cadrage macroéconomique pour chacun des États membres et par la publication de la sixième (6ème) note de cadrage macroéconomique de l'Union pour la période 2025-2029. Ils se sont aussi poursuivis par les travaux préparatoires de l'élaboration du cadrage macroéconomique pour la période 2026-2030.

En outre, la Commission a organisé plusieurs réunions et ateliers, en présentiel et en visioconférence, afin de maintenir des cadres d'échanges réguliers avec les États membres sur les questions relatives à la gestion de la BDSM, à la conjoncture économique régionale et à la prévision macroéconomique. La réunion annuelle des correspondants des CNPE sur la mise à jour de la BDSM s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), de même que les séminaires semestriels sur la conjoncture et les prévisions, les ateliers internes semestriels sur les questions économiques consacrés à l'élaboration du cadrage macroéconomique.

La cinquième (5ème) édition du rapport régional de suivi des Plans Nationaux de Développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui procède à l'évaluation des performances à caractère économique et social au sein de l'Union, a été élaborée. Les travaux pour l'élaboration de la cinquième (5ème) édition ont été menés. Le rapport a permis d'apprécier les efforts des États membres en vue de l'atteinte des ODD, à travers une analyse consolidée des principaux indicateurs de l'Union issus des bilans nationaux de mise en œuvre des PND axés sur les ODD.

Par ailleurs, les activités en rapport avec la mission du secrétariat du Comité de Veille Économique (COVEC) de la Commission, notamment la prise en charge de l'analyse d'impact économique des questions traitées par le Comité ainsi que la préparation de ses rapports, se sont poursuivies en 2025.

En outre, plusieurs notes techniques d'analyse ont été produites sur de nombreux autres sujets, notamment :

(i) la note d'information à l'attention du Conseil des Ministres sur la croissance inclusive et le développement durable dans la zone UEMOA ;
(ii) la mesure de la pauvreté dans le monde ;
(iii) le rapport sur le commerce africain 2025 d'Afreximbank portant sur « Le commerce africain dans un environnement financier mondial en mutation » ;
(iv) l'évolution des cours des matières premières ;
(v) l'impact de la production d'hydrocarbures sur l'économie sénégalaise ;
(vi) le pétrole et l'économie du Niger : productions, impacts sur les principaux agrégats ;
(vii) l'édition d'octobre 2024 du « moniteur des tendances de l'investissement mondial » de la CNUCED ;
(viii) le Sommet africain de l'action pour le climat tenu à Nairobi (Kenya) ;
(ix) le Sommet sur les Objectifs de Développement Durable 2023 New York, les 18 et 19 septembre 2023 ;
(x) les notes sur la « dette internationale » et « l'analyse des tendances mondiales en termes d'IDE ».

Dans le cadre du développement des outils et du renforcement du dispositif d'analyse d'impact de la Commission et de l'Union, des actions de renforcement des capacités des cadres de la Commission et des experts de l'Union en analyse d'impact ont été organisées tout au long de l'année. En effet, plusieurs séances de travail destinées à affiner et stabiliser les Modèles d'Équilibre Général Calculable (MEGC) développés en 2024 en collaboration avec un cabinet d'études, notamment dans leur structure, mais aussi les modules de microsimulation arrimés auxdits MEGC afin de les adapter aux caractéristiques spécifiques des économies de l'Union. Pour rappel, en 2024, un (1) MEGC arrimé d'un module de microsimulation **a été construit pour chacun des États membres de l'Union sur la base des nouvelles Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) élaborées en collaboration avec AFRSTAT sur la période 2022-2023. En outre, la Commission a organisé un atelier régional de formation des experts nationaux sur lesdits modèles, ainsi que la réunion régionale de suivi des revues des stratégies de croissance inclusive axées autour des Plans Nationaux de Développement et/ou Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) en lien avec les ODD.**

Enfin, le partenariat avec les institutions régionales et internationales s'est poursuivi, notamment avec AFRISTAT, la BCEAO, AFRITAC de l'Ouest, le FMI et la Banque mondiale. Cette coopération a porté essentiellement sur le renforcement des capacités des États membres en matière d'analyse de la conjoncture et de la prévision macroéconomique.



2.1.4 Développement du système statistique régional

Concernant la production de statistiques économiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2023) ont été produits pour les États membres et pour l'Union. Cela a permis de suivre l'évolution des prix dans l'Union. En rappel, le Règlement N°05/CM/UEMOA, adopté le 20 décembre 2024, instaure officiellement l'IHPC base 100 en 2023 comme l'instrument de mesure de l'inflation dès janvier 2025.

Les efforts pour la production des données du commerce international des biens et des services se sont poursuivis en 2025. Ainsi, il y a eu l'organisation d'un atelier régional sur les statistiques du commerce international des marchandises, qui a permis d'échanger sur les différentes nomenclatures de production, ainsi que sur le canevas d'un annuaire régional mais aussi des accompagnements ciblés à l'endroit de certains États sur les enquêtes relative au commerce international des services (Côte d'Ivoire, Bénin).

Enfin, toujours sur le registre des statistiques économiques, les experts des États membres ont été formés à l'élaboration des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT), à la mesure de l'Économie Non Observée (ENO) et sur la construction de tableaux entrées-sorties (TES) symétriques pour simuler des chocs économiques.

Sur les statistiques sociales, les travaux de finalisation des préparatifs de la troisième Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) se sont poursuivies et le lancement de la première vague de collecte des données a été effectif dans sept (7) États membres.

Par ailleurs, le projet de texte visant l'institutionnalisation de l'EHCVM qui a été examiné et validé par le Comité Régional de la Statistique (CRS) en décembre 2024 a été soumis en Conseil des Ministres et adopté par la Décision n°05/2025/CM/UEMOA.

Enfin, un questionnaire régional standardisé pour les enquêtes conjoncturelles sur l'emploi a été validé par les experts nationaux en 2025 lors d'un atelier régional organisé par la Commission et devrait permettre à terme de produire des données infra-annuelles sur l'emploi et comparables au sein de l'Union.

Au plan de la diffusion des statistiques, une modernisation a été entamée dans l'Union avec l'appui à la création et au développement de portails ouverts de données (ODP 2.0) aussi bien au niveau régional que dans les États membres. Une formation régionale a été donnée par la Commission avec l'appui de la BAD et de EUROSTAT et des appuis spécifiques aux États ont démarré en 2025, pour le Bénin et la Guinée-Bissau. La plateforme ODP

est compatible avec la norme internationale **SDMX**, et devrait à terme faciliter l'interopérabilité des statistiques entre les États membres et la Commission.

Enfin, dans la recherche de la valorisation des statistiques produites dans l'Union, une journée régionale de la statistique a été tenue en décembre 2025. Elle a permis aux chercheurs, étudiants et aux administrations des écoles et des universités de mieux connaitre les plateformes de diffusion des données au sein de la Commission et aussi des États membres.

2.2 Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement

2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux



- **Renforcement de l'Union douanière**

Dans le cadre de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO, la Commission de l'UEMOA a, en 2025, poursuivi ses efforts en vue de l'harmonisation du processus de migration vers la version 2022 du système harmonisé (SH). À cet effet, une (1) rencontre du groupe de travail « TEC, valeur en douane, procédures et régimes douaniers » a été organisée.

La migration vers la version 2022 du système harmonisé (SH) est effective dans l'ensemble des États membres.

Par ailleurs, les travaux en vue de la mise en place du régime de la libre pratique se sont poursuivis, avec notamment l'élaboration et la validation d'un document de projet. Ledit document est adossé à un plan d'actions et à un chronogramme d'exécution. Il s'agit d'une étape supplémentaire devant permettre de parachever l'Union douanière. Il devra être soumis au Conseil des Ministres Statutaire pour adoption.

En attendant son adoption, la Commission a commandité trois (3) études dont deux (2) ont été validées par les experts des États. Il s'agit de l'étude sur la mise à jour de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et l'étude sur la stratégie de communication devant accompagner la mise en place du régime et l'étude d'impact de la mise en place du régime de la libre pratique se poursuit.

La Commission a également organisé la treizième édition du Forum des Agents des Douanes de l'UEMOA sous le thème : ***« L'intelligence artificielle et les administrations douanières de l'UEMOA : levier d'efficacité et d'intégration régionale »***.

- **Développement des échanges commerciaux**

Les principales réalisations en matière de développement des échanges commerciaux en 2025 ont consisté en l'élaboration du Programme de Facilitation et Promotion du Commerce (PFPC) aligné sur le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission, « IMPACT 2030 ».

Aussi, elle a poursuivi les actions en faveur de :

(i) la facilitation des échanges commerciaux,
(ii) la promotion des produits originaires de l'Union,
(iii) l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union,
(iv) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale.

En matière de facilitation des échanges, la Commission a organisé des ateliers nationaux de sensibilisation sur la Directive n°02/2023/CM/UEMOA du 16 juin 2023 portant dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur au sein de l'UEMOA dans quatre (4) États membres à Dakar, Lomé, Cotonou et Bamako. Ces ateliers nationaux, qui seront organisés dans les États membres restants en 2026, permettent de renforcer les capacités d'une cinquantaine d'acteurs locaux par pays visité, sur la dématérialisation et les dispositions de la Directive. Il faut préciser que cette Directive permettra en effet de saisir les opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication dans le développement du commerce au sein de l'espace communautaire. La Directive est une réponse à l'ambition des administrations douanières et de commerce de l'Union de réduire significativement les temps de traitement des dossiers relatifs au commerce extérieur afin d'augmenter le volume des recettes et des affaires.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette Directive, la Commission a entrepris avec l'appui de l'Alliance Africaine pour le Commerce Électronique (AACE) et de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) de la Banque Islamique de Développement (BID), le développement du « Système Intégré Régional de gestion des Documents Commerciaux et douaniers (SIRDOC) » dans l'espace UEMOA, une plateforme d'échanges des Certificats d'Origine électroniques UEMOA. Un test pilote du SIRDOC a été réalisé avec succès sur le corridor Dakar-Diboli-Bamako, suivi d'un renforcement des capacités sur l'échange électronique des certificats d'origine (E-CO) avec les acteurs de l'écosystème du Mali, à Bamako. Cet atelier a permis de réaliser des cas pratiques de production, d'émission et de transmission de certificats d'origine électroniques UEMOA.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) financé par la Banque mondiale, l'application Web de mesure et de suivi des performances des agences aux frontières a été validée. Le PFEAO a été clos au premier trimestre avec transmission des rapports techniques et financiers à la Banque mondiale.

En ce qui concerne la promotion des produits locaux originaires et le renforcement du commerce entre les États membres de l'Union, la Commission de l'UEMOA a organisé au niveau régional, du 1er au 03 octobre 2025, à Ouagadougou, la 6ème édition de l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommer local » sous le thème : « Consommer local, facteur de développement des chaînes de valeur régionales compétitives de l'UEMOA ». Cette édition a permis d'intensifier au niveau régional et national les actions de communication sur le concept du consommer local qui englobe les produits locaux et originaires de l'Union. Les manifestations organisées dans le cadre de la 6ème édition du « Mois d'octobre, Mois du consommer local » ont porté sur la cérémonie officielle de lancement et la conférence publique. Un rapport général sur l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommer local » est régulièrement produit par la Commission depuis 2022 et diffusé auprès des États membres.

Pour accompagner la célébration du « Mois d'octobre, Mois du consommer local » au niveau national, la Commission



PCJ de Hillacondji

a poursuivi en 2025 son appui aux États membres avec l'octroi d'une subvention à chaque État membre. La Commission a lancé aussi une étude d'évaluation des cinq (5) premières éditions du « Mois d'octobre, Mois du Consommer local » dont le processus de sélection est en cours.

La rencontre du Réseau des Organismes de Promotion du Commerce (ROPC-UEMOA) organisée par visioconférence au quatrième trimestre 2025 a permis de partager des informations sur les activités des Organismes de Promotion du Commerce (OPC), de faire l'état de mise en œuvre des activités du ROPC-UEMOA et du projet Talents Africains à l'International (TAI) et d'élaborer une matrice régionale des activités des OPC. S'agissant du projet TAI qui est un projet de Volontariat International en Entreprises (VIE) ayant pour objectif de contribuer à l'employabilité des jeunes et à l'internationalisation des entreprises de l'UEMOA, il est ressorti que de 2023 à 2025, au total cent dix-huit (118) jeunes TAI ont bénéficié d'une mission de VIE dans cinq (5) pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal) actifs dans le dispositif TAI. Au titre des difficultés rencontrées, on note principalement l'absence d'appuis et de soutiens des pouvoirs publics particulièrement aux activités du projet TAI, à l'exception du Bénin. En rappel, le ROPC-UEMOA a été mis en place en 2017 pour constituer un cadre d'échanges et de partage de bonnes pratiques entre les OPC de l'espace UEMOA.

Au titre des actions visant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale, la réunion des Ministres chargés du Commerce des États membres de l'UEMOA, organisée au premier trimestre 2025, a permis d'échanger sur les divers sujets en lien avec le développement du commerce et la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) dans l'espace UEMOA. Monsieur Wamkele MENE, Secrétaire Général de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), a délivré de vive voix un message présentant l'état des négociations à l'attention des Ministres. Les Ministres ont salué l'initiative de la Commission visant l'adoption d'une stratégie ZLECAf-UEMOA et de son plan d'actions qui visent à renforcer la compétitivité des États membres et du secteur privé dans le cadre du processus d'intégration continentale.

+8 200
produits originaires de l'Union

- **Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement**

Quatre-vingt-quatre (84) nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits, octroyées par les États membres, ont été enregistrées et leurs Décisions ont été notifiées. Ainsi, ces reconnaissances portent le total des produits originaires à plus de 8 200.

Dans le cadre du partenariat avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), une session de renforcement des capacités du secteur privé sur les règles d'origine a été réalisée.

Toujours dans le cadre de cette coopération avec l'OMD, un groupe de travail restreint d'experts chargé de mettre à jour la table de concordance des produits agréés, tenant compte des différentes migrations des versions du système harmonisé (SH), a été mis en place. Sur financement du Programme « Origine-Afrique » de l'OMD, le groupe s'est réuni à deux reprises et a finalisé la mise à jour de la table de concordance des produits agréés de l'UEMOA.

L'équipe restreinte a noté des inadéquations entre les codes originels SH attribués aux produits agréés et les informations inscrites dans leurs descriptions. En outre, il a été constaté des insuffisances dans la description des produits qui ne permettent pas d'attribuer le code correspondant dans la version 2022 du Tarif Extérieur Commun (TEC).

Ces constatations ont entrainé des analyses approfondies ayant permis de trancher sur le code à attribuer. Des discussions régulières au sein du groupe de travail ont permis de résoudre les cas complexes et de progresser significativement dans l'atteinte des objectifs.

À la demande des États membres, la Commission a entamé le processus de révision du Protocole additionnel n°III/2001 du 19 décembre 2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA ainsi que de l'ensemble de ses textes d'application.

Une mission de contrôle d'agréments a été réalisée. Elle a porté sur trois entreprises du Niger ayant des produits reconnus originaires de l'UEMOA et évoluant dans le domaine de l'agro-industrie.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi le processus de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine. Cette dématérialisation qui se fera à travers une plateforme collaborative entre la Commission et les États membres a été testée avec succès au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Elle vise à simplifier et à accélérer le processus y relatif, en permettant aux opérateurs économiques de soumettre leurs demandes et de fournir les documents nécessaires de manière électronique. L'opérationnalisation de la plateforme sera effective avant la fin du premier semestre 2026.

La dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire présente plusieurs avantages. Elle réduit les délais de traitement, facilite la gestion des dossiers et permet aux opérateurs économiques de gagner du temps en évitant les déplacements physiques. De plus, elle contribue à la transparence et à la traçabilité des demandes.

Au-delà de la procédure d'octroi de l'origine, elle devra permettre à la Commission de procéder à la notification directe des décisions de reconnaissance aux États membres.

S'agissant du droit d'établissement des professions libérales, les actions de plaidoyer et de sensibilisation se sont poursuivies. Ces actions visent à accélérer la mise en œuvre effective des textes communautaires y afférents. Force est de constater la bonne dynamique, relativement à la mise œuvre desdits textes.

Concernant spécifiquement la libre circulation et le droit d'établissement des professionnels de santé, un atelier régional a été organisé. Il a permis de noter des progrès notoires enregistrés dans les États membres en matière de transposition et d'application des textes communautaires.

En ce qui concerne spécifiquement la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses travaux en vue de l'opérationnalisation du Visa unique, en application de l'Acte additionnel n°01/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 instituant une politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union. Quatre (4) projets de textes sont ainsi en cours de finalisation et seront, à cet effet, réintroduits dans le circuit d'adoption par les instances de l'Union. Un document de

projet de mise en place du Visa unique de l'UEMOA est en cours de finalisation avec les Services de la Présidence et les autres Services des Départements concernés par différents aspects du projet.

La Commission a également entrepris une démarche de recherche de partenariat avec l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC) – INTERPOL dans la perspective de la formalisation d'un accord de coopération en matière de contrôle des mouvements transfrontaliers des personnes et de sécurisation du Visa unique de l'UEMOA.

S'agissant de la libre circulation des services, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses réflexions en vue du déroulement de la feuille de route issue du document-cadre élaboré, qui définit les actions prioritaires à réaliser au cours de la période 2021-2025.

Au titre des difficultés rencontrées en matière de libre circulation, il convient de rappeler le refus d'octroyer les avantages liés à l'origine communautaire aux produits originaires de l'Union par un État membre, les tracasseries sur les corridors, notamment dans le cadre des opérations de transit inter-État et la multiplicité des postes de contrôle sur les corridors.

Pour remédier à ces entraves, la Commission a entrepris de mettre en place une plateforme d'alerte aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

Ladite plateforme vise à identifier rapidement les problèmes et à faciliter leur résolution diligente.

Elle repose sur la coopération entre les États membres, la Commission de l'UEMOA et les acteurs du secteur privé. Ce mécanisme fonctionne de la manière suivante : si une entrave à la libre circulation est constatée, que ce soit par un citoyen, une entreprise ou une autorité compétente, elle est signalée aux autorités nationales concernées (le pays d'origine du plaignant et le pays où l'incident s'est produit) et à la Commission de l'UEMOA. La Commission et les États concernés enquêtent alors sur l'entrave signalée et collaborent pour trouver une solution rapide et efficace.

À travers l'opérationnalisation de cette plateforme d'alerte, prévue avant la fin du premier semestre 2026, la libre circulation pourra s'améliorer au sein de l'Union.

En accompagnement, la Commission a organisé dans tous les États membres, des ateliers nationaux de formation à l'utilisation du dispositif d'alerte à la libre circulation et au droit d'établissement ainsi que de la plateforme de dématérialisation de la procédure d'octroi de l'origine communautaire.

2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

- **Surveillance commerciale**

Dans le cadre de l'élaboration du rapport régional de la surveillance commerciale pour l'année 2025, une réunion régionale organisée par visioconférence, du 15 au 17 décembre 2025, a permis de suivre les principaux indicateurs commerciaux de l'Union et la mise en œuvre des instruments de la Politique Commerciale.

Le rapport met en exergue la nécessité de poursuivre les actions de promotion et de facilitation des échanges commerciaux. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la synthèse fait ressortir une progression des exportations totales de l'Union de +16,1% en 2024. Toutefois, le taux des exportations intra-communautaires enregistre un recul, passant de 18,1% en 2023 à 15,5% en 2024, en lien avec un léger recul des exportations intracommunautaires (-0,1%) et une augmentation des exportations vers les pays tiers (+19,6%). Par ailleurs, il a été relevé un accroissement des restrictions à la libre circulation des marchandises dans certains Etats membres.

En termes de recommandations, les États membres ont été invités à poursuivre les efforts pour éliminer toutes les restrictions, tarifaires et non tarifaires, dans le cadre du commerce intra-communautaire. Cet exercice assez original contribue à la transparence et à la prévisibilité des opérations commerciales dans l'espace UEMOA. Il contribue au renforcement du dialogue entre les administrations nationales.



15,5%
taux des exportations intracommunautaires
en 2024, contre 18,1% en 2023

- **Régulation du marché des biens et services**

En matière de régulation du marché, les actions de surveillance du marché se sont poursuivies en 2025 en vue d'assainir la concurrence sur le marché de l'Union.

- **Au titre de l'instauration d'une concurrence saine et loyale dans le marché des biens et services de l'Union :** la Commission a adopté, au cours de l'année, une (1) Décision relative à une affaire contentieuse dans le secteur de la fourniture de carburant aux navires de pêche industrielle en Guinée-Bissau. Par ailleurs, en matière contentieuse, à l'issue des auditions et des actes d'instruction menés, il a été organisé une (1) session ordinaire du Comité Consultatif de la Concurrence qui a permis de recueillir les avis favorables dudit Comité sur trois (3) projets de Décisions. Celles-ci concernent les secteurs du lait infantile en Côte d'Ivoire, de la distribution et la dispensation des produits pharmaceutiques de spécialité au Burkina Faso et de la gestion portuaire au Sénégal. Ces projets de Décisions sont en instance d'adoption. En ce qui concerne les recours contentieux en matière de concurrence, la Cour de Justice a rendu deux (2) Arrêts confirmant les décisions de la Commission.

  En outre, en vue de satisfaire aux formalités prévues par les dispositions en vigueur en matière de contrôle de la concurrence, la Commission de l'UEMOA a adopté six (6) Décisions donnant mandat à six (6) Cadres de la Commission chargés de la concurrence. Ces professionnels sont tous assermentés devant la Cour de Justice de l'UEMOA conformément aux procédures prescrites en la matière.

- **Au titre du renforcement de l'efficience des dispositifs et des mécanismes d'administration des règles de concurrence des Organes de l'Union et des États membres :** des actions ont été menées en vue de promouvoir le développement de la culture de concurrence au sein de l'UEMOA. Ainsi, des dizaines de cadres de l'Union, des responsables d'entreprises et de la société civile ont vu leurs capacités en droit de la concurrence renforcées soit à travers des séminaires nationaux et régionaux soit à travers des formations certifiantes.

  La Commission a également mené des actions de renforcement de la coopération avec d'autres institutions intervenant en matière de concurrence. Ainsi, elle a poursuivi les concertations avec la CEDEAO, relativement à la finalisation du projet d'accord de coopération pour une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'espace ouest-africain. Dans la même logique, les concertations en matière de concurrence avec d'autres Communautés Économiques Régionales et le Secrétariat de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) se sont poursuivies en vue, d'une part, de renforcer la coopération entre CER pour une meilleure régulation de la concurrence à travers la signature en 2026 d'un accord de coopération entre les autorités de concurrence desdites organisations et, d'autre part, de finaliser les textes d'application du protocole de la ZLECAf sur la concurrence.

  Par ailleurs, en matière de coopération internationale, il est envisagé la finalisation et la signature d'un projet d'accord de coopération en matière de concurrence avec l'Autorité belge de la Concurrence. Enfin, la Commission a été admise en qualité de membre à l'International Competition Network (ICN), seul organisme mondial exclusivement dédié à l'application du droit de la concurrence. Cette admission au Réseau International de la Concurrence représente une opportunité considérable d'échanges d'expertises, de travaux collaboratifs qui permettront la prise en compte des nouveaux outils de régulation de la concurrence et de contribution à la diffusion des meilleures pratiques en matière de concurrence. Elle ouvre, en outre, des perspectives d'accès à des informations stratégiques sur le fonctionnement global des marchés, à des formations et à des partenariats internationaux.

2.3 Négociations d'accords commerciaux

La Commission a poursuivi les actions de renforcements des capacités des États membres en matière de négociations commerciales et d'opérationnalisation de la Stratégie ZLECAf-UEMOA ainsi que la préparation de la participation à la quatorzième conférence ministérielle de l'OMC.

2.3.1 Accords au niveau sous-régional ou continental



Avec l'entrée en vigueur de l'accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en janvier 2022, qui vise notamment à créer un marché unique pour les marchandises et les services et à faciliter la libre circulation des personnes, des capitaux et des investissements, l'Union a procédé, en juillet 2023, à la validation de la stratégie sous-régionale de renforcement de la compétitivité des États membres et du secteur privé de l'UEMOA, dont la mise en œuvre permettra au secteur privé d'être plus compétitif sur le marché continental.

L'adoption d'une stratégie sous-régionale répond, d'une part, aux sollicitations des États membres pour les accompagner dans le processus afin de maximiser les gains attendus et de minimiser les risques encourus et, d'autre part, à la nécessité de préserver les acquis communautaires. Tout en veillant à une cohérence aux niveaux régional et national, l'élaboration de la stratégie sous-régionale s'est appuyée sur la connaissance des impacts du cadre institutionnel et la capacité des acteurs.

La Commission a élaboré deux (2) projets de Décisions portant respectivement adoption et modalités de mise en œuvre qui ont été approuvées par les Ministres du Commerce de l'UEMOA en février 2025. L'adoption de ces deux (2) textes par le Conseil des Ministres permettra l'opérationnalisation de cette stratégie. Des efforts sont en cours pour la mobilisation des ressources tant internes qu'externes en vue d'une mise en œuvre effective de la stratégie.

2.3.2 Accords au niveau international



En ce qui concerne le suivi des accords commerciaux multilatéraux, à la suite de sa participation à la 13ème Conférence Ministérielle (CM13) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission a pris part, du 28 au 30 avril 2025 à Yaoundé, au Cameroun aux travaux de la Concertation francophone pour l'Afrique et l'Océan Indien dans la perspective de la 14ème Conférence Ministérielle (CM14) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), prévue du 26 au 29 mars 2026 à Yaoundé au Cameroun. La Commission prévoit des rencontres de coordination avec les États membres dès janvier 2026 pour l'adoption d'une position commune sur les questions en négociation. Six (6) États membres de l'UEMOA, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali, ont déposé leurs instruments de ratification de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, qui est entré en vigueur en septembre 2025. Il faut préciser que les Comités Nationaux de Négociations Commerciales n'ont pas bénéficié de subvention en 2025.

Dans le but d'accompagner la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission, « IMPACT 2030 », la Commission a renforcé les capacités des États membres sur les mesures de protection commerciales au cours d'un atelier régional qui avait pour objectifs de présenter les mesures de protection qui pourraient être prises dans le cadre de la gestion de la politique commerciale et d'expliquer les conditions d'application desdites mesures. La formation s'est articulée autour de trois (3) points, à savoir (i) le rappel sur la nature et la portée des mesures de protection commerciales, (ii) l'estimation du niveau de protection d'une économie, et (iii) le partage de réflexion sur la protection des industries naissantes et le secteur agricole dans l'espace UEMOA.

2.4 Coordination et financement des chantiers communautaires



2.4.1 Programme de coopération

La mobilisation des partenariats pour la mise en œuvre des chantiers de l'intégration régionale a été marquée au cours de l'année 2025 par la phase d'amorçage du Plan stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA, dénommé « IMPACT 2030 ». La Commission a élaboré un nouveau programme opérationnel en matière de coopération et entamé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de coopération alignée aux nouvelles orientations. En outre, la Commission a poursuivi, en 2025, la mise en œuvre des actions visant à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels, à développer de nouvelles relations de coopération et à renforcer les synergies avec les autres Organisations intergouvernementales d'Afrique, particulièrement la CEDEAO, la CEMAC, le FAGACE et le FSA.

Les activités réalisées au cours de la période s'articulent autour du renforcement de ses capacités internes en matière de coopération et de l'amélioration de ses relations avec ses Partenaires Techniques et Financiers.

2.4.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de coopération

Au titre du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, un Au titre du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, un atelier sur le bilan et les perspectives de la coopération a été organisé en février 2025. Cet atelier a permis de faire le bilan des actions prioritaires réalisées au cours de l'année 2024, d'identifier les activités prioritaires à mettre en œuvre en 2025 et d'assurer l'appropriation des principales initiatives en cours ainsi que des outils développés dans le cadre de la coopération avec les PTF.

Par ailleurs, le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie de coopération alignée sur le nouveau Plan Stratégique de la Commission de l'UEMOA « IMPACT 2030 » a été lancé avec le démarrage de ladite étude en décembre 2025.

Au niveau institutionnel, les actions d'opérationnalisation du nouveau dispositif interne de gestion de la coopération se sont poursuivies à travers la mise en place du cadre institutionnel et le développement des outils. Aussi, on peut noter le fonctionnement régulier du Comité de Mobilisation et d'Absorption des Ressources Extérieures (CMARE) dans l'optique d'améliorer la coordination de la mobilisation, de l'exécution et du suivi des opérations financées sur ressources extérieures.

Relativement aux outils, la plateforme informatique de gestion de l'aide extérieure, développée en 2024, est entrée dans sa phase de production avec les saisies des données relatives aux accords et conventions de financement. Des ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés au cours de la période sous revue. Pour rappel, cet outil vise à permettre d'assurer la visibilité et le suivi des engagements des partenaires extérieurs ainsi que l'amélioration du pilotage des activités de la coopération en fournissant une vue globale sur les initiatives en matière de recherche de financements, l'état du portefeuille de la coopération, les différents programmes de coopération en cours ou en préparation ainsi que l'actualité de la coopération au sein de la Commission.

En matière de suivi de la mise en œuvre des projets et programmes sur financements extérieurs, il convient de relever l'opérationnalisation de la Cellule de Gestion des Opérations sur les Ressources Extérieures (CG-ORE), mise en place en octobre 2024 afin de renforcer les performances de la Commission dans la gestion des opérations financées sur ressources extérieures.

Au titre du renforcement de la visibilité de la Commission auprès des PTF, la Commission a procédé à l'acquisition de supports et outils de communication pour renforcer la promotion de ses projets ainsi que sa visibilité.



Rencontre avec les PTF
du 27 novembre 2025, à Ouagadougou

2.4.1.2 Coopération avec les partenaires

S'agissant du mécanisme de concertation et de coordination avec les PTF, l'année 2025 a enregistré la tenue de la rencontre annuelle entre le Président de la Commission et les PTF ainsi que les revues de portefeuille de la coopération avec certains partenaires comme l'Union européenne, la France et la Suisse. Ces rencontres ont permis d'avoir un dialogue de proximité sur la mise en œuvre de projets communs, les enjeux et défis du processus d'intégration ainsi que les perspectives de la coopération. La Commission a également soumis une requête en vue d'obtenir le statut de membre observateur auprès de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Des accords de coopération ont également été négociés avec des Organisations Intergouvernementales africaines comme la CEMAC et le FAGACE. Des contacts ont également été noués avec le Fonds de Solidarité Africaine (FSA) sur la question de la garantie des financements dans le cadre des actions prévues dans le nouveau Plan Stratégique de la Commission.

- **Au titre de la coopération avec l'Union européenne**

Avec la fin du Fonds Européen de Développement (FED) en 2024, les interventions de l'Union européenne se font désormais à travers son nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale dénommé (NDICI) pour la période 2021-2027.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée par la poursuite du projet d'appui institutionnel à la Commission de l'UEMOA et la BOAD (4,5 millions d'euros), du projet de stabilisation dans la zone des quatre frontières Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso et Wa (SKBOWA) (40 millions d'euros) et de la phase 1 du Programme NaturAfrica (41 millions d'euros). Le programme d'appui à la concurrence et à la sécurité des produits de consommation en Afrique sub-saharienne - composante Afrique de l'Ouest (PACoSPro) doté d'une enveloppe de cinq (5) millions d'euros, dont la convention de financement simplifiée a été signée en 2024, a connu un début de démarrage au cours de l'année avec la mobilisation de l'assistance technique pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les échanges sont en cours avec l'UE pour la signature d'autres conventions de financement relatives aux projets « zones pacifiques et résilientes - fenêtre Burkina Faso - Bénin - Togo » de 15

millions d'euros, REMPART : « Femmes, paix et sécurité » et à l'Action pour la Coopération en matière de Transparence, d'Intégration Fiscale et de lutte contre les Flux Financiers Illicites en Afrique de l'Ouest et Centrale (ACTIF +).

Au titre de la coopération institutionnelle, outre la tenue régulière des revues de portefeuille, la quatrième réunion du cadre de dialogue tripartite UEMOA-UE-CEDEAO, s'est tenue à Lomé au Togo en septembre 2025. Cette rencontre a permis de consolider le cadre de concertation entre les deux Communautés Économiques Régionales (CER) et l'Union européenne dans la programmation et la mise en œuvre du NDICI dans une logique de dialogue tripartite structuré.



- **Au titre de la coopération avec la France**

Au titre de la coopération avec la France, le partenariat s'est poursuivi avec la mise en œuvre de deux (2) appuis majeurs en matière de développement culturel et en faveur de la règlementation pharmaceutique. Il s'agit notamment du projet de renforcement des filières musique et audiovisuelle dans le cadre du marché régional de l'UEMOA et de la composante UEMOA du Projet d'appui à la réglementation pharmaceutique en Afrique de l'Ouest et du Centre « Reg-Pharma ».

Au titre de la coopération institutionnelle, la Commission et la partie française ont tenu une revue de portefeuille en juin 2025 pour faire le point de leur coopération et d'en dégager les perspectives.



- **Au titre de la coopération avec la Suisse**

4,5 milliards de FCFA,
coût de mise en œuvre du PRoFor

La coopération avec la Confédération helvétique a été marquée, au cours de l'année 2025, par la clôture de deux (2) projets arrivés à échéance. Il s'agit du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) et du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) dans l'espace UEMOA tous les deux dotés d'une enveloppe financière de 4,5 milliards de francs CFA.

La deuxième phase du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL-2) pour une enveloppe financière de 11 milliards de francs CFA arrive également à échéance en fin 2025. Toutefois, les activités résiduelles devront se poursuivre, avec un dernier décaissement attendu en début d'année 2026 d'un montant d'environ 300 millions de francs CFA. Sur la base de l'accord de principe du partenaire, des échanges sont déjà en cours pour la formulation de la troisième phase du PCTL qui devrait capitaliser certaines actions du PRADEF.

Par ailleurs, un atelier de capitalisation et une revue de portefeuille tenus en novembre 2025 ont permis de tirer les principaux enseignements relatifs à la mise en œuvre des projets concernés. Dans la continuité de cette dynamique, un dialogue politique de haut niveau entre la Coopération suisse et les autorités de la Commission de l'UEMOA est envisagé afin de renforcer cette coopération et de définir des orientations pour optimiser le dispositif de mise en œuvre.



- **Au titre de la coopération avec la Banque mondiale**

La Banque mondiale est un partenaire clé qui soutient l'UEMOA et ses États membres dans le développement de la région et l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Le PHASAOC financé par la Banque Mondiale à hauteur de
12,4 milliards de FCFA

Au niveau de la Commission, la Banque intervient dans plusieurs secteurs au titre desquels :

- les statistiques avec le Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) financé à hauteur de 12,4 milliards de francs CFA ;

- l'érosion côtière avec les deux phases du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) doté d'enveloppes globales régionales de 6,6 milliards de francs CFA pour la première phase et 10,2 milliards de francs CFA pour la seconde phase.

Par ailleurs, des actions de mobilisation de financement ont été menées auprès de ce bailleur, notamment avec la transmission d'une requête en vue d'une assistance technique et financière pour la réalisation des projets du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) de l'UEMOA dans le cadre de la phase 2 du projet régional de l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest de la Banque mondiale (WARDIP), de la phase III du projet WACA (WACA+), du projet Développement, Résilience et Valorisation des Ressources en Eau pour l'Afrique de l'Ouest (DREVE).

- **Au titre de la Coopération avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI)**

Au cours de l'année 2025, les échanges avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en vue de l'adhésion de l'UEMOA à cette organisation en qualité d'observateur ont été poursuivis. L'obtention de ce statut permettra à l'UEMOA de mieux conduire le processus d'harmonisation du cadre juridique relatif au transport maritime dans l'espace UEMOA et de mieux défendre les intérêts des États membres en la matière sur le plan international.

2.4.1.3 Coopération avec les Organisations sous-régionales et régionales

- **Au titre de la coopération avec la BOAD**

La Commission de l'UEMOA et la BOAD ont convenu, depuis 2014, de mettre en place un cadre de coopération visant à favoriser plus de cohérence et de synergie dans les actions qu'elles initient. La 7ème réunion dudit cadre s'est tenue les 11 et 12 décembre 2025 au siège de la BOAD à Lomé.

Elle a permis de passer en revue les actions d'intégration régionale menées conjointement par les deux Institutions notamment :

– l'accélération de la mobilisation effective des financements annoncés au titre de la SDPE et du PRDEN conditionnée à une meilleure maturation des projets et un accompagnement renforcé des États membres dans la formulation et la soumission des requêtes de financement ;

– l'opportunité d'actualiser ou de réorienter certains projets régionaux, notamment dans le secteur de la santé, au regard de l'évolution des contextes nationaux et sectoriels ;

– le renforcement de la coopération technique et institutionnelle et du partage d'informations entre la Commission de l'UEMOA et la BOAD dans des domaines tels que l'agriculture, le foncier rural, le climat, la culture, le suivi-évaluation des programmes et la gouvernance institutionnelle.

- **Au titre de la coopération avec la BAD**

La coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD) a été marquée en 2025 par le démarrage des activités du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA), la préparation du Projet de Renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que le renforcement du dialogue interinstitutionnel.

S'agissant du PAASF-UEMOA, la Commission a œuvré à la levée des conditions du premier décaissement et à la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet. Ce projet, dont la convention de financement a été signée en 2024, bénéficie d'un financement global de 8,05 milliards de francs CFA, réparti comme suit : 7 milliards de francs CFA sous forme de don du Fonds Africain de Développement (FAD), 311 millions de francs CFA de la Facilité pour l'Inclusion Financière Numérique en Afrique (ADFI) et 741 millions de francs CFA de contrepartie de la Commission de l'UEMOA. Ce projet vise à renforcer l'inclusion financière des populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les populations rurales à travers la promotion d'un environnement favorable à la stabilité du secteur de la microfinance, l'amélioration de l'offre de services financiers innovants en faveur des groupes vulnérables et le renforcement des capacités des parties prenantes.

Au titre du projet de renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA, la Commission a accueilli la mission d'évaluation de la BAD en juin 2025 et travaillé à l'élaboration du rapport d'évaluation du projet en vue de sa soumission prochaine au Conseil d'administration de la Banque.

Au titre du dialogue interinstitutionnel avec la BAD, plusieurs actions majeures ont été menées au cours de l'année 2025 :

- la participation à la quatrième réunion des Chefs des Institutions régionales et continentales en mai 2025 ;
- l'organisation de réunions de suivi dans le cadre du dialogue stratégique de haut niveau pour l'accélération de la libre circulation des personnes et la préparation de la participation de la BAD, en qualité d'invité, à une prochaine réunion du Conseil des Ministres de l'Union sur cette thématique ;
- la tenue de plusieurs séances de travail avec la Banque sur l'actualisation du Document de Stratégie d'Intégration Régionale (DSIR) pour l'Afrique de l'Ouest.



Audience entre le Président de la Commission de l'UEMOA et le Président de la BAD, Septembre 2025

- **Au titre de la coopération avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest**



➢ ***Convergence avec la CEDEAO***

La coopération avec la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat signé le 05 mai 2004 pour donner suite aux décisions du 22ème sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO de décembre 1999 et du Conseil des Ministres de l'UEMOA de janvier 2000. Cet accord de coopération a créé entre les deux institutions un mécanisme de concertation et de coordination dénommé Secrétariat Technique Conjoint (STC). L'objectif de cette structure est de favoriser la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires. Dans ce cadre, la 20ème rencontre interinstitutionnelle CEDEAO-UEMOA, prévue en avril 2025 à Lomé, n'a toutefois pas pu se tenir.

➢ ***Redynamisation de la coopération avec la CEMAC***

La redynamisation de la coopération entre l'UEMOA et la CEMAC a été convenue en 2023 par les Présidents des deux Commissions. Un groupe de travail a été mis en place à cet effet. Au cours de l'année 2025, le groupe de travail conjoint a finalisé un projet d'accord de coopération entre les deux institutions en attente de signature.

➢ ***Institution d'une coopération avec le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE)***

La mise en place d'une coopération stratégique entre le FAGACE et l'UEMOA a été décidée en novembre 2024 à la suite d'échanges entre le Président de la Commission et le Directeur général du FAGACE. Un groupe de travail a été constitué et a proposé un projet d'accord de coopération en cours de validation.

➢ ***Contacts avec le Fonds de Solidarité Africaine***

Des contacts ont été noués avec le Fonds de Solidarité Africaine et les échanges se poursuivent en vue de l'établissement d'un accord de coopération en vue de l'utilisation du FSA comme instrument d'appui au financement des actions du nouveau Plan Stratégique de l'Union.

- **Fonds structurels**

Au cours de l'année 2025, la Commission s'est attelée au suivi des programmes et projets en cours d'exécution en vue de leur parachèvement conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce mécanisme de suivi a permis de poursuivre le processus de clôture d'une bonne partie du portefeuille de projets confiés aux agences d'exécution (MOD).

Les fonds structurels ont permis de prendre en charge la contrepartie et la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés par les institutions financières (BOAD, BIDC, BID etc.) aux États membres pour un montant de plus de 47 milliards de francs CFA. À ce titre, la Commission a procédé au remboursement des parts bonifiées échues présentées par les États bénéficiaires.

La Commission, à travers ces fonds, a contribué à l'abondement du mécanisme de bonification de la BOAD. En effet, de 2016 à nos jours, la contribution de la Commission au mécanisme s'élève à 60 milliards de francs CFA.

Les projets du programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant global de 257,2 milliards de francs CFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de francs CFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de francs CFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de francs CFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernent le développement de l'offre énergétique et deux (2) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'efficacité énergétique.

15 projets
financés par le FDE
à hauteur de 244,93 milliards de FCFA

2.5. Programmes et politiques sectorielles de l'Union

2.5.1 Aménagement du territoire communautaire

En matière d'aménagement du territoire communautaire, les réalisations résultent de la mise en œuvre du Programme de Développement Territorial et Transfrontalier (PDTT) par une approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire. Il s'agit notamment des activités réalisées dans les domaines de la gestion spatiale, du développement urbain, de la coopération transfrontalière et de la décentralisation.



- **Outils de gestion spatiale**

Au cours de l'année 2025, la Commission de l'UEMOA a entamé les démarches relatives à la mobilisation des ressources financières pour le financement des projets régionaux structurants et prioritaires du SDER. À cet effet, des réunions ont été effectuée avec les Comtés Nationaux de Suivi pour la mise en œuvre du SDER.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC), des travaux d'actualisation des indicateurs ont été menés par les experts des États qui ont permis d'actualiser les données au cours des ateliers nationaux et de procéder à la mise à jour de la plateforme Web-SIG pour le partage et la diffusion des données cartographiques.



- **Développement urbain**

En 2025, la Commission de l'UEMOA a renforcé le processus de réglementation de la libre circulation pour les professions de Géomètre-Expert et d'urbaniste en mobilisant les Ordres et les experts des États, en vue de poser les jalons pour l'élaboration de textes communautaires. Ces initiatives s'inscrivent en continuité de la réglementation élaborée dans le cadre de la création de la Conférence des Ordres des architectes de l'UEMOA. À cet effet, le projet de Décision portant adoption du guide référentiel pour la formation en architecture dans l'espace UEMOA a été validé par les experts et les Représentants des Ordres.

Au titre de la valorisation des acquis du projet d'assistance technique du don IDA sur le logement abordable, une rencontre de dissémination et de capitalisation des acquis du projet d'assistance technique du don IDA sur le Financement du Logement Abordable dans l'espace UEMOA (PFLA/UEMOA) a permis de définir, avec les acteurs nationaux, les modalités de pérennisation des acquis, notamment la création formelle du Centre d'Excellence pour l'Habitat (CEH) et la poursuite du processus d'adoption du projet de directive sur l'harmonisation des règles régissant les procédures d'immatriculation foncière, de l'accès aux titres de propriétés et de la mise en place de Système d'Information Foncière (SIF) dans l'espace UEMOA.

La Commission de l'UEMOA a également organisé une rencontre régionale sur l'harmonisation des données urbaines d'Africapolis en collaboration avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

L'année 2025 a également enregistré la participation active de la Commission de l'UEMOA aux 72 heures du Géomètre-Expert et à la 3ème édition de la prestigieuse Nuit du Bâtiment tenues à Dakar, respectivement du 08 au 10 avril 2025 et le 08 novembre 2025.

- **Coopération transfrontalière et décentralisation**

Au cours de l'année 2025, la mise en œuvre du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) a été marquée par les activités ci-après :

- l'appui institutionnel, organisationnel et le fonctionnement de six (6) faîtières de collectivités territoriales Transfrontalières ;
- l'élaboration de trois Schémas d'Aménagement Transfrontalier Intégré (ESCO - Volta Noire, Dendi - Ganda, Sud Bénin - Togo) ;
- la réalisation d'infrastructures : salles de classe à Lokossa (Bénin), réhabilitation du barrage de Gossi (Mali), marché à légumes de Gao (Mali) ;
- la promotion de la cohésion sociale avec plus de quarante (40) microprojets financés, huit (8) projets culturels appuyés et le réseau de radios communautaires renforcé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Régions transfrontalières pacifiques et résilientes dans les pays sahélo-côtiers Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali – Coopération transfrontalière Sikasso – Korhogo - Bobo-Dioulasso – Wa (SKBoWa) », la Commission a mis en place un Comité de Pilotage (COPIL) et organisé une première session ordinaire qui a permis aux parties prenantes de formuler des observations pour réorienter l'offre de la délégation de la Commission européenne. À cet effet, un COPIL extraordinaire a été tenu le 2 octobre 2025 pour valider le projet actualisé d'avenant à la convention.



PCJ de Hillacondji

2.5.2 Infrastructures et services des transports

Dans le domaine des infrastructures et services des transports, les réalisations en 2025 s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR), du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL) ainsi que du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire (PRDTF).

En ce qui concerne le PACITR, les réalisations portent, entre autres, sur :

(i) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux ;

(ii) la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires ;

(iii) la coordination régionale de la mise en œuvre du projet du corridor routier San Pédro - Bamako ;

(iv) les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés ;

(v) des stations de pesage.



- **Préservation des infrastructures routières**

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission a poursuivi, en 2025, l'organisation des concertations régionales, la réalisation de missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la réglementation communautaire.

Depuis 2018, les actions de suivi-évaluation du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif au contrôle de la charge à l'essieu des véhicules lourds ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 10%. À l'issue de la réunion des Ministres tenue le 21 octobre 2022 à Lomé, les États et la Commission ont convenu de généraliser, au plus tard le 1er avril 2023, l'application de la tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. Les engagements pris à travers la déclaration des Ministres du 21 octobre 2022 prévoient une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA à partir du 1er janvier 2024. Cette échéance n'a pas été respectée, toutefois, on note quelques avancées.

Des efforts restent à consentir pour atteindre l'objectif de l'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

Il convient de mettre en lumière que l'examen des statistiques de pesage montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la préservation du patrimoine routier.



- **Programmes routiers**

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre du programme routier n°8 (Corridor San Pédro - Zantiébougou - Bamako).

Ce programme est co-financé par la BAD, les États membres et la Commission de l'UEMOA et bénéficie du mécanisme de « blending » du 11ème FED. Les travaux routiers sont achevés. Les études spécifiques du marché à bétail de Tengrela, de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et du tracking (suivi électronique des véhicules de marchandises) entre la Côte d'Ivoire et le Mali, sont également achevés. Les actions de communication et de visibilité sont en cours sur le corridor.

Des activités se sont poursuivies en 2025 pour la mise en œuvre avec la BAD de nouveaux programmes routiers sur les corridors entre, d'une part, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, et d'autre part, entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

- **Études relatives aux infrastructures des transports routiers**



En 2025, les études qui sont conduites en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée concernent l'autoroute Yamoussoukro - Ouagadougou (les études du tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire (Cu7b, 155 km) et Bouaké - Ferkessédougou - Ouangolodougou (Cu7a, 382 km) sont achevées).

Des études autoroutières sont toujours en cours au Sénégal sur le tronçon Kaolack – Tambacounda, long de 280 km (Cu 2a). Sont également en cours au Bénin, des études routières sur les tronçons suivants : Djougou - N'Dali (CU18) long de 127 km, Allada - Bohicon (CU10) long de 75 km et Aplahoué - Abomey - Bohicon - Covè - Kpédépko - Kétou - Illara (CU24) d'une longueur de 146 km.

En outre, un schéma directeur autoroutier est en cours de finalisation pour :

i) harmoniser et mettre en cohérence les projets d'autoroutes des États ;
ii) harmoniser les normes de conception et de mise en œuvre ;
iii) interconnecter l'espace UEMOA aux autoroutes transafricaines.

- **Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)**



Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission a construit à ce jour, six (06) PCJ. Il s'agit des PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso - Togo), de Malanville (frontière Bénin - Niger), de Boundou Fourdou (frontière Sénégal - Guinée-Bissau), de Hillacondji/ Sanveecondji (frontière Togo - Bénin), Pételkolé (Burkina Faso - Niger) et de Laléraba (Frontière Côte d'Ivoire - Burkina Faso). Les actions se poursuivent pour leur exploitation effective.

Pour ce qui concerne les PCJ de Laléraba, la Commission a effectué, le 07 mai 2025, la cérémonie de mise en service technique de ces PCJ qui est intervenue après la signature du cahier des charges régissant leurs modalités de gestion, le 08 octobre 2024, avec la société Scanning Systems, l'approbation du Règlement d'exécution fixant les redevances de passage, du 24 au 26 avril 2025, la réunion des forces de défense et de sécurité des deux États.

Les travaux des PCJ de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire - Mali) sont en cours.

La Commission de l'UEMOA et AFRICA50 ont signé, le 1er avril 2025, un « Accord de Développement Conjoint du projet de réhabilitation, de mise en service et d'exploitation-maintenance de Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États membres de l'UEMOA » de trois (3) PCJ situés à (i) Malanville à la frontière Bénin - Niger, (ii) Hillacondji/ Sanveecondji à la frontière Bénin - Togo et (iii) Boundou Fourdou à la frontière Guinée-Bissau - Sénégal.

Le Projet est structuré en deux (2) phases principales :

(i) une phase de réalisation d'études qui a débuté après la signature de l'Accord ;
(ii) une phase d'investissement après approbation du business plan du Projet par la Commission de l'UEMOA et le comité d'investissement d'AFRICA50.

Pour la mise en œuvre de l'Accord, les Parties ont validé une feuille de route appelée « Plan de Développement Conjoint » au titre duquel des visites conjointes desdits PCJ ont été organisées et les échanges avec les autorités des États concernés par le projet ont eu lieu en septembre et octobre 2025.

- **Construction de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires**

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005, la Commission a construit et remis aux États sept (7) stations de pesage. Il s'agit des postes de pesage de : Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire, Diamniadio au Sénégal, Magaria au Niger, Koro au Mali, Nagréongo au Burkina Faso et Tsévié au Togo.

Les travaux de la station de Safim en Guinée-Bissau sont en cours et pourraient s'achever en 2026.

- **Services de transports routiers**

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été constaté la persistance de pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA. L'une des pratiques anormales est le nombre important des postes de contrôle routiers qui se justifierait par les questions sécuritaires. Les États ont engagé des actions de sensibilisation à travers les Comités nationaux de facilitation des transports.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2026 pour intégrer d'autres dimensions portant sur les volumes, les délais et les coûts, le long des corridors, aux frontières, dans les ports, aéroports et plateformes logistiques.

- **Développement du transport ferroviaire**

L'année 2025 a été marquée par la révision, en interne, du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire (PRDTF). En effet, dans le cadre du recentrage du PRDTF sur les objectifs du Plan Stratégique de la Commission de l'UEMOA « IMPACT 2030 », le programme a été recentré sur les axes suivants :

- l'amélioration de la qualité des infrastructures et services de transport ferroviaire afin que l'Union puisse se doter de réseaux ferrés communautaires modernes et interconnectés ;
- l'amélioration de la gouvernance du secteur ferroviaire.

Il est prévu, en 2026, une étude sur la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement des projets ferroviaires de l'Union.



Gare du TER à Dakar - Sénégal

- **Développement du transport aérien**



Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, la Commission a démarré la réalisation d'un schéma directeur de développement aéroportuaire de l'Union. Cette étude est prévue pour s'achever en 2026.

Concernant l'aménagement du périmètre aéroportuaire de Glo-Djigbé au Bénin, la Convention y relative étant expirée depuis mi-2021 alors que les activités prévues dans ladite Convention n'étaient pas achevées, une nouvelle Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée en 2025 entre la Commission de l'UEMOA et l'État du Bénin. Cette Convention a permis la reprise des activités, la finalisation de l'étude qui était en cours et le paiement des prestataires.

Au cours de la 6ème réunion du Comité de Coordination du PRDTA tenue à Bissau en mars 2024, les États membres ont à nouveau recommandé à la Commission l'organisation des journées de l'aviation civile des États membres de l'UEMOA qui seront tournantes. Cette activité majeure du secteur de l'aviation civile, qui a obtenu l'approbation du Président de la Commission, est prévue pour démarrer en 2027, avec une phase préparatoire qui commencera en 2026.

La Commission a également poursuivi la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO). Ces activités ont permis de noter une amélioration de la performance des États en matière de transport aérien.

Dans le cadre du renforcement des capacités des États membres, la Commission a organisé la formation de trente (30) cadres de la Commission et experts des États membres sur la planification stratégique de l'aviation civile, cours développé par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

- **Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile**



En vue d'harmoniser le cadre réglementaire régional de supervision de la sécurité, la Commission a organisé une réunion avec les experts des États membres qui a permis de valider le projet de Règlement d'exécution sur les enquêtes accidents et incidents d'aviation civile (en complément des projets de Règlements d'exécution relatifs aux licences du personnel aéronautique, à l'exploitation technique des aéronefs, à la navigabilité des aéronefs, à la conception, l'exploitation et la certification des aérodromes validés en 2024). De même, la Commission a élaboré et fait valider par les États membres, des documents d'orientations sur les mesures d'application des lois et Règlements, relativement à la résolution des problèmes de sécurité en aviation civile.

En plus de ces activités, la Commission a réalisé des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ci-après au profit des États membres :

- l'assistance technique dans le domaine de la sécurité au Bénin, au Mali, en Guinée-Bissau et au Togo ;
- le contrôle de conformité dans le domaine de la sûreté au Mali ;
- l'assistance technique dans le domaine de la sûreté en Guinée-Bissau, au Niger, au Burkina Faso et au Mali ;
- l'appui pour le renouvellement des certificats d'aérodromes (Cotonou, Bamako, Dakar) et pour la certification d'une compagnie aérienne (Bénin) ;
- les formations des inspecteurs et cadres techniques nationaux en sécurité sur la supervision des aéronefs loués ; l'approbation des programmes de maintenance et de fiabilités des aéronefs ; les tests non destructifs des aéronefs ; la standardisation des procédures des médecins examinateurs ;

- le déploiement pour le compte des États membres d'une plateforme de collecte et de notification des accidents et incidents graves (ECCAIRS) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Annexe 13 de l'OACI avec l'appui technique de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et de l'Agence de l'Union Européenne pour la Sécurité Aérienne (EASA).

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des programmes de sécurité de l'aviation civile des États membres et leurs alignements sur le plan mondial de sécurité de l'aviation, la Commission a entamé la réalisation de l'étude pour l'élaboration d'un Plan régional de sécurité et d'un Programme de formation des Inspecteurs nationaux et régionaux dans les domaines de sécurité de l'aviation civile dans l'espace de l'UEMOA. L'achèvement de cette étude est prévu pour 2026.

L'impact de ces activités est perceptible à travers le rehaussement du niveau de conformité de la mise en œuvre (EI) des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans les États membres (moyenne de 69,88% des États de l'UEMOA au-delà en 2025 contre 68,07% en 2024). Pour rappel, l'objectif cible fixé par les Ministres chargés des transports en 2012 est de 60%.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la révision du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA). En effet, dans le cadre du recentrage du PRDTA sur les objectifs du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA « IMPACT 2030 », le programme a été révisé sous le nom « Programme de Renforcement du Transport Aérien (PRTA) » et recentré sur l'amélioration de la mobilité aérienne et la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile des États membres de l'UEMOA.

- **Développement du transport maritime**

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur des transports maritime, fluvial et lagunaire, les activités menées par la Commission ont consisté en l'exécution de diligences pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers notamment l'accompagnement des États membres. La Commission a aussi poursuivi ses actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

L'harmonisation de la réglementation communautaire du transport maritime et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies.



2.5.3 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures

Dans le secteur des mines, des propositions techniques pour l'amélioration du fonctionnement des cadastres miniers et des centres de documentation géo minières des États membres ont été validées par un atelier régional. Également, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 », un projet de livre blanc de la filière phosphates-engrais a été validé par un atelier régional. Un programme opérationnel relatif à ladite filière a également été élaboré.

Les activités menées dans le sous-secteur des hydrocarbures ont concerné l'examen par la Réunion des Directeurs de Cabinet des deux (2) projets de Règlements portant sur les spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'UEMOA et portant sur des normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane dans les États membres de l'UEMOA, et la validation par la réunion des Ministres chargés de l'approvisionnement en hydrocarbures dans les États membres, précédée de la réunion des experts sectoriels du projet de Directive portant harmonisation des règles relatives aux stocks de sécurité et à l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres de l'UEMOA.

La Commission a également organisé un atelier régional de validation de projets de Décisions et de règlement intérieur relatifs à la création d'un Comité Consultatif Régional des acteurs du secteur des hydrocarbures des États membres.

En matière de renforcement des capacités, vingt-trois (23) membres du réseau Women In Mining Of West Africa (WIMOWA) ont été formés sur l'égalité de genre dans l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE), avec l'appui technique et financier de l'Institut International du Développement durable (IISD) et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses appuis financiers et participé à l'organisation d'événements à caractère promotionnel dans les États membres. Il s'agit de la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO 202) au Burkina Faso et du Salon International des Mines du Sénégal (SIM Sénégal 2025). Elle a également apporté un appui financier à l'organisation du forum 10ème anniversaire du réseau "Women In Mining Of West Africa (WIMOWA)".



2.5.4 Développement du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la Commission poursuit la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) dont l'un des principaux chantiers est la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace UEMOA, adoptée par le Conseil des Ministres, le 30 septembre 2022. Cette stratégie vise, entre autres, à :

(i) renforcer et développer les infrastructures des réseaux de transport pour accélérer et généraliser l'interconnexion de tous les pays de la sous-région ;

(ii) renforcer et développer la production d'électricité en qualité et en quantité suffisante et à moindre coût pour l'ensemble des acteurs économiques.

La mise en œuvre de la SDPE poursuit son objectif majeur d'assurer, à l'horizon 2033, l'accès universel à l'électricité au sein de l'Union, grâce à un système électrique intégré de plus de 25 GW de capacité installée. Sur la base de l'étude de faisabilité régionale, le coût global du portefeuille de projets de la SDPE sur la période 2023-2027 s'élève à 14 845 milliards de francs CFA, dont 7 540 milliards de francs CFA étaient encore en recherche de financement lors de la Table ronde des PTF en novembre 2023.

Pour accompagner la concrétisation des engagements exprimés à cette occasion, un plan d'actions adopté en 2024 guide le déploiement opérationnel de la Stratégie. Ledit plan est structuré en trois (3) axes, à savoir la mise en place du dispositif institutionnel, la maturation des projets et la négociation des financements.

Sur le plan institutionnel, la SDPE repose sur un dispositif articulé autour du Comité de Pilotage Stratégique (CPS), du Comité Technique de Suivi (CTS), de l'Unité de Coordination, de promotion et de développement des Projets (UCP) et des Comités Nationaux de Suivi (CNS). La période 2024-2025 a été marquée par la tenue des réunions statutaires du CTS, l'opérationnalisation de l'UCP et la mise en place des CNS dans la quasi-totalité des États membres.

La première réunion régionale des CNS, organisée en mai 2025, a permis d'harmoniser les outils de suivi, de mettre à jour les statuts des projets, d'identifier les difficultés communes dans le cycle de vie des infrastructures énergétiques, et d'échanger sur les mécanismes de préparation et de soumission des requêtes de financement aux PTF, notamment la BOAD.

Sur le plan technique, l'état de maturation du portefeuille montre une progression notable mais encore insuffisante. Sur les cent quatre-vingt-quinze (195) projets identifiés, cent neuf (109) ont été mis en



avant dans le cadre du suivi consolidé de 2025. Le nombre de projets n'ayant pas encore atteint un niveau complet d'études (niveaux 1 à 3) est passé de 80 à 75 entre 2024 et 2025, tandis que les projets totalement matures (niveau 4) sont passés de 9 à 16 et ceux désormais en démarrage ou en exécution (niveau 5) de 9 à 18.

Le coût des compléments d'études nécessaires pour les projets insuffisamment matures est estimé à 121 milliards de francs CFA. Afin d'appuyer les États dans cet effort, la Commission apporte une subvention de 500 millions de francs CFA par État membre pour la réalisation des études. Trois (3) États membres en ont bénéficié en 2024. Les projets de conventions de subvention pour les cinq (5) autres États sont en cours de signature.

Sur le plan financier, la Table ronde de novembre 2023 avait permis d'obtenir des annonces cumulées de 6 032 milliards de francs CFA, soit 79 % des besoins exprimés. Depuis cette date, le financement de onze (11) projets de production et de sept (7) projets de transport a été entièrement bouclé, représentant 1 030 milliards de francs CFA. Par ailleurs, seize (16) projets supplémentaires ont finalisé leurs études et sont engagés dans les négociations de financement pour un montant total de 1 852 milliards de francs CFA.

En dépit des avancées significatives enregistrées, l'accélération de la SDPE reste conditionnée à l'achèvement de la maturation des projets, à la résolution des contraintes nationales liées à la préparation des requêtes de financement, au fonctionnement optimal des organes de gouvernance, et au renforcement du plaidoyer auprès des décideurs et partenaires techniques et financiers.

C'est à cet effet que la Commission apporte un appui financier d'un montant de quatre milliards (4 000 000 000) de francs CFA pour soutenir les États membres pour la réalisation des études complémentaires des projets de la SDPE. Au titre du Budget de l'exercice 2024, un montant d'un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA a été inscrit pour apporter un appui financier à trois (3) États membres (Côte d'Ivoire, Sénégal et Burkina Faso). Au cours de l'exercice 2025, ce fut le tour des cinq (5) autres États membres de bénéficier de cette subvention pour soutenir la mobilisation de la contrepartie nationale au financement des projets des pôles énergétiques.

La poursuite de la dynamique de concertation régionale demeure également essentielle pour garantir la cohérence et la synergie entre toutes les parties prenantes, et assurer la concrétisation progressive des infrastructures énergétiques structurantes pour l'UEMOA.

Après la table ronde de novembre 2023, la BOAD a financé pour un montant de 132,458 milliards de francs CFA, cinq (5) projets dont quatre (4) projets de production en Côte d'Ivoire (centrale solaire de Ferké et centrale thermique de Songon), en Guinée-Bissau (centrale thermique de Bor) et au Burkina Faso (phase 4 de la centrale thermique de Komsilga) ainsi qu'un projet de transport au Mali (boucle Nord 225 kV autour de Bamako).

16 opérations
financées par le FDE à hauteur de 256,925 milliards de FCFA



La Commission assure, conjointement avec la BOAD, le suivi des projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE).

Les ressources du FDE (257,2 milliards de FCFA) ont servi à financer seize (16) opérations, pour un montant total de 256,925 milliards de francs CFA, réparties comme suit :

- quatorze (14) projets à travers seize (16) prêts pour un montant total de 239,205 milliards de francs CFA ;
- un Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE) à travers une subvention de 5,720 milliards de francs CFA accordée à la Commission de l'UEMOA ;
- une prise de participations de 12 milliards de francs CFA pour abonder le Fonds d'amorçage.

Au 08 décembre 2025, le montant des engagements sur les prêts relatifs aux quatorze (14) projets ressort à 200,639 milliards de francs CFA, soit 83,88% des approbations. Le niveau des décaissements s'élève à 185,253 milliards de francs CFA, soit 92,33% du montant total engagé et 77,45% des prêts octroyés.

La situation de leur exécution se présente comme suit :

i) sept (7) projets achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire (2 projets), en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal ;

ii) cinq (5) projets en cours d'exécution présentent un état d'avancement relativement satisfaisant au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo ;

iii) un (1) projet en phase de démarrage au Togo,

iv) un (1) projet dont le prêt est devenu sans objet : Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique « PRODERE ».

En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme est mise en ligne et est fonctionnelle. Dans la perspective de pérenniser les acquis du SIE-UEMOA, la Commission poursuit son assistance technique aux SIE nationaux dans les activités de collecte et de traitement des données ainsi que dans la définition d'un cadre harmonisé de validation des données. Le suivi des activités préparatoires à la transposition de la Directive n°02/2024/CM/UEMOA du 26 septembre 2024 portant mise en place et gestion du système d'informations énergétiques dans les États membres a marqué l'intervention de la Commission sur ce chantier en 2025.

S'agissant des Énergies Renouvelables, la Commission a poursuivi, en 2025, la mise en œuvre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) dans les États membres, conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. Un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge de l'énergie avec plus d'implication des Ministères en charge de l'Énergie, pour la poursuite des travaux du PRODERE. À cet effet, quatre (4) conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) ont été signées avec les agences nationales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. La mise en œuvre des projets, objet de ces conventions de MOD, est en phase d'achèvement des fournitures et d'installation des équipements solaires au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et les réceptions provisoires des ouvrages ont été prononcées au Sénégal en septembre 2023 et août 2024, au Burkina Faso en avril 2025 et envisagées en Côte d'Ivoire courant janvier 2026.

Par ailleurs, dans le cadre du CAP 2025, le suivi des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée a été conclu avec les agences nationales en charge de l'Énergie au Niger et au Togo, et avec la SABER pour la Guinée-Bissau. De façon générale, ces conventions visent principalement la réalisation des études, l'élaboration du document de projet, la construction de minicentrales solaires et la mise en place de mécanismes de gestion et d'exploitation des ouvrages et de pérennisation des acquis du projet, y compris le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Pour une meilleure mise en œuvre de tous ces projets dans les États membres, la Commission organise des missions périodiques de supervision et de suivi desdits projets Ces projets sont en phase d'exécution au Togo et à l'étape de la passation de marchés au Niger et en Guinée-Bissau. Les sept (7) mini-réseaux solaires du Togo sont en cours de réception provisoire et ceux de la Guinée-Bissau et du Niger sont en phase de construction. Pour le Mali, la Convention MOD est en cours de signature par les parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la transition vers un mix dominé par les énergies vertes, notamment l'implication des investisseurs privés, le Conseil des Ministres a adopté, en 2022, la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'Union. En vue de faciliter l'appropriation des dispositions de cette Directive par les acteurs nationaux, la Commission a organisé des ateliers nationaux d'information et de sensibilisation desdits acteurs dans tous les pays de l'Union.

En outre, des actions de renforcement des capacités ont été effectuées au profit des experts des États membres, notamment à travers un atelier régional de partage d'expériences et de renforcement des capacités des chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de Recherche (CoCER) dans l'espace UEMOA sur les normes et le contrôle de qualité des équipements d'énergies renouvelables. Aussi, l'élaboration par le CoCER des protocoles de tests de conformité des équipements d'énergies renouvelables se poursuit.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit les actions de consolidation des acquis de la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'opérationnalisation des équipements des cinq (5) laboratoires de référence pour les tests de performance énergétique et l'appui aux États membres pour la mise en application des Directives relatives à l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et à l'intégration des mesures d'efficacité énergétique dans la construction des bâtiments. À cet égard, le guide de mise en conformité des bâtiments a été mis à la disposition des États membres, et les structures nationales ont bénéficié d'une séance de renforcement des capacités.

La mise en œuvre des actions de communication et de vulgarisation des deux (2) textes au profit des acteurs nationaux est en cours.

2.5.5 Développement de l'économie numérique

Les réalisations au titre de l'année 2025 dans le domaine de l'économie numérique concernent essentiellement la gouvernance du secteur et l'accroissement de l'offre de services numériques.

Relativement à la **gouvernance du secteur de l'économie numérique**, deux (2) actions phares ont été enregistrées. La première réalisation est relative au nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. À cet effet, un projet de Directive régissant les communications électroniques dans l'espace UEMOA a été élaboré et validé en septembre 2025 à Abuja (Nigeria), avec la Commission de la CEDEAO, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) de la Banque mondiale. Il s'agit en second lieu de la formation, sur deux (2) années, de seize (16) cadres des autorités nationales de régulation des communications électroniques/télécommunications des États membres ainsi que de deux (2) cadres de la Commission en

droit international de la concurrence. Lesdits cadres sont désormais titulaires du *« Certificat d'études avancées sur le droit international de la concurrence, régulation et programme de conformité »* délivré par la Haute École de Gestion et de Droit de Zurich https://www.zhaw.ch/fr/universite/.

En outre, les acteurs majeurs du secteur des communications électroniques se concertent chaque année sur des thématiques importantes grâce à l'appui financier et institutionnel de la Commission. Il s'agit :

- du Comité des Régulateurs Nationaux du Numérique des États membres de l'UEMOA (CRNN) créé par Décision n°10/2023/CM/UEMOA du 22 septembre 2023 portant création et modalités de fonctionnement du Comité des Régulateurs Nationaux du Numérique des États membres de l'UEMOA. Ce Comité a pour mission d'assister la Commission de l'UEMOA à travers la formulation d'avis techniques et de recommandations sur des sujets intéressants sur le secteur numérique ;
- de la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de Télécommunications de l'UEMOA (COFTEL) prévue par la Recommandation n°003/2000/CM/UEMOA du 22 novembre 2000 relative à la mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'amélioration des télécommunications dans l'Union. Ce cadre de concertation des Opérateurs est gouverné par les principes de coordination, de coopération, de médiation, de conciliation et de défense des intérêts du secteur des télécommunications.

Au titre de 2025, les thématiques traitées étaient :

- la mise en œuvre effective du roaming régional dans l'espace UEMOA ;
- l'opérationnalisation d'un Observatoire régional des communications électroniques ;
- le renforcement des capacités en Intelligence Artificielle et technologies innovantes ;
- des réflexions sur la fiscalité du secteur du numérique dans l'espace UEMOA ;
- l'élaboration d'une stratégie régionale de l'Intelligence Artificielle (IA).

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a participé à des rencontres internationales majeures dans le secteur du numérique. Il s'agit, entre autres :

- de la Cérémonie de lancement officiel de la nouvelle stratégie numérique du Sénégal « New Deal Technologique », le 24 février 2025 à Dakar ;
- de la Conférence internationale organisée par la BCEAO sur le thème *« l'Intelligence Artificielle : opportunités et défis pour les banques centrales »*, le 21 mai 2025 à Dakar ;
- du Rebranding Africa Forum 2025 (RAF) 2025 du 09 au 12 octobre 2025 à Bruxelles avec pour thème : *« Les enjeux de l'Intelligence Artificielle pour l'Afrique »* ;
- du Transform Africa Summit (TAS) 2025, du 12 au 14 novembre 2025, à Conakry dont le thème était : *« IA pour l'Afrique : innover localement, impacter globalement »* ;
- du Sommet régional sur la transformation numérique en Afrique de l'Ouest et du Centre, les 17 et 18 novembre 2025 à Cotonou.



En ce qui concerne l'**accroissement de l'offre de services numériques**, lla Commission de l'UEMOA avait apporté, durant la période de 2022 à 2023, un appui financier à chacun des États membres d'un montant de soixante millions (60 000 000) de francs CFA dans le cadre de la mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP). Cet accompagnement de la Commission aux États membres a permis, au cours de l'année 2025, le lancement officiel, au Mali, du **Système Intégré de Gestion des Dossiers Judiciaires (SIG-DJ)** qui concerne la fourniture du casier judiciaire et du certificat de nationalité en ligne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA (PRDEN), des missions ont été organisées dans chaque État membre en vue d'aligner le PRDEN sur les priorités actuelles des États membres, à travers la prise en compte de leurs besoins réels en matière de transformation digitale.

Par ailleurs, la Commission met tout en œuvre pour le démarrage effectif du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de faciliter l'accès des services financiers aux populations les plus vulnérables des États membres de l'Union.

2.5.6 Développement agricole et sécurité alimentaire

- **Gouvernance agricole et de la sécurité alimentaire**

Dans le cadre de la relance du programme régional de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, la Commission a poursuivi ses concertations avec la partie malienne à travers la tenue de la huitième réunion du Comité de suivi du programme et deux (2) rencontres de haut niveau entre le Ministère de l'Agriculture du Mali et la Commission. À l'issue de ces concertations, la Commission, compte tenu de ses difficultés budgétaires et de la persistance de la situation sécuritaire dans la zone du projet, a proposé à la partie malienne de lui rétrocéder les actifs du programme et de l'accompagner dans la relance du projet d'aménagement en cours.

Concernant la production halieutique, elle est restée au-dessus du million de tonnes en 2025, couvrant environ 65 à 67% des besoins régionaux, confirmant la résilience du secteur face à l'accroissement continu de la demande. Les pertes post-capture demeurent stables (1,5 à 4%), tandis que la contribution de l'aqua-

les prévisions de production céréalière dans la zone UEMOA, s'élèvent à

36,35 millions de tonnes

culture reste faible (<2%), mettant en évidence la nécessité d'investissements accrus et de réformes structurantes pour accélérer la croissance de cette filière pour laquelle l'élaboration de son livre blanc est prévue en 2027 dans le cadre du Plan Stratégique de la Commission de l'UEMOA « IMPACT 2030 ». Ce livre blanc constituera le référentiel stratégique régional visant à structurer les réformes, orienter les investissements publics et privés, et harmoniser les interventions techniques des États membres pour moderniser et stimuler l'aquaculture.

S'agissant de la situation agricole, les perspectives de récoltes de la campagne agropastorale 2025-2026 sont moyennes à bonnes. En effet, les prévisions de production céréalière dans la zone UEMOA, s'élèvent à 36,35 millions de tonnes, soit une progression de 7,7% par rapport à la campagne passée et de 15,8% comparativement à la moyenne des cinq dernières années. L'analyse détaillée de cette situation agricole montre des progressions plus significatives (+9%) en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo. Les prévisions de production des racines et tubercules se situeraient à 32,69 millions de tonnes, soit une légère progression de 2,7% par rapport à la campagne précédente.

les prévisions de production des racines et tubercules dans la zone UEMOA, s'élèvent à

32,69 millions de tonnes

Par ailleurs, la situation alimentaire et nutritionnelle analysée au cours du dernier trimestre de l'année 2025 demeure préoccupante dans la zone UEMOA, avec une population en insécurité alimentaire estimée à 2,87 millions de personnes (sans le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Niger). Cette situation pourrait s'aggraver en l'absence de mesures appropriées en période de soudure, à savoir entre juin et août 2026, avec 4,22 millions de personnes en insécurité alimentaire, particulièrement concentrées au Mali, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Les facteurs de dégradation de cette situation alimentaire sont essentiellement les conséquences (refugiés, déplacés internes, dysfonctionnements des marchés) liées à l'insécurité civile et à l'inflation des prix des denrées alimentaires.

Dans la perspective d'accompagner les États pour la prise en charge de ces populations en insécurité alimentaire, la Commission de l'UEMOA coopère avec la CEDEAO et le CILSS afin d'améliorer les capacités de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

Ainsi, le projet pilote d'acquisition de cinq mille trois cent trente (5 330) tonnes de vivres initié par la Commission est en cours d'exécution par la CEDEAO/ARAA va permettre de renforcer cette troisième ligne de défense qui complémente les stocks nationaux et locaux en place dans les États sahéliens, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.



- **Développement des filières agricoles**

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Dans le cadre global de la structuration des filières agricoles, la Commission poursuit le processus d'édiction d'un cadre harmonisé sur les Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) à travers la validation, par les experts des États membres, du projet de Directive régionale élaboré à cet effet, suivie de sa validation en interne par le collège des Commissaires. La réunion des Ministres sectoriels pour son approbation avant sa soumission à l'adoption de la réunion des Ministres statutaires est programmée pour l'année 2026.

Pour ce qui concerne la filière maïs, les interventions menées en 2025 ont permis d'achever la structuration des acteurs au niveau régional, à travers la mise en place effective de la structure régionale représentative des Organisations Interprofessionnelles de la filière maïs dénommée « Cadre Régional de Concertation des Organisations Interprofessionnelles de la filière Maïs (CROIMA) » à travers la tenue de son Assemblée Générale constitutive les 05 et 06 mars 2025 à Ouagadougou.

Les interventions ont également permis, dans le cadre de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et le Centre du Riz pour l'Afrique (Africa Rice), à travers un projet financé intégralement par la Commission de l'UEMOA, de renforcer l'accès des riziculteurs et transformateurs de riz aux technologies et innovations de production et de transformation.

Au niveau de la filière coton, la Commission a poursuivi en 2025 :

(i) l'appui aux organisations régionales du secteur du coton-textile ;

(ii) l'appui à la structuration des filières coton du Sénégal et au Togo pour la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA ;

(iii) la validation de l'étude relative à l'actualisation de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA.

Au titre des nouvelles initiatives pour les filières, les actions de l'Institution ont été marquées par l'élaboration des livres blancs et programmes régionaux pour les filières coton-textile et riz dans le cadre de la phase d'amorçage de l'opérationnalisation du Plan IMPACT 2030. L'élaboration de ces livres blancs visent à co-construire avec les acteurs étatiques et privés concernés par lesdites filières, la vision stratégique, les batailles à mener et les engagements des différentes parties prenantes publiques et privées pour l'amélioration de la compétitivité de chacune des filières prioritaires retenues dans le cadre dudit plan. Chaque livre blanc sera opérationnalisé à travers un programme régional par filière. Ce processus a été marqué par la consultation de toutes les parties prenantes et l'élaboration des projets des livres blancs et programmes régionaux qui seront soumis à l'adoption des Ministres sectoriels en 2026.

Dans le but d'améliorer le financement des filières agricoles et d'inscrire l'amélioration de la production et de la productivité dans la durabilité, la Commission a lancé deux (2) études portant respectivement sur :

- l'établissement d'un état des lieux des réflexions, des concepts et pratiques écologiques actuels dans les systèmes de production ;
- l'inventaire et la capitalisation des mécanismes de financement des chaines de valeurs agricoles et l'élaboration d'un plan d'actions régional d'appui à leur mise en œuvre.

Pour la première étude, le rapport a été validé lors d'un atelier régional tenu du 18 au 20 mars 2025 à Ouagadougou. Pour la seconde étude, le consultant a déposé le rapport provisoire qui sera soumis à la validation des États membres en 2026, lors d'un atelier régional.

- **Développement des productions animales**

La mise en œuvre des activités dans le domaine des productions animales en 2025 a été marquée par la validation des résultats de l'étude sur la mise en place d'un programme régional de développement d'une économie fourragère et de valorisation des sous-produits agricoles dans les États membres qui a permis de disposer d'un document de programme validé par les États membres.

Le copilotage avec la CEDEAO et le CILSS des initiatives régionales en faveur du pastoralisme s'est poursuivi à travers la participation aux activités des projets régionaux et autres actions régionales (PRAPS et PEPISAO). À ce propos, la Commission de l'UEMOA a octroyé au CILSS un appui financier d'un montant de 95 millions de francs CFA pour l'opérationnalisation de l'Observatoire des Systèmes d'Élevage Mobiles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (OSEMAOS).

Concernant les infrastructures de commercialisation des animaux et produits d'origine animale dans les États membres, la Commission de l'UEMOA a accordé un appui financier d'un montant de quarante-deux millions onze mille cinq cents (42 011 500) francs CFA à la Côte d'Ivoire pour la finalisation du marché à bétail transfrontalier de Ouangolodougou.



- **Pharmacie vétérinaire**

Dans le domaine de la pharmacie vétérinaire, cent quatre-vingt-sept (187) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2025, portant à sept cent-trente-cinq (735) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques vétérinaires par la Commission de l'UEMOA.

187
autorisations de Mise sur le Marché (AMM) *délivrées en 2025, portant à 735 le nombre total d'AMM octroyées aux firmes pharmaceutiques*

En outre, les activités de lutte contre la vente illicite des médicaments vétérinaires se sont poursuivies et ont porté notamment sur :

(i) la sensibilisation des acteurs sur les textes communautaires relatifs aux médicaments vétérinaires et sur les dangers liés à l'utilisation des médicaments de mauvaise qualité,

(ii) la saisie et la destruction de quantités importantes de produits vétérinaires frauduleux,

(iii) des opérations de répressions des acteurs illicites.

Par ailleurs, le renforcement des capacités techniques des laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA a été poursuivi par la formation du personnel desdits laboratoires sur les principes et méthodes de contrôle de la qualité des médicaments selon les documents normatifs internationaux (Pharmacopées américaine et internationale). De même, les appuis financiers accordés en 2023 et 2024 par la Commission de l'UEMOA aux États membres ont permis de poursuivre en 2025, la collecte auprès des distributeurs officiels des échantillons de médicaments vétérinaires homologués à base d'albendazole, d'ivermectine et des vaccins vétérinaires en vue d'un contrôle de leur qualité au laboratoire.

Enfin, le processus de validation des nouveaux textes relatifs aux médicaments vétérinaires a été poursuivi en 2025 afin de rendre plus performant les dispositifs d'homologation et de surveillance des médicaments vétérinaires au sein de l'Union.

- **Gestion des systèmes d'intrants agricoles**

La mise en œuvre conjointe des réglementations régionales relatives aux intrants agricoles (semences, engrais, pesticides) s'est poursuivie en synergie avec la CEDEAO et le CILSS, en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Ainsi, les différentes instances statutaires ont tenu leurs réunions annuelles, il s'agit de :

(i) la dixième réunion statutaire du Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest (CRSPAO) à Accra (Ghana) ;

(ii) la troisième session statutaire du Comité Ouest-Africain de contrôle des Engrais en novembre à Abuja (Nigeria) ;

(iii) la cinquième session ordinaire couplée à la première session d'homologation du COAHP, elles-mêmes suivies d'une réunion de concertation et de coordination des trois (3) OIG (CEDEAO, UEMOA et CILSS) en décembre.

Par ailleurs, suite à l'évolution préoccupante de la situation acridienne en Afrique de l'Ouest et au Sahel, la Commission de l'UEMOA a apporté une subvention pour appuyer la mise en œuvre des plans nationaux de gestion du risque acridien de quatre (4) pays touchés (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

Aussi, dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 », le programme de renforcement de la gouvernance phytosanitaire et des intrants a été élaboré afin de poursuivre l'harmonisation desdites réglementations en complément des activités prioritaires prévues dans les livres blancs sur les filières riz et coton textile ainsi que celles du programme sur la filière Phosphate-engrais en cours d'élaboration en tandem avec le DEMEN.

- **Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments**

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoosanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, la Commission a poursuivi le renforcement des capacités des États membres sur l'application du Règlement n°02/2024/CM/UEMOA du 26 septembre 2024 établissant les règles relatives à l'application des mesures sanitaires du domaine vétérinaire dans l'UEMOA et ses textes d'application à travers l'organisation d'une troisième session de formation régionale (formation des formateurs) au profit des Cadres des Services de contrôles vétérinaires officiels.

La Commission a aussi organisé les réunions statutaires du Comité vétérinaire de l'UEMOA et du Collège des Présidents des Conseils nationaux des Ordres des Docteurs vétérinaires des États membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'appui financier aux États membres pour la lutte contre le charbon bactéridien. Elle a également participé à la 1ère session annuelle du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC et à la 26ème conférence régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) pour l'Afrique.



En outre, dans le domaine de la sécurité phytosanitaire, la Commission a organisé, par visioconférence, la dixième réunion statutaire du Sous-Comité Phytosanitaire de l'UEMOA du 19 au 22 mai 2025. Par ailleurs, la Commission a suivi la mise en œuvre des activités relatives à l'appui financier qu'elle a apporté au Bénin et au Burkina Faso pour l'évaluation des résidus des pesticides sur les denrées alimentaires à risque (fruits et légumes).

- **Développement de la pêche et de l'aquaculture**

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions au titre de l'harmonisation des législations ont porté, en 2025, sur l'adoption et la notification aux États membres de la Décision n°02/2025/COM/UEMOA du 29 janvier 2025 fixant les critères de distinction entre l'aquaculture extensive, semi-intensive et intensive, et les conditions d'octroi des autorisations aux établissements aquacoles du 29 janvier 2025. À cela s'ajoute l'adoption de la Décision n°11/2025/COM/UEMOA du 24 juillet 2025 portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du Réseau communautaire des centres de recherche.

Sur le suivi de l'application des réformes sur la pêche et l'aquaculture, plusieurs évaluations de la conformité technique et juridique par rapport au droit communautaire en vigueur en matière d'aquaculture (Directive n°03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 et Directive n°04/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014) ont été faites et des observations ont été formulées et adressées aux États membres concernés. À cela s'ajoute le renforcement des capacités nationales sur le référentiel MSC (Marine Stewardship Council) pour l'amélioration de la durabilité des pêcheries et l'accès aux marchés internationaux. Cette initiative permet de doter la région d'un noyau d'experts qualifiés, capables d'appuyer les administrations nationales ainsi que les organisations professionnelles dans leurs démarches d'amélioration des pratiques de pêche et, à terme, de certification de pêcheries à fort potentiel dans l'espace UEMOA. La participation active de l'UEMOA aux rencontres régionales et internationales sur la pêche et l'aquaculture durant l'année 2025 a permis l'intégration des priorités de l'Union dans les agendas régionaux et continentaux relatifs à la durabilité des pêches, confirmant ainsi le rôle de l'UEMOA comme partenaire régional majeur dans le dialogue politique.



- **Amélioration de la gestion du foncier rural**

Dans le domaine du foncier rural, en 2025, les interventions de la Commission ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO : https://orfao.uemoa.int), à travers la tenue de l'atelier régional sur les principes fonciers de l'investissement agricole responsable ainsi que la réunion des Experts sectoriels portant sur la validation de l'avant-projet de Décision de la Commission de l'UEMOA portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO). De même, il a été tenu la réunion en interne relativement à la mise en place du Comité Foncier au sein de l'UEMOA. Le bulletin n°8 portant sur les conventions locales en matière de gouvernance foncière a été publié ; un autre portant sur l'utilisation de la terre comme garantie auprès des établissements de crédit est en cours de finalisation. La Commission de l'UEMOA a participé à la 6ème conférence du Centre Africain sur les Politiques Foncières à Addis-Abeba, Éthiopie, du 10 au 13 novembre 2025. Aussi, la Commission, sur invitation, a pris part à de nombreux évènements internationaux sur le foncier à Cape Town, à Addis-Abeba et à Accra.

- **Système d'Information Agricole Régional (SIAR)**

L'Acte additionnel n°3/2001 du 19 décembre 2001 adoptant la Politique Agricole de l'Union prévoit, en son article 12, la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) qui doit fournir les informations d'aide à la décision dans tous les domaines d'intervention de cette Politique.

Le Système est conçu pour assurer spécifiquement :

- le stockage, l'organisation et les sorties des données sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'accès libre aux données et informations concernant le secteur agricole.

Il comprend cinq (5) composantes organisant les données en lien avec les filières agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les marchés agricoles, la macroéconomie rurale et les négociations internationales agricoles. À ceux-ci ont été adjoints trois (3) sous-systèmes déjà fonctionnels et relatifs à la gestion de la pêche, au foncier rural et à la filière coton.

Dans le cadre de son opérationnalisation, des actions ont été engagées depuis 2016 par la Commission de l'UEMOA et qui ont permis de disposer d'une plateforme et d'une base de données. Le chargement de cette base se poursuit avec des données officielles des États membres dans les domaines concernés. Dans chaque pays, l'équipe nationale SIAR est coordonnée par le Ministère en charge de l'Agriculture et comprend les services pourvoyeurs d'informations des autres Ministères sectoriels.

Au cours de l'année 2025, les concertations régionales et les appuis techniques menés ont permis d'harmoniser les bases de calcul des indicateurs sur les prix des marchés agricoles et à bétail, de valider la mise à jour des bases de données des différentes composantes, de renforcer les capacités des équipes nationales SIAR et d'enregistrer des avancées significatives sur la formalisation du système aussi bien au niveau national que régional.

Le SIAR a été lancé officiellement en novembre 2022 et est accessible par le lien https://siar.uemoa.int/

Accès au SIAR
http://siar.uemoa.int

2.5.7 Environnement et développement durable



- **Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement, gestion et gouvernance des ressources en eau**

En 2025, les initiatives prises en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, à savoir le programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages ont été clôturées après l'achèvement des travaux dans tous les États membres, à l'exception de la Guinée-Bissau où le projet a été suspendu à la suite de la défaillance de l'Agence d'exécution.

782
***forages** équipés de pompes à motricité humaine*

À titre de rappel, le programme BID-UEMOA a permis de réaliser :

(i) sept cent quatre-vingt-deux (782) forages équipés de pompes à motricité humaine ;
(ii) cent quarante et une (141) mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ;
(iii) vingt-neuf (29) adductions d'eau multi-villages ;
(iv) six (6) postes d'eau autonomes ;
(v) treize mille soixante-seize (13 076) latrines privées ;
(vi) quatre cent quarante-cinq (445) latrines publiques.

Les aménagements hydrauliques multi-usages ont permis, quant à eux, de mettre à la disposition des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles.

Le programme est achevé et clôturé dans tous les États membres à l'exception de la Guinée-Bissau, où il a été suspendu et comme pour le programme BID UEMOA, les dispositions sont en cours pour sa reprise.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui aux Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), des États membres (à l'exception du Mali et du Niger), le déploiement du projet d'aménagement de périmètres et de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, s'est poursuivi. Les travaux d'aménagement sont achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo. Les accords de rétrocession y relatifs sont en cours d'élaboration conformément aux dispositions des conventions tripartites de maîtrise d'ouvrage déléguée. En revanche, ils sont suspendus en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal où des évaluations de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été réalisées par la Commission pour dresser le bilan de l'exécution des conventions tripartites et convenir, avec l'ensemble des Parties prenantes, de la suite à donner au projet dans lesdits États ainsi que des modalités de reprise et de finalisation des travaux au bénéfice des populations. Une convention d'appui ou de subvention pourra être élaborée au profit de l'État du Niger. Au titre du Sénégal, le projet a été redimensionné en vue de sa relance. Une convention tripartite de maîtrise déléguée est en cours de finalisation.

En outre, la Commission a poursuivi, à travers des ateliers de renforcement des capacités, la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'espace l'UEMOA à l'horizon 2030. Au titre de l'année 2025, il s'est agi de l'atelier régional de renforcement des capacités des Jeunes de l'Afrique de l'Ouest sur le thème « Sécurité en eau et résilience climatique en Afrique de l'Ouest : Opportunités d'employabilité et d'entrepreneuriat des jeunes » et l'édition d'un manuel de bonnes pratiques de la GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'espace UEMOA. Le manuel vise à impulser la mise en œuvre à grande échelle de la GIRE aux niveaux local, national, transfrontalier et régional dans l'espace UEMOA, afin d'inspirer les acteurs et de tirer des enseignements des expériences passées, pour accélérer les



progrès vers l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau.

Par ailleurs, avec l'appui du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest GWP-AO, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso, du Pôle Eau Dakar, du Secrétariat de la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux "Convention sur l'eau", et du Centre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)-DHI sur l'eau et l'environnement, la Commission de l'UEMOA a initié un processus de capitalisation et de promotion des bonnes pratiques, innovantes et réussies de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'espace UEMOA. Le processus a abouti à l'édition du manuel mentionné ci-dessus.

En outre, la Commission de l'UEMOA a participé à la 12ème session ordinaire du Comité Technique des Experts (CTE) et à la 1ère session extraordinaire du Conseil sous-Régional de Concertation (CRCRE) sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest, tenue dans le cadre du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest le 11 juillet 2025. Le processus régional de la GIRE est fondamentalement mis en œuvre à travers le CPCS-GIRE/AO. Aux termes de la Décision A/DEC.4/01/06 du 12 janvier 2006, il s'articule, entre autres, autour de ses organes statutaires : le Comité Ministériel de Suivi (CMS) de la GIRE, le Comité Technique des Experts (CTE), le Conseil sous-Régional de Concertation de la GIRE (CRCRE), et le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), organe exécutif du CPCS.

Au cours de l'année 2025, la Commission de l'UEMOA a également participé, à travers des concertations, des ateliers et la production de documents, à la formulation de l'Initiative pour le Développement, la Résilience et la Valorisation des Ressources en Eau en Afrique et au Sahel (DREVE) dont la première phase sera financée par la Banque Mondiale. Il s'agit d'une initiative régionale multi-phases structurée selon une approche programmatique en deux (2) phases et quatre (4) piliers, notamment le pilier n°4 « intégration régionale - renforcer la sécurité régionale de l'eau et la résilience climatique » porté par les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA et CILSS) avec l'appui du GWP/AO. La Commission de l'UEMOA assure le portage régional, au nom des autres organisations régionales, du pilier 4 du DREVE. L'objectif du Pilier 4 du DREVE est de renforcer la coopération régionale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en matière de politiques, de systèmes d'information, de connaissances, de renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux, et de financement des investissements dans le domaine de la gestion et du développement des ressources en eau de surface et souterraine.

L'opérationnalisation et la coordination du pilier 4 seront assurées par un dispositif institutionnel s'articulant autour de trois (3) organes dont une Unité Régionale de Gestion (URG) basée à la Commission de l'UEMOA qui assure le Secrétariat Technique du Comité Régional de Pilotage et la Coordination de la mise en œuvre quotidienne des activités du pilier 4 de DREVE et de l'ensemble de l'initiative DREVE. La durée de mise en œuvre de la 1ère Phase est de quatre (4) ans. Elle est financée par la Banque mondiale (Don IDA).

Les discussions techniques se poursuivent avec l'ensemble des acteurs et l'équipe technique de la Banque mondiale.

Les étapes importantes en perspectives sont :

i) l'approbation par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale ;
ii) les négociations de la Convention de financement ;
iii) la requête relative à la mise en place d'une avance de Fonds.

En outre, un processus de formalisation d'un cadre de coopération entre la Commission de l'UEMOA et l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre AB-AOC a été initié. En effet, l'AB-AOC a été créée en 2018 par onze (11) États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Son objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations rurales et périurbaines, à travers le développement et la promotion de la technologie du biodigesteur dans les États membres.

- **Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques**

Dans le cadre de la préservation de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, l'accord de coopération tripartite devant faciliter la mise en œuvre par les États membres du Règlement régional sur la biosécurité est en attente de signature par les Chefs d'Institutions. Dans cette attente, un appui financier d'un montant de 120 millions de francs CFA a été accordé aux États membres pour permettre sa vulgarisation et son application par les acteurs nationaux.

Signature de conventions de financement du PAPBIO et du PAPFOR pour un montant de
65 millions d'euros
sur le PIR du 11ème FED

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union européenne a signé, avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et du Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11ème FED, sous-secteur ressources naturelles. Le processus de mise en œuvre opérationnelle de ces deux Programmes régionaux s'est achevé avec des taux d'exécution physique et financier satisfaisants, reflétant d'importants investissements structurants au niveau des écosystèmes transfrontaliers, tant dans les sites de conservation que dans l'appui aux chaînes de valeur durables au profit des populations riveraines de ces sites. Un accent particulier a trait à l'amélioration de la gouvernance régionale de la biodiversité et des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. À ce titre, la Stratégie régionale de gestion des aires protégées et conservées d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 a été approuvée par les Ministres en charge de l'Environnement des États d'Afrique de l'Ouest.

La Commission a poursuivi sa collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA). À ce propos, la Commission, en sa qualité de chef de file de la région dans le domaine des ressources naturelles, est ciblée comme hôte institutionnel devant abriter ledit Observatoire, dans une perspective de durabilité.

Le site web y afférent a été dupliqué au niveau du système d'information de la Commission de l'UEMOA (https://obapao.uemoa.int).

Dans le même ordre d'idées, la Commission de l'UEMOA a soutenu, via un endossement politique, l'érection de l'OBAPAO comme Centre de référence de coopération scientifique et technique pour la biodiversité dans la mise en œuvre du Cadre mondial sur la biodiversité post 2020.

En outre, à la suite de l'adoption de la Directive n°01/2024/CM/UEMOA du 26 septembre 2024 par le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union portant sur la gestion des zones humides urbaines et périurbaines et sur l'approche écosystémique de la santé dans les zones humides, un guide sur la gestion et l'aménagement des zones humides urbaines et périurbaines devant accompagner le processus de mise en œuvre de ladite Directive a été validé par les experts sectoriels. Sa vulgarisation par des ateliers de renforcement des capacités des experts des États membres s'est déroulée au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de « l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale » de l'Union européenne (NDICI) 2021-2027 pour l'Afrique de l'Ouest, et relativement à son domaine prioritaire 3 qui traite de la transition verte et notamment l'objectif spécifique n°4 - « Améliorer la préservation de la biodiversité, son utilisation durable et sa bonne gouvernance »-, les Commissions de l'UEMOA et de l'Union Européenne ont signé la Convention de financement « NaturAfrica – Phase 1, volet Afrique de l'Ouest », pour un montant de 41 millions d'euros, soit environ 26,9 milliards de francs CFA. Il s'agit d'un nouveau Programme qui s'inscrit dans la continuité spatiotemporelle des Programmes PAPBIO et PAPFOR, arrivés à terme. Il est en cours de mise en œuvre au niveau de certains sites et le processus de formulation des projets d'actions se poursuit.

- **Gestion durable des zones côtières**



Au titre de la gestion du littoral, la Commission de l'UEMOA poursuit la mise en œuvre des deux (2) projets d'investissement pour la résilience des zones côtières (WACA ResIP 1 et 2), financés par la Banque mondiale, en collaboration avec les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo) et ses partenaires régionaux, notamment l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Convention d'Abidjan, le Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM), le Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar. Ainsi, une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest a été produite. Elle propose une approche complète, articulée autour de la priorisation des opportunités et du renforcement du dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers. Un atelier de formation y relatif, au profit des experts des pays, a été conduit.

Pour l'harmonisation de la réglementation sur la gestion des espaces littoraux, un guide général de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un guide général de réalisation des Audits Environnementaux et Sociaux (AES) ont été élaborés et validés par les États avec l'appui technique de l'UICN et de la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE).

En collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, un atelier régional de consultation des Parties Contractantes à la Convention a été organisé sur le projet de Protocole additionnel sur la gestion des Aires Marines Protégées. En outre, les quatre (4) Protocoles additionnels à la Convention et leurs enjeux pour la conservation des écosystèmes ont été présentés aux parlementaires et à la société civile de la Mauritanie.

En collaboration avec l'UICN, la promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans la région s'est poursuivie et un appui a été apporté à la Guinée-Bissau, pour la mise en place d'une initiative pilote de carbone bleu, visant la certification carbone de sites de mangroves afin de financer durablement leur conservation. Les appuis aux pays sont poursuivis pour renforcer les capacités des équipes



nationales de gestion des projets WACA ResIP, sur le suivi-évaluation, les Solutions fondées sur la Nature, le cadre environnemental et social. La capitalisation des résultats du Projet WACA ResIP 1 a été conduite et a permis de mettre en exergue les leçons apprises, les bonnes pratiques, les innovations et de faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour la pérennisation des acquis.

En collaboration avec le CSE, le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) a été engagé après la signature du Protocole d'Accord qui la met en place, par l'ensemble des parties (12 pays et la Commission de l'UEMOA). Cela s'est traduit par la poursuite du suivi des indicateurs au niveau régional et l'appui au suivi des indicateurs au niveau national. Pour l'élaboration de la troisième mise à jour du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO), une note technique portant sur la mise en place d'une base de données sur les sources de pollutions est produite, la cartographie des enjeux dans l'emprise du SDLAO est assurée ainsi que la mise à jour des secteurs du SDLAO dans les pays à travers des schémas directeurs détaillés.

Avec le PRCM, il y a eu l'animation de réseaux d'acteurs pour la résilience côtière et marine, notamment à travers l'organisation de l'Assemblée Générale de renouvellement et la mise en place du Réseau National des Parlementaires pour l'Environnement au Sénégal (REPES), avec l'animation d'un panel sur *« les enjeux et défis pour la résilience du littoral sénégalais et la protection de ses ressources naturelles »* et de celle constitutive du réseau des acteurs pour la sauvegarde du littoral en Mauritanie ainsi que du réseau national des OSC en Sierra Leone.

Par ailleurs, la Commission a organisé la réunion du Comité Régional de Suivi de l'application des cinq (5) Règlements communautaires sur la gestion des zones côtières et marines, issus de l'internalisation des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan, qui a permis de faire le point des progrès accomplis en matière d'application de ces textes par les neuf (9) pays concernés par les projets WACA ResIP. Pour renforcer la coopération régionale et l'intégration des pays au programme WACA, un atelier régional d'information et de sensibilisation sur le Programme a été organisé au profit des experts de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et des pays côtiers d'Afrique centrale (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo (RDC) et République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe) et une concertation entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, visant à renforcer la coopération transfrontalière dans la gestion des risques côtiers et la réalisation d'infrastructures partagées. Les expériences et les acquis des Projets WACA ResIP

ont été partagé à la 14ème Conférence des Parties de la Convention d'Abidjan sur le thème ***« La façade atlantique que nous voulons : renforcer la coopération pour le développement durable de la zone côtière et marine et la résilience des communautés »***, à la 3ème Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC3) dont le thème était *« Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan »* et lors de l'atelier régional de lancement du Programme pour un Océan Durable en Afrique de l'Ouest (WASOP).

- **Gestion durable des déchets**

Les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont travaillé à mettre en place un projet de Règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage, à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO. Le processus a abouti à l'adoption par le Conseil des Ministres, le 08 décembre 2023, du Règlement y relatif. À la suite de cette adoption, des discussions ont été engagées entre les deux Commissions et la Banque mondiale pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets plastiques qui a permis d'identifier, par la même occasion, les actions à mettre en œuvre pour accompagner la mise en œuvre effective du règlement régional. Il s'agira pour la Commission de voir comment collaborer avec la CEDEAO et la Banque mondiale pour la mise en œuvre de ces activités au profit de ses États membres.

En plus de ces réalisations, la Commission a poursuivi les discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du Projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dont l'objectif est de promouvoir une approche innovante pour la gestion durable des déchets, y compris des Polluants Organiques Persistants (POP), du mercure et des gaz à effet de serre, à travers la valorisation environnementale, sociale et économique des déchets. À ce sujet, les échanges se sont poursuivis et ont permis de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre et de signer la convention relative à l'exécution dudit projet. Les instances de coordination du projet que sont le Comité Régional de Pilotage (CRP) et l'Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) ont été mises en place. L'équipe de l'URGP a été recrutée et a pris fonction en 2024. Un atelier de lancement technique du projet a été organisé en 2025. Les activités techniques du projet ont également démarré, notamment les études prévues au titre de la composante régionale. Par ailleurs, la première réunion du Comité de Pilotage du projet a été tenue.

Aussi, à la suite d'un atelier régional de concertation organisé en 2021 autour de la gestion des déchets biomédicaux, il a été identifié comme action prioritaire de conduire une étude régionale sur le sujet. Après la conduite du processus de passation de marchés, l'année 2024



a connu la réalisation de l'étude qui a abouti à la validation du rapport en atelier régional regroupant les experts des États membres.

Enfin, en ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), le processus pour la conduite d'une étude régionale a été engagé sur la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables. Après la réalisation de l'étude qui a abouti à la validation en 2024, du rapport en atelier régional regroupant les experts des États membres, un atelier de validation tenu en 2025 a permis à l'ensemble des départements ministériels concernés de valider l'avant-projet de texte communautaire.

- **Harmonisation des évaluations environnementales**

L'étude régionale portant harmonisation des réglementations relatives aux évaluations environnementales au sein des États membres de l'UEMOA, réalisée par la Commission de l'UEMOA, a fait le point de la pratique des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA.

Elle a conduit à l'identification de deux (2) axes principaux pour les interventions en matière d'évaluation environnementale dans l'espace UEMOA.

Il s'agit :

(i) du renforcement des capacités des acteurs au sein des États ;

(ii) de l'adoption d'un cadre juridique harmonisé en matière d'évaluation environnementale.

En ce qui concerne le cadre juridique harmonisé, le Règlement relatif à l'évaluation environnementale et sociale a été adopté le 08 décembre 2023 par le Conseil des Ministres de la CEDEAO.

Parallèlement à ce processus, la Commission a, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), élaboré et validé un Plan de Renforcement des Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. Ce Plan est subdivisé en trois (3) axes : (i) le partage d'expériences et de bonnes pratiques ; (ii) les formations ; et (iii) la production et la diffusion de guides et autres documents méthodologiques.

L'année 2025 a consacré la poursuite des activités du PRCEE/UEMOA à travers la finalisation du processus d'élaboration de guides de réalisation des évaluations environnementales, notamment :

(i) un guide pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social ;

(ii) un guide sur la réinstallation des populations.

Le processus d'élaboration du guide pour la réalisation des audits envi-ronnementaux et sociaux se poursuit.



2.5.8 Développement du secteur privé

La mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA) s'est poursuivie à travers, entre autres, l'élaboration et la publication, en mai 2025, d'un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA » et l'examen des politiques d'investissement réalisé en collaboration avec la CNUCED. Par ailleurs, avec le soutien technique de la CNUCED, un examen des politiques d'investissement des États membres a été réalisé et publié en 2024. Cette assistance technique a également donné lieu à l'organisation d'activités de renforcement des capacités des structures responsables de la promotion des investissements dans les États membres.

En matière de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), suite à l'adoption de la stratégie d'encadrement des PPP et de la Directive portant cadre réglementaire et institutionnel, le 30 septembre 2022, la Commission de l'UEMOA a accompagné des États membres à travers un appui financier pour l'appropriation et la vulgarisation des documents. Par ailleurs, un accord de collaboration et de partenariat pour la mise en œuvre de la stratégie a été signé avec la Société Financière Internationale (SFI) au cours des assemblées annuelles des institutions de Brettons Woods à Marrakech en octobre 2023.

Cet accord porte sur quatre (4) composantes que sont :

(i) la préparation d'un guide PPP ;

(ii) le renforcement des capacités ;

(iii) la définition d'un pipeline de projets en PPP ;

(iv) l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle sur le PPP.

En outre, une convention de partenariat avec Expertise France est en cours de finalisation dans l'objectif d'assister la Commission de l'UEMOA et les États membres dans la vulgarisation et la transposition de la Directive PPP. Dans cette optique, un atelier régional sur le cadre juridique des PPP a été organisé à Dakar, en novembre 2025, dans l'objectif de faire le point de la transposition de la Directive par les États membres et de renforcer les capacités des acteurs sur les aspects juridiques et financiers des contrats PPP.

Concernant le Dialogue Public-Privé (DPP), la Commission attache une importance à sa promotion en tant qu'instrument majeur d'amélioration de la gouvernance économique dans les États membres et du climat des affaires. Un état des lieux a donc été réalisé en la matière avec l'appui de la Facilité pour les réformes dans le climat des investissements, de l'Organisation des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financé par l'Union européenne. La Stratégie de promotion du Dialogue Public-Privé dans l'UEMOA a été validée par les Ministres sectoriels le 1er octobre 2024 et sera soumise au prochain Conseil des Ministres Statutaire.

En 2025, la Commission a débuté l'élaboration du projet de nouvelle Politique Industrielle Commune, suite à son évaluation et à sa validation par les experts des États membres. Elle a également engagé l'élaboration d'une stratégie de mise en place de pôles de compétitivité industrielle.

Par ailleurs, la Commission a entamé le processus d'adoption de la Stratégie de développement du secteur privé par les instances de l'Union. Ce document a été validé par les Ministres sectoriels le 1er octobre 2024 et sera soumis au prochain Conseil des Ministres Statutaire. Pour rappel, il ressort du rapport du diagnostic stratégique que le principal problème identifié est la faible compétitivité du secteur privé communautaire.

Les causes directes de ce problème central sont de quatre (4) ordres, à savoir :

(i) le faible niveau de productivité du secteur privé ;

(ii) la difficulté d'accès aux financements ;

(iii) le cadre législatif et réglementaire inadéquat ;

(iv) le coût élevé des facteurs de production.

En matière de promotion de la qualité, la Commission a poursuivi les activités de Normalisation par l'organisation, en septembre 2025, de la deuxième réunion du Conseil de l'Organisme Régional de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité (NORMCERQ). Cette réunion a permis de mettre en place un groupe de travail chargé de proposer des comités techniques.

La Commission a également poursuivi son appui financier de 130 millions de francs CFA au SOAC, suivant les termes de la convention entre les deux (2) institutions. Elle a également participé aux réunions de gouvernance du SOAC (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) en décembre 2025.

S'agissant de la Métrologie, la Commission a apporté un appui de vingt millions (20 000000) FCFA au réseau UEMOA de métrologie.

Dans le cadre de la protection des consommateurs, la Commission a poursuivi la vulgarisation de la Directive n°05/2023/CM/UEMOA du 16 juin 2023 relative à la protection du consommateur dans l'UEMOA par la tenue des ateliers nationaux en Guinée-Bissau, Mali, Niger Sénégal et Togo. Elle a également participé à la neuvième Conférence des Nations Unies sur la Concurrence et la protection des consommateurs en juillet 2025 à Genève.

2.5.9 Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), le processus d'harmonisation des cadres réglementaires des activités de l'artisanat et de mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la qualité des produits et services de l'artisanat s'est poursuivi. À la suite de l'adoption en 2022 des derniers Règlements d'exécution en application du Règlement n°01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA, l'harmonisation des cadres réglementaires dans le secteur s'est poursuivie en 2024 par la tenue de la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Cette réunion, en collaboration avec les acteurs des États membres, à savoir les Directeurs Nationaux de l'Artisanat, les Présidents des Chambres de Métiers de l'Artisanat et les Responsables des Organisations Professionnelles d'Artisans, a permis d'échanger sur les questions d'intérêt liées à l'artisanat et de formuler des recommandations à l'endroit de la Commission, des États membres ainsi que des Chambres de Métiers de l'Artisanat. Dans la même veine, des missions de suivi de la mise en œuvre des textes adoptés au niveau régional dans les États membres ont été organisées.

Afin de renforcer la collaboration entre la Commission et les Chambres nationales de Métiers de l'Artisanat (CMA-UEMOA) dans les États membres de l'Union, il a été organisé la réunion annuelle du Réseau des Chambres de Métiers de l'Artisanat de l'UEMOA avec pour objectif, de présenter le niveau de mise en œuvre du plan d'actions 2024 du réseau et la planification des activités au titre de 2025

Par ailleurs, et en vue de contribuer à la promotion commerciale des produits et services du secteur, la Commission a accordé des subventions pour la mise en œuvre du Plan d'actions du Réseau des Chambres de Métiers de l'Artisanat et pour l'organisation des manifestations commerciales de promotion des produits et services du secteur, notamment le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM).



2.5.10 Culture

En matière de culture, l'accent est mis en 2025 sur la finalisation du montage juridique du Fonds Crédit Culture-UEMOA en veillant à la compatibilité des activités de la société de gestion du Fonds d'investissement qui devra gérer le Fonds avec les missions de la Commission. La mobilisation des partenaires est toujours en cours afin d'accélérer la mise en œuvre de cet outil important pour le développement du secteur de la culture.

Dans le cadre de l'attractivité du marché régional des biens et services culturels, et poursuivant ses actions pour le respect des droits de propriété littéraire et artistique, après l'adoption par le Conseil des Ministres, le 22 septembre 2023, de la Directive n°07/2023/CM/UEMOA portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des États membres de l'UEMOA, un bilan de la transposition et de l'application de ladite Directive a été fait avec les États membres, en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la Confédération Internationale de la Société des Auteurs et Compositeurs (CISAC) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO).

Par ailleurs, l'année 2025 a vu le démarrage du Projet de renforcement des filières musique et audiovisuelle dans le cadre du marché régional de l'UEMOA que la Commission met en œuvre, en partenariat avec l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, plusieurs manifestations culturelles d'envergure et de projets culturels au sein de l'Union ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier. Il s'agit, entre autres, du Festival Panafricain du Cinéma, de l'Audiovisuel et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), du Festival International des Arts du Bénin (FINAB), des festivals de courts métrages d'Abidjan et de Dakar (CLAP IVOIRE et DAKAR COURT).



2.5.11 Tourisme

Dans le secteur du tourisme, l'accent a été mis sur la poursuite du chantier de mise en place du Compte Satellite du Tourisme (CST) dans les États membres, lancé en 2022, en partenariat avec l'ONU-Tourisme.

Ce projet qui a pour objectif la mesure rigoureuse et progressive de la contribution du secteur à la production de la richesse, après les ateliers nationaux, a consacré cette année au bilan de la mise en place des CST. Dans le cadre du renforcement de la gouvernance du secteur du Tourisme, la Commission a pris part à la 26ème Session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du Tourisme (ONU-Tourisme).

2.5.12 Développement humain

En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2025 ont porté sur les points ci-dessous :

- **Appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle**



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, l'année 2025 a été marquée par des avancées significatives. En effet, en 2025, deux (2) PFORE sont désormais pleinement opérationnels, à savoir ceux dédiés à l'Énergie ainsi qu'à l'Agriculture et à la Sécurité alimentaire. Par ailleurs, les PFORE Santé et Aménagement du Territoire disposent déjà d'un plan d'actions structuré et bénéficient de l'appui requis pour assurer leur opérationnalisation effective dès 2026. Les activités menées autour de ces quatre (4) pôles ont révélé un potentiel considérable au sein de notre espace, en matière de formation et de recherche. Elles ont également mis en lumière la force de la coopération inter établissements d'enseignement supérieur.

Les efforts d'intégration par l'harmonisation du baccalauréat se poursuivent avec un appui accordé aux États membres pour l'élargissement de la formation au niveau national dans chaque État membre en préparation du Bac Blanc régional. Pour la Guinée-Bissau, la mise en place d'un baccalauréat national est appuyée.

L'application en Guinée-Bissau de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les Universités et établissements d'enseignement supérieur constitue une opportunité majeure de renforcer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et de faciliter la mobilité des étudiants dans la région. Après la mission en 2024 qui a permis d'obtenir le document d'auto-évaluation, une mission préparatoire à l'élaboration d'un plan de transformation de l'Université Amilcar Cabral a marqué une étape importante vers l'alignement de l'Université aux standards internationaux.

S'agissant du Programme de Bourses d'Excellence UEMOA pour la formation et la recherche, étendu à l'ensemble des trois (3) grades de la réforme LMD et couvrant désormais des cycles complets de formation, il suscite un grand engouement au niveau de la population estudiantine. Les domaines pour les offres de bourses en formations post-doctorales dans le domaine de la santé humaine sont actualisés. En 2025, la Commission a octroyé quatre-vingt-cinq (85) bourses, dont dix (10) pour chacun des États membres, à l'exception de la Guinée-Bissau qui, bénéficiant d'un programme spécial, a reçu quinze (15) bourses.

Le Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) a été clôturé et la réflexion pour une deuxième phase est en cours. Par ailleurs, l'expérimentation du concept de collèges communautaires consolident les acquis de l'Union et ouvrent des perspectives importantes.

85 bourses
octroyées pour des formations en Licence, Master et Doctorat

Les réalisations majeures portent sur :

(i) l'opérationnalisation réussie des Pôles de Formation et de Recherche (PFORE) au sein de l'UEMOA ;

(ii) la poursuite déterminée de l'harmonisation de l'examen du baccalauréat à l'échelle de l'Union ;

(iii) l'intensification de la mobilité des étudiants au sein de notre espace régional ;

(iv) l'expérimentation innovante du concept de collèges communautaires ;

(v) le déploiement stratégique du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR).



L'application de certaines mesures de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 constitue une avancée importante dans le processus d'harmonisation du baccalauréat au sein de l'Union. Ainsi, un arrêté portant création du Comité scientifique a été adopté dans tous les pays membres. Par ailleurs, des arrêtés ont été pris pour la nomination des membres du comité scientifique dans tous les pays, et pour la désignation de deux (2) représentants au sein du comité scientifique régional dans ces mêmes pays, à l'exception du Bénin.

La 5ème session du Comité Régional d'Orientation Stratégique s'est tenue après la réunion des experts pour statuer sur la production et le suivi de l'harmonisation du baccalauréat dans l'Union. Un soutien financier a été octroyé aux États pour la formation au niveau national de chaque pays, le fonctionnement des Comités Scientifiques Nationaux et la production d'épreuves harmonisées.

De plus, il a été retenu l'organisation d'un baccalauréat blanc régional en conformité aux dispositions de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020.

Par ailleurs, en 2025, le nombre de bénéficiaires de bourses d'excellence pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat et en spécialisation en santé humaine est de mille cinq (1 005) depuis le lancement du programme en 2001. Dans une dynamique de favoriser la formation et la recherche dans l'espace, la Commission de l'UEMOA accompagne l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) dans la mise en place d'une offre de formation en intelligence Artificielle. Elle accompagne également l'École polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop pour le développement d'une voiture électrique.

1 005
personnes ont bénéficié de bourses d'excellence pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat et en spécialisation en santé humaine depuis le lancement du programme en 2001

Au titre de la formation professionnelle, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR), action conjointe avec la Coopération Suisse d'un montant de 4,5 milliards de francs CFA, est clôturé. En outre, une deuxième phase du programme est actuellement en réflexion, afin d'élargir son impact et de consolider l'ensemble des acquis.

Ce programme a permis l'identification de vingt-quatre (24) métiers porteurs avec l'adoption d'un cadre harmonisé pour l'élaboration des curricula de ces métiers. En plus, un cadre conceptuel est adopté pour l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et l'établissement d'un Cadre Régional de Certification (CRC-UEMOA). De plus, la formation de soixante (60) formateurs de formateurs a renforcé les capacités pédagogiques au sein des institutions des États membres. Les bonnes pratiques en formation duale ont été capitalisées et largement diffusées. Un cadre régional pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la certification des qualifications ont également été mis en place. Parallèlement, plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer les infrastructures et la coordination des actions. La plateforme régionale de mutualisation des ressources de formation professionnelle a été mise à jour. La Commission a continué d'apporter son appui au Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

Un plan stratégique pour l'emploi des personnes handicapées a été élaboré et validé par les experts. Il constitue une politique majeure visant à promouvoir une inclusion plus harmonisée et à

renforcer la participation active des personnes handicapées au développement socio-économique de notre espace communautaire.

La réunion des Ministres en charge de l'emploi et de la formation professionnelle a ouvert un chantier majeur portant sur la digitalisation de la formation professionnelle et sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans les dispositifs de formation. Les échanges ont mis en évidence l'importance stratégique de moderniser les approches pédagogiques et de renforcer les compétences numériques au sein des systèmes de formation. À l'issue des travaux, il a été vivement recommandé d'élaborer une stratégie dédiée, capable d'orienter et d'harmoniser les initiatives dans ce domaine, afin d'assurer une transformation cohérente, inclusive et durable de la formation professionnelle dans l'espace UEMOA.

Par ailleurs, dans le cadre de cette initiative, le programme des Bourses Canadiennes de Développement International 2030 (BCDI 2030) est actuellement déployé afin de faciliter la transformation adéquate des établissements pilotes pays et, par là-même, accélérer le développement des collèges communautaires au sein de l'espace UEMOA.

- **Jeunesse et citoyenneté**

La Commission a engagé, en faveur de la jeunesse, à travers l'élaboration d'un Plan Communautaire Jeunesse, un vaste projet destiné à harmoniser les interventions et à renforcer l'inclusion des jeunes et le développement de la citoyenneté dans l'espace UEMOA. L'année 2025 a été déterminante à cet égard, puisqu'elle a permis de collecter, dans l'ensemble des États membres, des données essentielles sur la situation des jeunes et sur les dynamiques de citoyenneté communautaire. Ces informations constituent une base stratégique indispensable pour finaliser le diagnostic régional et orienter la conception d'un plan d'actions cohérent, ambitieux et adapté aux réalités de la jeunesse de l'Union pour mieux répondre aux défis de forte croissance démographique, de chômage des jeunes.

- **Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale**

En 2025, la Commission a mis l'accent sur l'adoption des documents généraux d'orientation des interventions de l'Union dans les domaines de la santé et de protection sociale qui ont démarré respectivement en 2022 et 2023. Il s'agit de la Stratégie Protection Sociale et de la Stratégie Santé de l'UEMOA. La première est en phase finale d'adoption par le Conseil des Ministres tandis que la deuxième est en cours de validation interne de la Commission.

Par ailleurs, afin de compléter la réglementation communautaire en matière de réglementation pharmaceutique, une étude diagnostique du cadre juridique et réglementaire du secteur pharmaceutique, en zone UEMOA, a été initiée et les résultats permettront à la Commission de mieux accompagner les États membres en matière de renforcement du cadre réglementaire communautaire relatifs à la réglementation pharmaceutique.

Toujours dans le domaine de la réglementation pharmaceutique, les actions déjà menées par la Commission ont été poursuivies, à travers les appuis apportés aux Autorités Nationales de Réglementation Pharmaceutique (ANRP) pour la mise en œuvre des fonctions de réglementation pharmaceutique et l'animation du cadre annuel d'échanges et de concertation entre les ANRP. Il est important de préciser que la Commission, avec l'appui financier de l'AFD à travers le projet REG-PHARMA, a également travaillé au renforcement des capacités des ANRP, à l'organisation d'évaluations conjointes des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), à la mise à jour des plans de développement Institutionnel dans le cadre des processus en vue de l'atteinte du niveau de maturité 3 de l'OMS par au moins 50% des ANRP de nos États membres.

En ce qui concerne la lutte contre les épidémies, la Commission a continué son appui pour le renforcement des capacités des États, à travers la prise en charge de la participation de huit (8) experts des États membres (un expert par pays) au Diplôme Interuniversitaire sur les Fièvres Hémorragiques Virales, Arboviroses,



épidémies émergentes et réémergences en Afrique et l'organisation de réunions de coordination transfrontalières. À ce titre, des experts nationaux du Niger, du Mali et du Burkina Faso ont bénéficié d'une formation sur la notification, le dépistage des voyageurs et le partage d'informations sanitaires stratégiques au niveau transfrontalier.

En matière de financement de la Santé, la Commission a pris en charge la formation, par le CESAG, de dix-sept (17) experts des États membres sur les comptes de la santé afin de faciliter la mise en œuvre de la Décision n°04/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 instituant la production des Comptes de la Santé dans les États membres de l'UEMOA. De même, dix-huit (18) experts du Sénégal ont pu bénéficier d'une formation sur les textes communautaires relatifs aux règles et ratios prudentiels de contrôle des mutuelles sociales.

Enfin, et dans le cadre des initiatives pour réduire les évacuations sanitaires hors de la zone UEMOA, un appui a été apporté à la Guinée-Bissau pour l'élaboration d'un plan stratégique d'optimisation des services hospitaliers.

- **Institutionnalisation du genre et autonomisation de la femme**

Au titre de la promotion du genre dans l'espace UEMOA, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe principal l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres.

La réduction des inégalités entre hommes et femmes concourt à augmenter la croissance économique. Aussi, des outils méthodologiques ont été développés pour favoriser l'institutionnalisation du genre dans les États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les Ministères et dans les institutions des États membres, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°5/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022. Il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du genre dans tous les secteurs. Il a été édité en vue de continuer la dissémination dans les États membres.

En 2025, la Commission a poursuivi l'appui des États membres dans la tenue d'ateliers de contextualisation

du STIG. Ceux-ci ont réuni les secrétariats Généraux de Gouvernement, les Assemblées nationales et les Ministères en charge du Plan, du Budget, du Genre ainsi que de la Fonction publique. Les feuilles de route nationales pour la mise en place du dispositif ont été actualisées.

Ce schéma, compte tenu du contexte du budget programme, est un prélude institutionnel nécessaire à l'implémentation optimale de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) projetée dans les États membres. Un jalon important de cette implémentation a été posé.

La Commission a édité un coffret de modules de formation sur la Budgétisation sensible au Genre composé de six (6) documents de référence intitulés comme suit :

- Note introductive sur la formation en BSG
- Module 1 : Genre et Développement
- Module 2 : Le budget de l'État
- Module 3 : Généralités sur la Budgétisation Sensible au Genre
- Module 4 : Introduction à l'approche de Genre dans la préparation du Budget
- Module 5 : Prise en compte du genre dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Budget.

Dans le but de former une masse critique de cadres rompus à la BSG, les modules élaborés sont destinés à être insérés dans les curricula des Écoles Nationales d'Administration (ENA) afin de renforcer les capacités des futurs fonctionnaires dès la base. Aussi, les concertations se sont poursuivies avec les ENA qui ont approuvé cette démarche et défini les modalités pour ce faire. Certains États ont déjà inséré les modules dans leurs curricula.

Dans le cadre de la transversalité du Genre, un appui technique a été apporté aux départements de la Commission pour la prise en compte du Genre dans leurs programmes.



2.6 Paix et sécurité dans l'espace UEMOA

Dans le cadre de sa contribution à relever les défis de l'insécurité dans l'espace UEMOA, la Commission s'était fixé comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans l'espace communautaire. Pour atteindre cet objectif, trois (3) actions ont été mises en œuvre en 2025. Il s'agit de :

- la mise en œuvre du Projet d'Informatisation et d'Interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA (Projet 2i-PPF) ;
- l'appui à la prévention des crises et conflits dans les États membres ;
- l'appui à la lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.

Concernant l'informatisation et l'interconnexion des postes de police frontaliers, il convient de rappeler que le Projet 2i-PPF a été adopté en 2022 et est à présent en phase d'opérationnalisation. Les activités suivantes ont été menées :

- la construction d'un poste de police à Kpèrèkètè au Bénin, à Guelwongo au Burkina et à Kouassi-Seranou en Côte d'Ivoire ;
- la tenue de treize (13) rencontres de suivi des travaux de réalisation des trois (03) postes de police ;
- l'organisation de la 2ème réunion du Comité de Pilotage par visioconférence le 07 novembre 2025 ;
- l'organisation de mission de suivi et de contrôle des travaux sur chacun des trois (3) sites des postes de police ;
- la réalisation d'une mission d'approfondissement des données du Projet 2i-PPF du 11 au 13 novembre à Bamako au Mali ;
- l'organisation d'une mission circulaire d'études pour l'automatisation des contrôles des passagers au niveau des Postes de contrôle juxtaposés dans l'espace UEMOA de Sanvée-Condji Hilacondji, les 11 et 12 décembre 2025 et à Cinkassé, le 16 décembre 2025 ;
- la réalisation de missions de collecte de données à Kadiana au Mali et à Fongolimbi au Sénégal, du 15 au 17 décembre 2025.

Il est important d'indiquer que pour ce qui est de la construction des postes de police à Kprèkèté au Bénin, à Guelwongo au Burkina et à Kouassi-Seranou en Côte d'Ivoire, les ouvrages concernent un bâtiment principal comprenant un bloc du service d'immigration et un bloc du service de contrôle sanitaire. Y sont prévus les dispositifs nécessaires pour renforcer la sécurité du poste de police (clôture, mirador, guérite…) et des commodités pour améliorer les conditions de travail du personnel (groupe électrogène, forage, parking aménagé…). Un bâtiment pour le logement des agents et un autre pour le chef de poste seront construits.

Les entreprises sont à pied œuvre sur les différents sites. La Commission de l'UEMOA, les bénéficiaires et le bureau chargé du suivi et du contrôle veillent à la bonne exécution des travaux du Projet. À ce titre, elle tient bi-hebdomadairement des réunions de suivi des travaux des chantiers et effectue en cas de besoin des missions de contrôle sur le terrain.

Les principales difficultés sont relatives à la remise tardive des sites, à des déficits d'approvisionnement de certains chantiers en matériaux, à la faible organisation interne de certaines entreprises (manque d'anticipation, insuffisance de personnel sur le chantier), à des changements de lieu d'implantation de certaines infrastructures…

Pour accélérer la mise en œuvre du Projet 2i-PPF, les États membres sont invités à

prendre les dispositions nécessaires au niveau national pour une implication de toutes les parties prenantes, particulièrement les représentants des Ministères en charge de la santé.

Il est fortement attendu de chaque État, l'opérationnalisation de son centre d'exécution. En outre, un accent particulier devra être mis sur la résorption de difficultés constatées sur certains sites lors de la mission de collecte de données : instabilité des réseaux téléphoniques, manque d'infrastructures, non-disponibilité de l'eau et du courant électrique, non-disponibilité des titres de propriété, etc.

Pour ce qui est de l'appui à la prévention des crises et conflits dans les États membres, iil convient d'indiquer que la 9ème réunion ministérielle sur la sécurité dans l'espace UEMOA, tenue par visioconférence le 03 octobre 2025, a validé le Mécanisme de veille et d'alerte précoce (MeVap). Il s'agit d'un outil d'aide à la prise de décisions dans le cadre du Chantier paix et sécurité de l'UEMOA. C'est un mécanisme de collecte, d'analyse et de diffusion des informations sur les risques et/ou menaces à la paix et à la sécurité dans la perspective de favoriser une prise de décisions stratégiques et des réponses requises en vue de les atténuer ou réduire leurs effets dommageables sur les populations.

L'objectif général du MeVap est d'accompagner les décideurs de l'Union dans la prise de décisions stratégiques, sur la base d'une connaissance parfaite de l'environnement sécuritaire de l'espace UEMOA et des options de réponse ou d'actions mettant l'accent sur les implications de chaque décision ou option possible.

Le MeVap dispose d'une base numérique de données, qui sera alimentée par des informations et renseignements issus des différents rapports et produits d'alerte.

Dans le cadre de l'appui à la lutte contre le terrorisme et les autres criminalités, les Rapports sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA pour le second semestre 2024 et le premier semestre 2025 ont été élaborés, et ont fait l'objet d'examen et de validation par la 9ème réunion ministérielle sur la sécurité. Ces documents, qui font le point de l'évolution de la situation sécuritaire dans les pays, constituent des repères et des outils importants pour les décideurs politiques et les acteurs de terrain.

En outre, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), la Commission de l'UEMOA a élaboré un document de Projet régional de lutte contre la prolifération des ALPC et des Engins explosifs improvisés (EEI) dans les zones transfrontalières de l'UEMOA.

L'objectif global du projet est de contribuer à réduire la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, des composantes et précurseurs des Engins Explosifs Improvisés (EEI) en vue de lutter contre l'extrémisme violent dans les zones transfrontalières de l'espace UEMOA.

Le montant global du projet est de vingt-quatre millions (24 000 000) de dollars américains. Une contribution de 25% du montant total du projet est attendue de la Commission de l'UEMOA et 75% seront mobilisés auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

La durée du projet régional est de cinq (5) ans, 2026-2030. Il a été validé par la 9ème réunion ministérielle sur la sécurité.

La Commission a apporté un appui au renforcement des capacités des ComNat ALPC à travers une dotation en matériel informatique et bureautique à la ComNat ALPC de la Guinée-Bissau.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a organisé l'atelier de formation sur la lutte contre la cybercriminalité, avec l'appui technique de l'École Nationale de Cybersécurité de Dakar à Vocation Régionale (ENC-VR), du 04 au 08 août 2025.

L'atelier avait pour objectif de doter les experts nationaux des connaissances approfondies dans le domaine des investigations des infractions liées à Internet.

La formation a porté sur les techniques et méthodes de recherche et de collecte d'information sur plusieurs sources (médias sociaux, Internet, Dark web, etc.) afin de pouvoir anticiper sur les nouvelles menaces cybercriminelles.

L'évaluation réalisée à la fin de la formation indique une grande satisfaction des auditeurs qui recommandent de l'étendre à d'autres acteurs comme les agences

nationales en charge de la cybersécurité, du développement numérique et de la protection des données à caractère personnel. Ils ont par ailleurs suggéré à la Commission de l'UEMOA d'accompagner les États membres dans la mise en place de centres dédiés à la supervision et à l'administration de la sécurité du système d'information - Security Operations Centre (SOC) et l'intervention rapide en cas d'incidents de sécurité informatique - Computer Emergency Response Team (CERT).

À noter enfin que la Commission a élaboré le Livre blanc sur le Chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA. Il est important d'indiquer que l'avant-projet de livre blanc est la suite d'une instruction de l'ancien Président de la République du Sénégal, SEM Macky SALL, ancien Président du Comité de haut niveau sur le Chantier paix et sécurité. Son élaboration a suivi un processus participatif et inclusif avec l'ensemble des acteurs des questions de paix et sécurité.

Il est articulé autour de quatre (4) sections principales. La première section fait l'état des lieux de la paix et de la sécurité dans l'espace UEMOA. La deuxième section se concentre sur les réponses apportées par l'UEMOA. La troisième section analyse les nouveaux défis en évaluant le cadre institutionnel, juridique et opérationnel de l'action de l'UEMOA en matière de paix et sécurité. Quant à la quatrième section, elle propose un renouveau stratégique pour adapter la réponse sécuritaire aux défis contemporains en identifiant des éléments fondamentaux devant encadrer la mise en œuvre des axes stratégiques.

Trois (3) axes stratégiques principaux ont été identifiés :

- le renforcement de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans l'espace UEMOA : Il s'agira pour l'UEMOA d'appuyer ses États membres dans leurs stratégies de lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et les autres formes de criminalités organisées dont le grand banditisme, les trafics en tous genres, la circulation illicite des armes et la cybercriminalité.
- l'anticipation et la prévention des crises et conflits : il s'agira de renforcer la prévention des crises et conflits en se basant, entre autres, sur la coopération sécuritaire afin de garantir la sécurité intérieure et celle des investissements.
- la consolidation de la paix et la reconstruction : la consolidation de la paix repose sur des actions à long terme visant à transformer les causes structurelles des crises et conflits en opportunités de développement et de coopération.

Chaque axe stratégique est décliné en projet et/ou action afin de prendre en charge les défis les plus pressants et dont l'exacerbation pourrait annihiler les progrès réalisés dans le processus de construction de l'intégration régionale.

2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au titre de l'année 2025

Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence de l'Union.

Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2025, la 11ème édition de la phase technique de la revue annuelle 2025 des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres.

Pour rappel, les Chefs d'État et de Gouvernement ont, lors de la session extraordinaire de la Conférence tenue le 08 juillet 2023 à Bissau (Guinée-Bissau), décidé d'instituer une périodicité bisannuelle de la phase politique de la revue tout en maintenant la périodicité annuelle de la phase technique. Cette nouvelle orientation vise à garantir une meilleure internalisation des engagements des États membres et une mise en œuvre plus efficace des recommandations sur une période de deux (2) ans au lieu d'une année précédemment.

En application de cette instruction, la Commission de l'UEMOA a organisé, du 3 mai au 22 juillet 2024, la phase politique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans tous les États membres de l'Union au cours de laquelle les Chefs d'État et de Gouvernement ont formulé des recommandations dont la plupart portent sur les difficultés que ces États rencontrent dans la mise en œuvre de certains textes communautaires, en raison de leur caducité et qui ne répondent plus aux réalités du contexte et à l'environnement dans lequel évoluent certains États membres.

Pour donner une suite favorable à ces recommandations, la Commission a, par Décision n°351/2024/PCOM/UEMOA du 29 juillet 2024, mis en place un Comité technique chargé de faire des réflexions sur l'examen des textes communautaires faiblement ou non appliqués en vue de trouver des solutions pérennes aux difficultés que les États membres rencontrent dans la mise en œuvre de certains textes communautaires.

Ce comité est chargé de :

(i) faire l'état des lieux des textes faiblement ou non appliqués dans tous les États membres ;

(ii) faire une analyse critique et objective des textes communautaires faiblement ou pas du tout appliqués en faisant notamment ressortir les difficultés et les contraintes majeures liées à leur mise en œuvre par les États membres ;

(iii) proposer des solutions pour remédier aux contraintes identifiées.

Relativement à la phase technique de la revue annuelle, celle-ci a suscité une forte adhésion des États membres et a permis de créer les conditions favorables pour accélérer la transposition et l'application des textes communautaires.

Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la 11ème édition de la phase technique de la revue annuelle qui s'est déroulée du 05 au 12 novembre 2025 dans tous les États membres, à l'exception du Mali, en raison des contraintes d'agenda des autorités du pays notifiées à la Commission de l'UEMOA à travers la lettre n°003159/MEF-SG du 29 octobre 2025. Pour ce faire, ce sont les données de 2024 du Mali qui sont utilisées en attendant la réalisation de la phase technique de la revue dans ce pays.

Au titre de l'année 2025, l'évaluation a concerné cent quarante-cinq (145) textes communautaires contre cent trente-deux (132) en 2024. Les cent quarante-cinq (145) textes communautaires introduits dans la revue 2025 sont composés de quinze (15) nouveaux textes communautaires dont deux (2) anciens textes remplacés et cent trente (130) anciens textes reconduits.

Par domaine, on dénombre vingt-six (26) textes en matière de gouvernance économique et convergence, quarante-deux (42) textes en ce qui concerne le marché commun et soixante-dix-sept (77) textes en matière de réformes sectorielles.

Les cent quarante-cinq (145) textes communautaires évalués en 2025 sont composés de soixante-douze (72) Directives, quarante-huit (48) Règlements, vingt-deux (22) Décisions, une (1) Recommandation, un (1) Protocole additionnel et un (1) Acte additionnel.

Des résultats issus des travaux de l'évaluation, il ressort que la plupart des États membres ont vu leur performance chutée en 2025, en raison du nombre très important de nouveaux textes introduits au titre de la revue 2025. Ainsi, le taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de 74,47% en 2025 contre 77,27% en 2024, soit une baisse de 2,80 points de pourcentage.

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- la « Gouvernance Économique et Convergence » a enregistré une baisse de 5,21 points de pourcentage, passant de 87,72% en 2024 à 82,52% en 2025 ;
- le « Marché Commun » a réalisé une progression de 0,01 point de pourcentage passant de 75,46% en 2024 à 75,47% en 2025.
- les « Réformes Sectorielles » ont enregistré une baisse de 3,19 points de pourcentage, passant de 68,62 en 2024 à 65,43% en 2025.

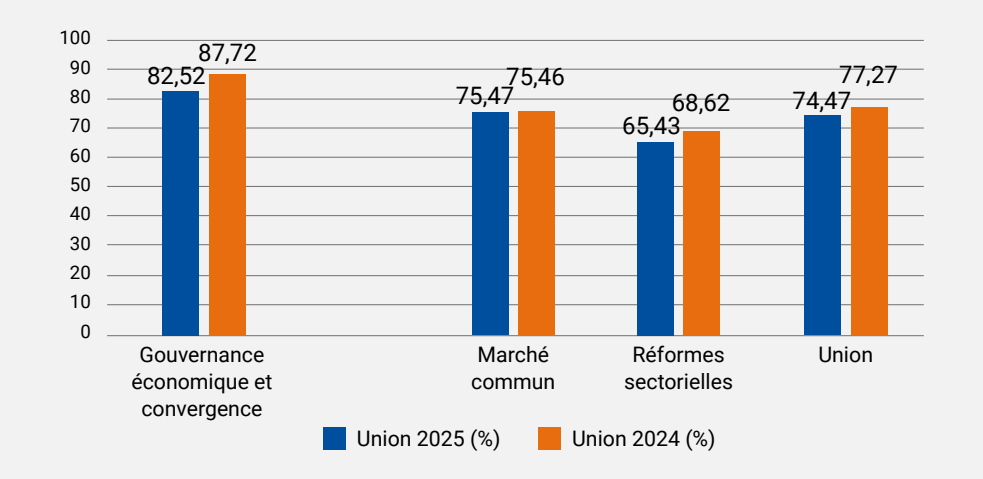
Les performances réalisées par domaine se présentent comme suit :

Tableau 2 : Performances par domaine au titre de l'année 2025

DOMAINES	UNION 2025 (%)	UNION 2024 (%)	ÉCART 2025/2024 (%)
Gouvernance Économique et Convergence	82,52	87,72	**-5,21**
Marché Commun	75,47	75,46	**+0,01**
Réformes Sectorielles	65,43	68,62	**-3,19**
UNION	**74,47**	**77,27**	**-2,80**

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2024 et 2025



Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

La performance des États membres au titre de l'édition 2025 de la revue annuelle se présente dans le tableau n°3 ci-après.

Tableau 3 : Performances réalisées par État membre au titre de l'année 2025

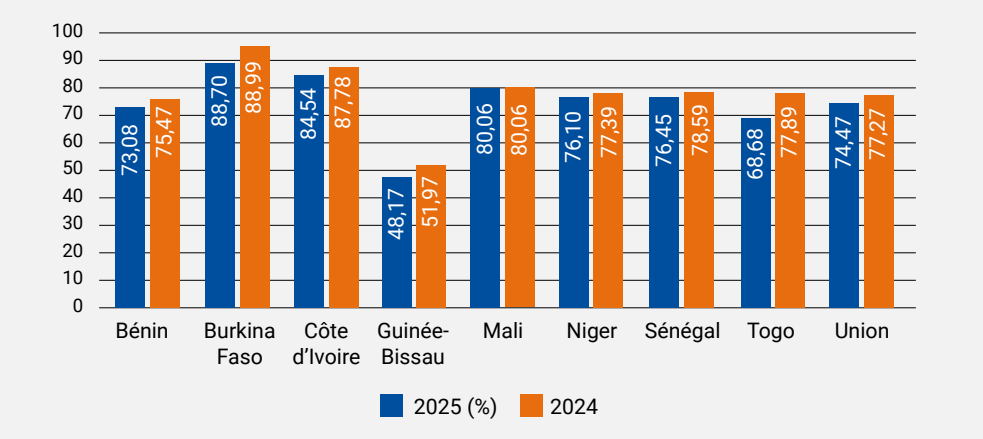
Année	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE -BISSAU	MALI	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO	UNION
2025 (%)	73,08	88,70	84,54	48,17	80,06	76,10	76,45	68,68	74,47
2024 (%)	75,47	88,99	87,78	51,97	80,06	77,39	78,59	77,89	77,27
Écart (2025/2024)	**-2,39**	**-0,29**	**-3,24**	**-3,80**	**0,00**	**-1,29**	**-2,14**	**-9,21**	**-2,80**

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

Comme l'indique le tableau n°3, la performance réalisée à l'échelle de l'Union au titre de l'année 2025, comparée à celle de 2024, montre une baisse de 2,80 points de pourcentage. Les pays qui ont réalisé des performances au-dessus de la moyenne régionale sont le **Burkina Faso (88,70%), la Côte d'Ivoire (84,54%), le Mali (80,06%), le Sénégal (76,45%), le Niger (+76,10%). La Guinée-Bissau (48,17%), le Togo (68,68 et le Bénin (73,08%) ont réalisé des performances en dessous de la moyenne régionale (74,47%).**

Ces performances sont présentées dans le graphique n°3.

Graphique 3 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2024 et 2025



Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

Cette contre-performance réalisée en 2025 est imputable à l'introduction de quinze (15) nouveaux textes arrivés à maturité dans la revue en 2025.

Le tableau ci-dessous présente la situation par État membre.

Tableau 4 : État de mise en œuvre (%) des réformes par domaine au titre de l'année 2025

États membres	DOMAINES			Taux moyen de mise en œuvre (%)
	Gouvernance économique et convergence (%)	Marché commun (%)	Réformes sectorielles (%)	
Bénin	83,40	70,41	65,43	73,08
Burkina Faso	95,81	82,35	87,94	88,70
Côte d'Ivoire	89,32	86,62	77,69	84,54
Guinée-Bissau	53,07	62,58	28,86	48,17
Mali	90,48	82,90	66,80	80,06
Niger	85,30	78,69	64,32	76,10
Sénégal	89,32	73,04	66,99	76,45
Togo	73,45	67,17	65,42	68,68
Union	**82,52**	**75,47**	**65,43**	**74,47**

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

Ces résultats obtenus en 2025, comparés à ceux de 2024, montrent une régression du taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau de l'Union, passant de 77,27% en 2024 à 74,47% en 2025, soit une baisse de 2,80 points de pourcentage.

La revue annuelle 2025 a également porté sur vingt-cinq (25) programmes et projets communautaires en exécution dans les États membres pour un montant global de 93,775 milliards de francs CFA.

L'état d'exécution et la performance des programmes et projets communautaires sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Synthèse de l'état d'exécution des programmes et projets communautaires au titre de l'année 2025

Pays	Nombre de Projet	Coût global (en FCFA)	Montant décaissé (en FCFA)	Taux de décais-sement	Taux physique	Indice de perfor-mance
Bénin	3	4 205 463 865	3 428 212 928	81,52%	57,58%	34,18%
Burkina Faso	3	12 631 681 990	9 135 851 671	72,32%	80,64%	60,15%
Côte d'Ivoire	1	2 430 961 990	2 430 961 990	100,00%	83,17%	53,76%
Guinée-Bissau	2	33 472 294 975	19 934 850 934	59,56%	61,15%	49,99%
Mali	6	23 673 500 000	23 506 100 000	99,29%	86,44%	33,38%
Niger	2	6 166 703 667	4 491 885 334	72,84%	66,00%	29,99%
Sénégal	5	8 284 397 954	6 571 157 132	79,32%	75,52%	43,83%
Togo	3	2 909 813 667	2 432 850 934	83,61%	91,60%	42,54%
Total	**25**	**93 774 818 108**	**71 931 870 923**	**81,06%**	**75,26%**	**43,48%**

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle, édition 2025

Le taux de décaissement de l'ensemble des vingt-cinq (25) programmes et projets communautaires au titre de l'année 2025 est de 81,06%. Le taux d'exécution physique est de 75,26% en 2025 contre 72,27% en 2024. Quant à l'indice de performance, il est de 43,48% en 2025 contre 36,83% en 2024.

Des progrès ont été enregistrés, mais des obstacles restent à surmonter. Au plan technique, des recommandations ont été faites, dont leur mise en œuvre permettra de surmonter les goulots d'étranglement pour une meilleure mise en œuvre des réformes, programmes et projets communautaires dans l'espace UEMOA.

2.8 Contrôle démocratique et juridictionnel



2.8.1 Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice, Organe de contrôle juridictionnel de l'Union, a réalisé en 2025 des activités judiciaires et non judiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit communautaire UEMOA.

La Cour de Justice a tenu en 2025 deux (2) audiences publiques solennelles dont l'une consacrée à la prestation de serment de deux (2) cadres de la concurrence de la Commission de l'UEMOA et la seconde consacrée à l'audience de la rentrée judiciaire 2025-2026 coïncidant avec le trentenaire de la juridiction.

Elle a tenu six (6) audiences publiques ordinaires et trois (3) assemblées intérieures. Elle a rendu quatre (4) arrêts et vingt (20) ordonnances. Elle a également reçu quatre (4) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaire.

Au titre des activités non judiciaires, la Cour a exécuté plusieurs actions liées à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire à l'organisation des séminaires nationaux et la conduite de diverses activités.

Sur le plan de la coopération judiciaire, la Cour de Justice a participé au congrès de hautes juridictions administratives francophones à l'issue duquel elle a accédé au statut d'observateur.

S'agissant du renforcement des capacités, la Cour a poursuivi ses actions de renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire dans les États membres, afin de contribuer à l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA. Dans ce cadre, elle a renforcé, à travers des actions de formation, les capacités de ses membres et de ses cadres sur diverses thématiques, notamment celles liées à l'intelligence artificielle appliquée dans le secteur judiciaire et au droit de la concurrence. Elle a également assuré la formation d'une centaine d'auditeurs de justice de l'École de formation judiciaire du Niger. Elle a accueilli plusieurs dizaines d'étudiants issus d'instituts et de grandes écoles de Ouagadougou dans le cadre de visites pédagogiques. La Cour a également participé au renforcement des capacités des avocats lors de la conférence des jeunes avocats de l'espace UEMOA tenue à Ouagadougou.

2.8.2 Cour des Comptes (CC)

Au titre de 2025, la Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé, conformément à ses attributions, au contrôle de la gestion et des comptes annuels de l'ensemble des Organes de l'UEMOA ainsi que de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ; à l'audit des opérations de recettes et de dépenses relatives à l'exécution du budget des Organes de l'Union, ainsi qu'au contrôle des comptes d'emploi des organismes subventionnés, programmes et projets communautaires. Elle a, en outre, réalisé des travaux d'harmonisation des procédures, des méthodes et normes communes de contrôle, en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif de vérification au sein des juridictions financières de l'Union. Enfin, elle a réalisé plusieurs actions de renforcement des capacités des juridictions financières de l'espace UEMOA, notamment à travers des sessions techniques, des ateliers spécialisés et des appuis méthodologiques, et a participé aux réunions statutaires et aux rencontres internationales regroupant les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des finances publiques, contribuant ainsi à la coopération régionale et à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'audit public.

Au titre du contrôle de la gestion et des comptes des Organes de l'Union, la Cour a adopté, en sa session du 15 octobre 2025, le rapport définitif de contrôle des comptes annuels des Organes de l'Union au titre de l'exercice 2024, accompagné d'un certificat de conformité qui contient ses opinions formulées dans le cadre de la « procédure de décharge de gestion », prévue aux articles 87, 88 et 89 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA et relative à la fiabilité des comptes et à la régularité des opérations sous-jacentes et son avis sur le rapport de performance de la Commission de l'UEMOA.

Au titre de l'exercice concerné, la Cour a formulé des opinions sur :

(i) la fiabilité des comptes des Organes de l'UEMOA ;

(ii) la régularité des opérations de recettes et de dépenses des Organes de l'UEMOA ;

(iii) le Rapport Annuel de Performance (RAP) de la Commission de l'UEMOA, exercice 2024.

Dans le cadre de la procédure de décharge, la Cour a présenté, lors de la session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar (Sénégal) le **27 mars 2025**, le certificat de conformité relatif au rapport définitif sur le contrôle des comptes de l'exercice 2023.

À l'issue des délibérations, le Conseil des Ministres a décidé de :

- adopter le rapport annuel de contrôle des comptes et de la gestion des Organes de l'Union, au titre de l'exercice 2023, accompagné du certificat de conformité délivré par la Cour des Comptes et par voie de conséquence, les recommandations et injonctions y contenues ;
- approuver les comptes des Organes de l'UEMOA, au titre de l'exercice 2023, tels qu'arrêtés à l'issue des contrôles de la Cour des Comptes de l'Union ;
- délivrer une décharge de gestion, pour leurs gestions respectives, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023 :
  - aux Ordonnateurs principaux de la Commission et de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
  - aux Comptables principaux de la Commission et de la Cour de Justice de l'UEMOA.

Relativement aux contrôles des opérations de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA et au titre du contrôle des comptes d'emploi des Organismes subventionnés, des projets et programmes communautaires, la Cour a procédé en 2025 à des contrôles de gestion et des comptes portant sur les Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA à **Niamey (Niger) et Cotonou (Bénin)** pour les exercices 2023 et 2024.

La Cour des Comptes de l'UEMOA a réalisé également, du 20 au 28 octobre 2025 à Lomé (Togo), un contrôle de la gestion et des comptes de la CCR portant sur les exercices 2023 et 2024. Les diligences ont couvert l'analyse du cadre juridique, institutionnel et financier, l'examen du fonctionnement des organes de gouvernance, l'évaluation du contrôle interne, ainsi que la vérification de la gestion budgétaire, comptable et financière. Elles ont également porté sur la gestion des immobilisations, des stocks, des procédures d'achats et sur la conformité des opérations de dépenses et de recettes au Règlement financier de l'UEMOA et aux règles internes de la CCR.

En ce qui concerne l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA, la Cour a adopté, en sa session du 08 mai 2025, le rapport définitif de contrôle des comptes de l'AMF-UMOA, au titre de l'exercice 2024, et la lettre de certification concernant la fiabilité des comptes de l'AMF-UMOA, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Ces documents ont été transmis à l'Ordonnateur principal, au Comptable principal et au Président du Conseil des Ministres de l'Union, conformément à la procédure prévue à l'article 85 du Règlement Financier des Organes de l'Union.

À l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a :

- adopté le rapport définitif de contrôle des comptes de l'AMF-UMOA pour l'exercice 2024, ainsi que la lettre de certification et les recommandations et injonctions y annexées ;
- approuvé les comptes annuels de l'AMF-UMOA pour l'exercice 2024, tels qu'arrêtés par la Cour des comptes de l'Union ;
- accordé quitus de gestion à l'Ordonnateur principal et à l'Agent comptable de l'AMF-UMOA pour l'exercice 2024.

Dans le cadre des missions de contrôle des opérations de dépenses et des comptes d'emploi des organismes subventionnés, ainsi que des programmes et projets communautaires liés à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA, la Cour des Comptes a mené, au titre de l'année 2025, les contrôles de l'exécution financière et de conformité :

- à la mise en œuvre du PHMECV dans sept (7) États membres de l'UEMOA : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Sénégal. Ce programme est exécuté par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) de chaque État membre ;
- des conventions conclues entre l'Union et l'Agence Nigérienne de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (NIGETIP), arrêtées au 31 décembre 2024.

En outre, dans le cadre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, la Cour a réalisé les activités suivantes :

- l'organisation de la réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA ;
- le renforcement de capacités des juridictions financières de l'espace UEMOA ;
- l'édition et l'impression des quatre (4) guides de vérification à l'usage des juridictions financières de l'espace UEMOA.

Conformément aux dispositions de l'article 69 du Traité de l'UEMOA, les Présidents des Cours des Comptes des États membres et les Conseillers à la Cour des Comptes de l'Union se sont rencontrés à la 26ème réunion annuelle statutaire qui s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, du 14 au 18 juillet 2025, en vue d'examiner les mécanismes de contrôle des finances publiques au sein de l'espace communautaire.

À l'issue des travaux, les Présidents des Cours des Comptes et les Conseillers ont élaboré un Rapport général comportant l'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des missions réalisées au titre de l'exercice 2024, ainsi que des propositions d'amélioration visant, notamment, l'harmonisation des méthodes et la définition de normes communes de contrôle au sein de l'Union. Ces propositions se déclinent en :

- dix-neuf (19) suggestions reconduites ou reformulées, sur la base du suivi de leur mise en œuvre ;
- trois (3) nouvelles suggestions adoptées au cours de la session.

Relativement au renforcement des capacités, la Cour des Comptes a organisé, au cours de l'année 2025, deux (2) sessions de formation au profit des juridictions financières de l'espace UEMOA, dont l'une en partenariat avec le Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest). Ces sessions ont réuni une cohorte totale de soixante (60) participants, comprenant des Magistrats financiers, Auditeurs et Vérificateurs des juridictions financières des États membres, des représentants de la Cour des Comptes de l'UEMOA, ainsi que des hauts cadres des ministères des Finances et des Budgets du Bénin et du Sénégal.

En matière de coopération et relations internationales et de participation à des réunions et rencontres statutaires, la Cour des Comptes de l'UEMOA a, en 2025, poursuivi une stratégie active de coopération et de participation aux rencontres statutaires afin de renforcer ses capacités techniques, de promouvoir

les bonnes pratiques d'audit public et de consolider son positionnement au sein des réseaux régionaux et internationaux d'Institutions Supérieures de Contrôle (ISC).

Au cours de l'année, la Cour a pris part à plusieurs missions, ateliers techniques et Assemblées Générales organisés ou parrainés par les organisations partenaires (INTOSAI, IDI, AISCCUF, AFROPAC, OCDE, AA-HJF, AFRITAC Ouest…). Ces activités ont porté notamment sur l'indépendance des ISC, l'audit de performance, la conduite du changement institutionnel, l'évaluation des systèmes de contrôle interne et le renforcement des compétences des Magistrats.

La Cour a également mené des échanges bilatéraux avec d'autres juridictions financières, dont les Cours des Comptes du Maroc, française et de Djibouti, en vue de partager les expériences et d'harmoniser les pratiques professionnelles dans l'espace francophone et au sein de l'UEMOA.

2.8.3 Comité Interparlementaire (CIP)

Le Comité Interparlementaire (CIP) a, conformément à son plan de travail 2025, réalisé toutes ses activités statutaires prévues. Les réalisations portent sur :

- l'organisation de la 1ère réunion de la Conférence des Présidents du CIP, tenue à Lomé du 24 au 28 février 2025. Cette rencontre a permis d'examiner le bilan des activités réalisées en 2024 et les résultats atteints assortis de recommandations pour l'année 2025, le programme des activités du CIP au titre de l'année 2025, la validation des thèmes d'échanges avec les départements de la Commission de l'UEMOA, l'état d'avancement de la mise en place du Comité de suivi des Recommandations et Résolutions du CIP, l'avant-projet d'ordre du jour et de programme de travail de la 55ème session ordinaire du CIP et les Termes de référence du séminaire parlementaire relatif à l'examen du rapport annuel 2024 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union ;
- l'organisation de la 55ème session ordinaire, tenue à Bamako du 10 au 21 mars 2025. Elle a porté sur l'examen du rapport annuel 2024 de la Commission de l'UEMOA assorti d'une note d'observations du CIP, la présentation par le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdoulaye DIOP, du rapport annuel 2024 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, l'installation du Président par intérim du CIP, l'Honorable Fononna Cheick Ahmed COULIBALY, la présentation de nouveaux membres du CIP au titre du Burkina Faso et du Sénégal, le renouvellement du Bureau du CIP et des membres de bureau des Sous-Comités, la présentation du bilan des activités du CIP réalisées en 2024, la validation des thèmes d'échanges avec les départements de la Commission de l'UEMOA au titre de l'année 2025, l'examen et l'adoption du calendrier des activités du CIP au titre de l'année 2025 et du budget y afférent, l'état de mise en œuvre des Recommandations et Résolutions du CIP, la mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations auprès du Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA et de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union ;
- l'organisation de la 37ème session extraordinaire, tenue à Abidjan du 28 avril au 02 mai 2025. Cette session a été consacrée à l'examen des thèmes relatifs à la « Dynamique du service de la dette dans l'UEMOA : quels enjeux pour l'investissement et la croissance à moyen terme ? », et à la « Restructuration de la dette : options et perspectives pour les économies de l'UEMOA ». Aussi, une délégation du CIP conduite par son Président par intérim a rencontré le Dr Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget de la République de Côte d'Ivoire, Président du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA, sur les modalités de suivi de la mise en œuvre des Recommandations et Résolutions formulées par le CIP auprès

de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ainsi qu'auprès du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA ;

- l'organisation de la 2ème réunion de la Conférence des Présidents du CIP, tenue à Dakar du 07 au 11 juillet 2025. Cette réunion a été consacrée à l'examen de l'état d'exécution à mi-parcours des activités et du budget du CIP au 15 juillet 2025, à l'actualisation de la programmation des activités du CIP au titre du 2ème semestre 2025, à l'examen du cadrage de l'avant-projet du Cadre de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (CPBP) 2026-2028 du CIP, à la présentation des résultats des travaux de la 37ème session extraordinaire du CIP tenue à Abidjan du 28 avril au 02 mai 2025, à l'examen de l'avant-projet d'ordre du jour de la 56ème session ordinaire du CIP ;
- la tenue de la 56ème session ordinaire du CIP à Dakar du 14 au 18 juillet 2025. Elle a porté sur (i) l'adoption du rapport général des travaux de la 37ème session extraordinaire du CIP, (ii) la présentation du niveau d'exécution du budget 2025 du CIP au 15 juillet 2025, (iii) la validation du projet de budget 2026 et du Cadre de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2026-2028 du CIP, (iv) la présentation du thème : « Procédures d'exécution des dépenses du budget des Organes de l'UEMOA : cas du Comité Interparlementaire » et des échanges sur les difficultés de reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par les États membres ;
- la 38ème session extraordinaire, tenue à Cotonou du 15 au 19 septembre 2025. Elle est focalisée sur : (i) l'examen et l'adoption du projet de rapport général de la 56ème session ordinaire tenue à Dakar du 14 au 18 juillet 2025, (ii) la communication sur le thème « libre circulation et droit d'établissement des professions libérales : état de mise en œuvre, défis et perspectives », la communication sur le thème « Développement et promotion des énergies renouvelables dans l'espace UEMOA : enjeux et perspectives ». La 38ème session extraordinaire a aussi été consacrée à l'admission et à l'installation de nouveaux membres du CIP au titre du Niger.



2.9. Activités des organes consultatifs

2.9.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR-UEMOA)

En 2025, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) a poursuivi la mise en œuvre des priorités de la mandature 2024-2027, visant le renforcement de la compétitivité, de la résilience et de l'intégration du secteur privé communautaire. À travers des actions ciblées, l'Institution a consolidé son rôle d'interface stratégique entre le secteur privé et les instances de l'Union.

L'action de la CCR-UEMOA s'est articulée autour de la promotion de l'entrepreneuriat, du renforcement des capacités de ses organisations membres, de la mobilisation de ressources financières et de sa contribution aux politiques publiques communautaires. À cet effet, l'Institution a renforcé sa gouvernance interne, amélioré ses processus de gestion et intensifié les actions de soutien au secteur privé communautaire.

Parmi les réalisations majeures de l'année figure l'atelier de validation, tenu en avril 2025 à Ouagadougou, de l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un dispositif de financement en faveur des TPE, PME/PMI, des entreprises artisanales et des structures agro-sylvo-pastorales, adossé aux Caisses des Dépôts et de Consignations ou organismes assimilés des États membres. Cette initiative vise à améliorer l'accès au financement et à renforcer la résilience du tissu productif communautaire.

En juillet 2025, la CCR-UEMOA a également lancé une étude globale sur l'état des lieux du secteur informel dans les États membres de l'Union, en vue de dresser un diagnostic approfondi et de proposer des pistes de formalisation progressive, afin d'accroître la contribution de ce secteur à la croissance économique et à l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation de ressources additionnelles, l'Institution a validé plusieurs fiches de projets structurants destinés à être soumis aux Partenaires Techniques et Financiers, contribuant ainsi au financement de projets à fort impact pour le secteur privé communautaire.

Le renforcement des capacités des organisations membres est demeuré une priorité. À ce titre, la CCR-UEMOA a organisé, en mai 2025 à Lomé, un séminaire de formation sur les textes communautaires et le fonctionnement des Organes de l'Union, ainsi qu'un séminaire d'information et de partage d'expériences en juillet 2025 à Niamey à l'attention des Secrétaires et Directeurs Généraux, favorisant la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance au sein du réseau consulaire.

Sur le plan institutionnel, les travaux du Comité d'Audit et de Conformité et du Comité de Suivi et de Pilotage du Plan d'Actions de la Mandature ont permis de renforcer la transparence financière, la conformité aux procédures et le suivi de l'exécution du Plan d'Actions de la mandature 2024-2027.

En matière d'innovation et de communication institutionnelle, la CCR-UEMOA a lancé le podcast « La Voix du Secteur Privé » et engagé l'élaboration d'un recueil exhaustif des textes communautaires régissant le commerce, contribuant à une meilleure appropriation du cadre juridique communautaire par les opérateurs économiques.

La CCR-UEMOA a, par ailleurs, joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf de l'UEMOA, en vue de permettre au secteur privé communautaire de tirer parti des opportunités du marché continental. Grâce à un plaidoyer constant et en étroite collaboration avec la Commission de l'UEMOA, des financements importants ont été mobilisés auprès de la Banque Africaine de Développement pour la période 2026-2028, en vue d'assurer la mise en œuvre de certaines activités du plan d'actions de la Stratégie.

La CCR-UEMOA a également tenu l'ensemble de ses réunions statutaires et renforcé sa coopération avec la Commission de l'UEMOA, à travers sa participation active à des initiatives d'intérêt commun. Les réunions de ses Commissions Techniques ont permis d'examiner des thématiques variées telles que l'énergie, le tourisme, les marchés publics, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, et de

formuler des recommandations stratégiques visant à améliorer l'environnement des affaires dans l'Union.

Enfin, le leadership diplomatique de Madame la Présidente a contribué à renforcer la crédibilité de l'Institution et à porter de manière constante les préoccupations du secteur privé communautaire auprès des plus Hautes Autorités de l'Union.



2.9.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT-UEMOA)

En 2025, le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA (CCT-UEMOA) a poursuivi sa mission d'appui à l'intégration régionale à travers l'accompagnement des collectivités territoriales, la mise en œuvre de projets transfrontaliers et le renforcement du dialogue avec les acteurs institutionnels et les Partenaires Techniques et Financiers.

Dans le cadre du renforcement institutionnel et diplomatie territoriale, le CCT a intensifié les actions de prospection auprès de la BOAD, de la BAD, de la Coopération française et de l'Union européenne en vue de mobiliser des financements pour son plan stratégique 2025-2029. Sa participation à des rencontres internationales (Conférence mondiale des Maires, JEICOM25, Moroccan Lighting Days...) a renforcé sa visibilité et consolidé son rôle dans la diplomatie territoriale.

Relativement à la mise en œuvre du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL), le CCT a, en tant qu'agence d'exécution, poursuivi l'exécution du PCTL. Au niveau de la contribution au processus d'intégration, les actions du CCT ont permis d'améliorer l'accès aux services socio-économiques dans les zones frontalières. Le CCT a contribué à renforcer la cohésion sociale et la paix par des initiatives locales. Il favorise la promotion de l'intégration « par la base » en impliquant les collectivités dans la dynamique communautaire et de renforcer la planification territoriale intégrée grâce aux SATI.

2.9.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS-UEMOA)

L'année 2025 a été marquée par l'adoption de deux (2) Résolutions, à savoir : (i) « l'Avis n°021/2025 sur les politiques salariales dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine » ; et (ii) « l'Avis n°022/2025 sur les problématiques de l'emploi dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ». Ces deux (2) Résolutions, transmises à la Commission de l'UEMOA, ont été adoptées lors de sa 16ème session tenue les 28 et 29 octobre 2025 à Cotonou, au Bénin.

Les travaux de la session de cette année ont été également marqués, d'une part, par des réflexions sur des thèmes pertinents sur : « le travail non rémunéré en lien avec le travail décent » ; « la Justice sociale » ; « la représentativité syndicale » et, d'autre part, par le partage des résultats de l'étude commanditée par le Département du Développement Humain (DDH) sur « l'Emploi des personnes handicapées », réalisée par le Cabinet SOTERCO.


UNION ECONOMIQUE ET
MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
VISION
PROSPECTIVE
UEMOA
2040
Huit pays, un destin commun

TROISIÈME PARTIE

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Au plan de la gouvernance institutionnelle, il a été décrit les orientations des actions et le recadrage des priorités de l'Union, la gestion financière des Organes, les actions entreprises pour améliorer la performance des interventions de l'Union et la visibilité desdites interventions.

En 2025, les Organes de l'Union ont mis en œuvre des priorités structurantes en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et des résultats concrets au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des Hautes Autorités de l'UEMOA ainsi qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

03

3.1 Cadre d'orientation des actions et interventions de l'Union et recadrage des priorités



Les activités conduites au titre de l'année 2025 s'inscrivent dans les priorités définies par le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission, dénommé IMPACT 2030, ainsi que dans les missions dévolues aux autres Organes de l'Union. Ces priorités tiennent compte des défis auxquels les populations de l'Union sont confrontées ces dernières années.

En effet, pour poursuivre efficacement la mise en œuvre des objectifs de l'Union, la Commission a élaboré une Vision prospective 2040 et s'est dotée d'un nouveau **Plan Stratégique « IMPACT 2030 ».** Ce nouvel outil de pilotage stratégique vise essentiellement à accroître la performance de la Commission de l'UEMOA et l'impact de ses interventions sur les populations des États membres. Il donne également de nouvelles orientations aux interventions de la Commission en intégrant une approche filière en vue de dynamiser et de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union en vue de relever les défis suivants :



Défis liés à la faible compétitivité des économies de l'UEMOA qui apparaît notamment à travers la structure des échanges de l'Union avec le reste du monde. Les exportations sont principalement composées de matières premières, minières ou agricoles, peu transformées et contenant une faible valeur ajoutée. Structurellement, les économies de l'UEMOA restent bloquées dans un modèle peu créateur de valeur ajoutée.

Défis liés à la faiblesse des échanges communautaires : le taux des échanges intracommunautaires est encore assez faible ; les insuffisances liées à l'approfondissement de l'Union douanière et la mise en place d'un véritable marché commun.





Défis relatifs au secteur privé régional peu développé qui ne parvient pas à saisir les opportunités offertes par une main-d'œuvre et des ressources naturelles abondantes. Les opérateurs privés nationaux ne parviennent pas à relever les défis de la productivité et de l'industrialisation, et le tissu d'emplois demeure très largement informel.

Défis sécuritaires : En dépit des initiatives développées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique commune en matière de paix et de sécurité, la dégradation du contexte sécuritaire et institutionnel persiste, engendrant de nombreuses conséquences sur le développement socio-économique des États, sur le plan politique, et sur le processus d'intégration régionale, sans compter la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que des Engins Explosifs Improvisés (EEI).

Défis du faible niveau de développement humain : les indicateurs sociaux de la zone UEMOA sont faibles (Indice de développement humain, Prévalence de la sous-alimentation, et). Le chômage des jeunes, constitue une menace sociale.



Défis liés à la gouvernance institutionnelle de la Commission : Ils ont trait à la flexibilité organisationnelle, au mode de fonctionnement, au pilotage stratégique et à la culture organisationnelle pour faire face aux exigences portées par le nouveau cadre stratégique – notamment en matière de performance, d'agilité institutionnelle.





Défis relatifs à la mobilisation des ressources financières : le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), qui constitue la principale ressource de financement des activités des Organes de l'Union, rencontre des difficultés de reversement de la part de certains États membres.

Ces principaux défis sont pris en compte dans le nouveau Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission dont la vision à l'horizon 2030 est formulée comme suit : ***« Une Institution agile, locomotive de l'approfondissement de l'intégration et de la transformation structurelle des économies de l'UEMOA ».***

Ce Plan IMPACT 2030 se décline en cinq (5) axes :



Les principales actions de la phase d'amorçage prévue pour l'année 2025 portent, entre autres, sur :

- l'élaboration des livres blancs et des programmes régionaux dans les filières prioritaires pilotes telles que le coton-textile-habillement et le riz ;
- la poursuite du renforcement du marché commun, à travers la promotion du régime de la libre pratique, la poursuite de la réforme du cadre juridique et institutionnel de la concurrence et la mise en place d'un mécanisme d'alerte pour les entraves à la libre circulation ;
- la poursuite des efforts du cadre macroéconomique à travers la réforme du pacte de convergence incluant des clauses dérogatoires et l'opérationnalisation du fonds de stabilisation macro-économique ;
- le démarrage des actions préliminaires dans le cadre de la transformation de la Commission et la fluidification pour un gain en agilité dans les processus de décision ;
- le re-engineering des procédures critiques (Process Services Administratifs et Financiers, Process RH) en référence à l'approche par les risques ;
- Le déploiement de l'opérationnalisation, de la conduite de changement et de l'amélioration continue des outils de gestion des risques ;
- l'optimisation du circuit de validation des décisions en interne et la responsabilisation des cadres ;
- la poursuite de la digitalisation des processus support critiques (Process Services Administratifs et Financiers, Process RH).

Pour ce qui concerne les autres Organes, ils ont poursuivi leurs activités, conformément à leurs missions et aux orientations données par les plus Hautes Autorités de l'Union, en accordant une attention particulière à celles favorisant la mutualisation des ressources, les synergies entre institutions dans la mise en œuvre des chantiers communautaires.



3.2. Gestion financière des Organes

Dans le cadre de la gestion financière des Organes de l'Union, les choix stratégiques en matière budgétaire sont guidés par les orientations définies par les plus Hautes Autorités de l'Union, notamment la nécessité de rationaliser les interventions de la Commission, à travers une utilisation optimale des ressources.

Ainsi, dans un contexte de rareté des ressources et en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires, la Commission s'est engagée dans le processus de la réforme du Budget programme avec notamment une responsabilisation accrue dans la gestion des programmes et de certaines interventions dans le but de fluidifier les processus et l'exécution des activités.

3.2.1 Évolution du budget de l'Union

L'exécution du budget de l'Union au titre de l'année 2025 s'est déroulée dans un contexte marqué par la persistance de l'insécurité liée aux attaques terroristes dans certains pays de l'Union et le ralentissement du reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par les États membres. Ce ralentissement du reversement du PCS a conduit les Autorités de la Commission de l'UEMOA à prendre, pour compter de mars 2025, certaines mesures conduisant à la limitation des frais de déplacement (transport, hébergement et perdiems) dans le cadre des missions et réunions des Organes au titre de l'exercice 2025.

Ensuite, il a été procédé au reprofilage des autres dépenses au cours du mois de juillet 2025 en vue d'orienter les priorités sur certaines activités à fort impact. Ainsi, à la suite de ces deux mesures, un collectif budgétaire a été adopté le 19 novembre 2025, ramenant le budget des Organes de l'Union à 86 581 174 883 francs CFA, contre 149 576 503 974 francs CFA initialement prévus, soit une baisse de 42,12%, correspondant à 62 994 829 091 francs CFA de réduction.

En dépit de ces incertitudes, le taux d'exécution du budget exercice 2025 est estimé à **92,77%** au 31 décembre 2025 sur la base du budget modifié.

L'analyse de l'évolution du budget de l'Union est réalisée tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses sur la période de 2020 à 2025.

3.2.1.1 Recettes du budget de l'Union

Les recettes du budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du PCS. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou des aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

Tableau 6 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2020 à 2025 (montants en milliards de francs CFA)

Nature des ressources	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	135,09	142,91	143,86	114,57	84,19	78,20
PCS	79,45	125,25	134,44	95,72	61,07	56,40
Autres ressources propres	55,64	17,66	9,42	18,85	23,11	21,80
Ressources extérieures	3,30	12,32	10,77	11,40	5,40	8,38
Total	**138,39**	**155,23**	**154,63**	**125,97**	**89,59**	**86,58**

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les ressources budgétaires sont passées respectivement de 138,39 milliards de francs CFA en 2020 à 86,58 milliards de francs CFA en 2025.

Pour ce qui concerne l'exercice 2025, l'exécution des recettes s'élève à 86,58 milliards de francs CFA contre 89,59 milliards de francs CFA en 2024.

La baisse des recettes de 2024 à 2025 est imputable à la baisse des reversements du PCS.

3.2.1.2 Dépenses du budget de l'Union

L'évolution des dépenses du budget de l'Union de 2020 à 2025, en termes d'exécution, se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2020 à 2025 (en milliards de francs CFA)

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses du budget des Organes (A)	43,568	91,865	91,734	132	67,833	78,27
Dépenses du budget spécial du FAIR (B)	36,326	14,315	12,088	10,6	3,22	2,032
Dépenses du budget spécial du FRDA (C)	5,69	0,829	0,705	0,4	0,087	0,016
Dépenses du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (D)	45	2	0	0	0	0
Budget de l'Union (A+B+C+D)	130,584	109,009	104,527	143	71,14	80,318
Taux d'exécution financière du budget de l'Union	**92,3**	**86,81**	**84,4**	**83,1**	**77,84**	**92,77**

Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2025

À l'instar des ressources, l'exécution des dépenses en termes nominal a évolué en dents de scie entre 2020 et 2025, en passant respectivement de 130,584 milliards de francsCFA à 71,14 milliards de francs CFA.

En termes relatifs, l'exécution du budget de l'Union enregistre, au cours de la période 2020-2025, une baisse de 2020 à 2021 (86,81%) et la baisse de 2020 à 2023, puis une baisse substantielle en 2024.

Il convient de préciser qu'au cours de la période 2020-2025, malgré la baisse des ressources évoquées ci-dessus, la Commission a continué à alimenter les dépôts des fonds structurels (FAIR, FRDA et FRS).

Ces fonds, en dépit de la prise en charge des engagements contractés en cours d'exécution, ont servi notamment sur la période de 2020 et 2024 à :

- apporter une contribution de 62 milliards de francs CFA aux trois (3) pays membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- renforcer le mécanisme de bonification de la BOAD de 15 milliards de francs CFA dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- appuyer les États membres dans l'acquisition des équipements sanitaires estimés à 10,075 milliards de francs CFA ;
- appuyer les États membres dans l'achat de vaccins contre la COVID-19 estimés à 8 milliards de francs CFA.

Ces ressources ont également servi à financer :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la BID, la BOAD, la BIDC, l'Exim Bank de Chine et l'Exim Bank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2025, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'est établi à 92,77% contre 77,84% en 2024.

3.2.1.3 Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2024, ont été produits au premier et au deuxième trimestres de l'année 2025, conformément aux dispositions sus citées dans les délais prescrits.

Les comptes de l'Union de l'exercice 2023 et antérieurs ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

3.3 Programme immobilier de l'UEMOA

Dans le cadre du Programme immobilier de l'UEMOA, la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA et du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé a été achevée en 2024. Le bâtiment est occupé et exploité.

Pour ce qui est de la construction du siège du Parlement de l'UEMOA à Bamako, les travaux sont achevés et les réceptions provisoires ont été effectuées.

3.4 Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union

3.4.1 Mise en place des outils d'orientation et de pilotage de l'Union et de la Commission de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA a doté l'Union d'une Vision prospective à l'horizon 2040 en croisant deux déterminants majeurs de l'avenir de l'Union, l'engagement communautaire des États membres, d'une part, et le niveau de transformation structurelle des économies de l'Union, d'autre part. Dans cette optique, quatre (4) scenarii ont été envisagés pour l'Union à l'horizon 2040. Il s'agit : (i) du scenario 1 ou « délassement des lianes » ; (ii) du scenario 2 ou « fil du rasoir » ; (iii) du scenario 3 ou « vol des grues couronnées » et (iv) du scenario 4 ou « aigle majestueux ».

La Commission de l'UEMOA s'est déterminée pour 2040 en faveur du scenario 3, « vol des grues couronnées », pour lequel elle dispose des leviers d'actions les plus directs et qui constituera une étape vers le scenario 4.

Ainsi, la Vision 2040 de l'Union est dès lors déclinée comme suit : « L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde ».

La Vision prospective UEMOA 2040 est un outil précieux de référence qui contribue à guider la planification des actions des Organes, des Institutions spécialisées et des États membres de l'UEMOA au cours des prochaines années pour consolider le processus d'intégration dans un espace durablement paisible.

Pour aligner ses interventions sur les orientations stratégiques qui sont issues de la Vision prospective 2040 de l'Union, la Commission a élaboré son nouveau Plan Stratégique 2025-2030, « IMPACT 2030 ». Ce plan représente un jalon essentiel dans le processus de réalisation de la Vision 2040. Afin de renforcer la place de l'UEMOA en Afrique et dans le monde, et d'offrir des perspectives durables et désirables à une population jeune en attente de signaux forts, il apparaît essentiel d'accélérer la transformation structurelle des économies de l'UEMOA.

Ce nouvel outil de pilotage stratégique vise essentiellement à accroître la performance de la Commission de l'UEMOA et l'impact de ses interventions sur les populations des États membres. Il donne également de nouvelles orientations aux interventions de la Commission en intégrant une approche filière en vue de dynamiser et de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union.

Ainsi, à l'horizon 2030, la Vision de la Commission est d'être ***« Une Institution agile, locomotive de l'approfondissement de l'intégration et de la transformation structurelle des économies de l'UEMOA. »***

Cette vision est déclinée en trois (3) objectifs stratégiques que sont :



mettre en place une base de production compétitive et diversifiée ;



contribuer à l'amélioration du bien-être des populations ;



renforcer le rayonnement de la Commission.

Ces trois (3) objectifs sont opérationnalisés à travers cinq (5) axes stratégiques, à savoir :

- **Axe 1 :** Développement d'écosystèmes de production ;
- **Axe 2 :** Développement d'infrastructures économiques supports à la compétitivité ;
- **Axe 3 :** Promotion du développement humain ;
- **Axe 4 :** Renforcement des fondements de l'intégration ;
- **Axe 5 :** Gouvernance institutionnelle.

Le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 », adopté le 20 septembre 2024, est désormais l'outil de pilotage stratégique pour les interventions de la Commission jusqu'en 2030.

3.4.2 Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission, avec le concours de son service d'audit interne, a réalisé, au cours de l'année 2025, diverses activités d'audit dans plusieurs domaines, notamment :

- l'audit semestriel du Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP 2) URG ;
- l'audit de la régie de fonctionnement, des caisses d'avances et des prestations intellectuelles du DATC ;
- l'audit du Programme régional des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire de l'UEMOA en Côte d'Ivoire géré par ONEP Côte d'Ivoire ;
- l'audit de l'appui financier pour la lutte contre le charbon bactéridien au Bénin ;
- des audits semestriels du Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) (UICN) ;
- l'audit d'attestation relatif à la réserve du Cabinet KMC-SA sur les surplus de salaires payés par le Programme de Coopération Transfrontalière Locale phase 2 (PCTL 2) du DATC, à ses agents, de 2021 à 2023 ;
- l'audit d'attestation des dépenses inéligibles du DP2 du Programme d'Appui à la Facilitation des Transports (PAFT) dont le remboursement est demandé par l'Union européenne ;
- le suivi de la mise en œuvre de toutes les recommandations d'audits.

Les résultats des audits réalisés affichent des points forts quant à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Commission et des entités auditées.

Le processus d'amélioration du cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget programme dans les Organes de l'Union a permis d'entreprendre la relecture du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018 et les différents textes d'application y relatifs.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte au niveau opérationnel les changements opérés, notamment dans le Règlement financier et ses textes d'application, la Commission a entrepris et a mis à jour le manuel des procédures intégrées des Organes de l'UEMOA. Ledit manuel a été adopté par **Décision n°14/2023/ COM/UEMOA**, en date du **14 août 2023** après son approbation par le Collège des Commissaires.

Le manuel a fait l'objet de large diffusion à travers des ateliers de sensibilisation et à travers son accessibilité sur le site intranet des Organes de l'Union.

Dans la même optique, les travaux de digitalisation de certaines procédures pertinentes ont été réalisés en vue de faciliter leur applicabilité et le suivi du respect des délais de traitement des actes d'exécution.

En 2025, il a été initié l'accompagnement des structures techniques de la Commission, dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles. Les interventions ont porté sur des domaines stratégiques tels que la planification, le suivi-évaluation, la gestion des risques, le contrôle interne budgétaire, l'audit interne, le contrôle financier, la communication, l'intégration du genre, ainsi que la digitalisation des processus par le recours à des outils innovants. Ces actions visent à consolider les mécanismes de gouvernance, à accroître la performance organisationnelle et à soutenir la mise en œuvre des réformes communautaires, conformément aux orientations du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ».

Ainsi, les principales actions réalisées portent sur :

- l'organisation et la facilitation/modération des ateliers nationaux de vulgarisation de la Vision 2040 de l'UEMOA et du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » ;
- l'alignement des programmes ainsi que les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et le Projet Annuel de Performance (PAP) de la Commission de l'UEMOA sur le Plan Stratégique 2025-2030 « IMPACT 2030 » ;
- la modélisation et l'automatisation du calcul de l'indice d'engagement des États membres de l'UEMOA dans l'intégration régionale à partir des données de la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- l'appui à la DSI et à la DSE à mettre à jour le Système Informatisé de Planification et de Suivi-Évaluation (SIPSE) pour l'adapter au suivi du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » ;
- le renforcement de la connaissance et la capacité du leadership de la Commission (Commissaires, Directeurs de cabinet et Directeurs) pour assurer la mise en œuvre effective du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 »et la conduite de changement y associée ;
- le renforcement de la connaissance et la capacité des cadres de la Commission en analyse de données et business intelligence à travers Microsoft Power BI ;
- l'opérationnalisation des outils de gestion des risques et de contrôle interne et la mise en œuvre des actions de conduite de changement ;
- la conception et le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable ;
- la mise en place les fondements d'un Système d'Information de Gestion des Risques et de Contrôle Interne (SIGRCI) dans un objectif de transformer durablement les dispositifs de Gestion des risques et de contrôle interne au sein de de la Commission ;

- la formation des acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité de la fonction de contrôle de gestion au sein de la Commission de l'UEMOA avec les moyens humains, financiers, techniques et le cadre institutionnel dont dispose la Commission de l'UEMOA ;
- l'appui à la préparation à l'examen de certification en audit Interne (Certified Internal Auditor - CIA) de l'IIA ;
- l'élaboration du plan de communication et visibilité du PARCI III ;
- la formation des journalistes des États membres de l'UEMOA sur les chantiers de l'Union et les politiques, la gouvernance, les indicateurs économiques ;
- la formation et la certification AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence) des traducteurs interprètes de la Commission ;
- l'appui à la mise en œuvre du contrôle sélectif des dépenses et des actions de conduite de changement ;
- l'appui à la mise en œuvre de la réingénierie des processus critiques de la commission en référence à l'approche par les risques ;
- l'accompagnement à l'opérationnalisation de la plateforme de e-learning CAMPUS UEMOA de la Commission de l'UEMOA ;
- le renforcement de l'efficacité et la traçabilité de la comptabilité matières (Réduire les écarts comptables et physiques, à établir un dispositif normatif structurant) ;
- l'élaboration d'un kit d'outils harmonisés pour la mise en œuvre des opérations financées sur ressources extérieures ;
- l'élaboration de manuels harmonisés pour la mise en œuvre des opérations sur ressources extérieures y compris la définition d'un cadre juridique et réglementaire du système d'octroi de subventions pour les activités de la Commission de l'UEMOA financées sur ressources extérieures ;
- l'élaboration de la charte de délais pour le traitement des différents dossiers suivant les étapes, à illustrer par un logigramme.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des États membres, la Commission a démarré la relecture du Programme de Renforcement des Capacités des États Membres (PRECM). Ce programme élaboré de façon participative avec les experts des États membres vise à renforcer les capacités de ceux-ci dans la mise en œuvre des réformes, programmes et projets communautaires durant les trois (3) prochaines années. Le programme s'articule autour de trois (3) axes, à savoir : i) le renforcement des capacités en gouvernance économique et convergence ; ii) l'approfondissement du marché commun et iii) l'appui aux réformes sectorielles et aux projets communautaires.

3.4.3 Mise en place d'un dispositif de gestion de risques au sein de la Commission de l'UEMOA

Les activités menées au cours de l'année 2025 au titre de l'implémentation du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne sont relatives à la mise en place (i) du contrôle sélectif des dépenses, (ii) du contrôle interne budgétaire et comptable, et (iii) au renforcement des capacités des acteurs.

S'agissant de la mise en place du contrôle sélectif des dépenses, les différents travaux réalisés ont permis l'élaboration d'un projet de Décision portant dérogation au contrôle a priori des actes à incidence financière et modalités de mise en œuvre du contrôle a posteriori au sein des Organes de l'UEMOA, qui ambitionne la mise en œuvre des procédures de dépenses mieux maîtrisées et plus fluides par réduction significative des délais de traitement grâce à l'allègement des contrôles a priori et la mise en œuvre des contrôles a posteriori.

Ledit projet de Décision validé par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) est en attente de sa programmation pour examen par la réunion des Directeurs de cabinet puis par la réunion de Commission.

En ce qui concerne le contrôle interne budgétaire et comptable, les différents travaux réalisés ont permis l'élaboration (i) du référentiel des processus budgétaires et comptables, (ii) de la cartographie des risques budgétaires et comptables, (iii) du plan d'actions de maîtrise des risques budgétaires et comptables et du référentiel de contrôle des risques budgétaires et comptables.

Ces différents projets de livrables sont en attente d'examen par le Comité de Coordination du Contrôle Interne, le Comité des Risques, la réunion des Directeurs de cabinet et la réunion de Commission.

S'agissant du renforcement des capacités des acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, il a été organisé au profit des membres du Comité des Risques et de leurs suppléants deux (2) sessions de formation.

La première session s'est tenue du 03 au 07 novembre porte sur le thème *« Contributions du Comité des Risques à la validation des outils de gestion des risques et de contrôle interne »* et la deuxième session du 24 au 30 novembre 2025 sur le thème *« Contrôle interne dans le secteur public : enjeux, démarche et outils »*.

Aussi, il a été organisé du 1er au 5 décembre 2025 au profit des membres du Comité de Coordination du Contrôle Interne, une session de formation portant sur le même thème *« Contrôle interne dans le secteur public : enjeux, démarche et outils. »*

Enfin, il a été organisé du 08 au 12 décembre 2025 une session de formation sur le thème *« Mise en œuvre du contrôle interne financier et comptable : enjeux, démarche et outils. »* au profit des cadres des directions du Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF) et des Chefs de Cellules de Gestion Administratif et financier.



3.5 Communication et visibilité de l'Union

3.5.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires

Les actions de communication déroulées tout au long de l'année 2025 ont permis d'accompagner, entre autres, la fin de la mise en œuvre des activités du Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025) et l'amorçage du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA « IMPACT 2030 » ainsi que de la Vision prospective 2040 de l'Union. Elles ont également contribué à rendre davantage visibles les chantiers mis en œuvre par l'Union, et les activités réalisées par la Commission et les autres Organes au cours de l'année 2025.

C'est ainsi que les différents médias (presse écrite et en ligne, télévisions et radios) des huit (8) États membres de même que les correspondants de presse régionaux et internationaux ont été également et régulièrement mobilisés pour réaliser des reportages, des insertions, des interviews, et assurer ainsi une bonne visibilité des activités, la vulgarisation de la Vision prospective 2040 et du Plan IMPACT 2030 dans les États membres.

De plus, les activités conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union, notamment la Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Chambre Consulaire Régionale, le Comité Interparlementaire, le Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil du Travail et du Dialogue Social, ont été amplement couvertes tant au niveau de la communication interne qu'au niveau externe. En ce qui concerne la visibilité des réformes communautaires, la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires qui s'est déroulée dans les États membres, en novembre 2025, a bénéficié d'une couverture médiatique de l'ensemble de la presse des États membres, et plus particulièrement par les journalistes membres de la Plateforme Médias de l'UEMOA.

Sur ce même registre de renforcement des relations avec la presse économique pour plus de lisibilité et de visibilité des actions communautaires, la Commission a soutenu et parrainé l'organisation par la Plateforme des Médias de l'UEMOA (PDM) d'un colloque sous-régional tenu à Abidjan du 25 au 27 juin 2025, avec pour thème : *« Le journalisme économique à l'ère des mutations technologiques et de l'intégration régionale : défis, opportunités et perspectives pour l'UEMOA »*. Ce rendez-vous a réuni, outre les journalistes, des universitaires, des représentants du secteur privé et des institutions internationales. Le colloque a été une excellente tribune pour faire une riche et pertinente communication sur les grandes initiatives en cours visant à renforcer l'intégration. De nombreux articles de presse et des reportages télévisuels ont été produits et publiés sur le sujet.

Sur le plan international, plusieurs reportages télévisuels et émissions portant sur les ambitions portées par la Commission et les Organes de l'UEMOA et les chantiers de l'Union ont été diffusés sur TV5 MONDE, AFRICABLE ainsi que par la presse en ligne comme Financial Afrik, Sika Finance, Agence Ecofin, Abidjan.net, le Groupe L'Économiste (Bénin, Togo, Sénégal, Mali, Niger), Le faso.net, L'Économiste du Faso, Seneweb, Press Afrik, Togo First, Lejecos et Croissance Afrique.

Les différents supports internes et externes de communication, notamment Outlook, Intranet, le Bulletin Interne, les écrans digitaux, le site web et les réseaux sociaux, ont permis de renforcer considérablement la visibilité de l'actualité quotidienne et la présence des Organes de l'Union en générant plus de trafic et d'audience sur les canaux de communication digitaux.

Le Bulletin Interne d'information UEMOA INFOS a connu une parution régulière, avec la contribution des différents Départements et Organes. En outre, les trois (3) numéros du Bulletin Officiel de l'Union dont un numéro spécial AMM (Autorisation de Mise sur le Marché de

médicaments vétérinaires) ont été édités et diffusés en ligne.

Les points focaux chargés de la communication dans les départements de la Commission et des Organes de l'UEMOA basés à Ouagadougou ont bénéficié, les 09 et 10 décembre 2025, d'un renforcement des capacités en techniques rédactionnelles et de prise de vue, afin de contribuer davantage à relayer l'information sur les initiatives communautaires tant à l'interne qu'à l'externe.

Dans le domaine du renforcement d'une communication de proximité, des activités de relations publiques ont été déroulées avec, entre autres, l'organisation de la session de formation des journalistes des États membres de l'UEMOA sur les politiques, la gouvernance, les indicateurs économiques et les chantiers de l'Union, du 09 au 13 septembre 2025, à Cotonou. Cet atelier de renforcement des capacités a regroupé une quarantaine de journalistes. Les présentations ont porté sur des thématiques relatives notamment aux missions de l'UEMOA, à la Vision Prospective 2040 et sur le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ». Elle a été un cadre de débats sur les problématiques liées à la gouvernance économique, aux indicateurs et les politiques économiques.

Grâce au studio d'enregistrement, de montage et de post production et au plateau, la Direction de la Communication (DCOM) a réalisé régulièrement deux (2) émissions bimensuelles, L'INVITÉ DE L'INTÉGRATION et @CCENT UEMOA. En plus de cela, elle a effectué des monitorings d'images, produit des capsules d'actualité, des bandes annonces et plusieurs autres documents audiovisuels dont certains ont été mis à la disposition des télévisions nationales et diffusés sur les supports de la Commission.

Par ailleurs, un film institutionnel de présentation du Plan IMPACT 2030 a été produit et diffusé sur les chaînes de télévisions nationales, les médias en ligne partenaires ainsi que sur les réseaux sociaux de l'UEMOA.

À cela s'ajoute l'édition des Rapports du Comité de Veille Économique (COVEC) dont le 3ème a fait l'objet d'une médiatisation. Aussi, des supports de communication du Plan IMPACT 2030 et de la Vision 2040 ainsi que des objets promotionnels ont été produits.

Le Guide Investir dans l'UEMOA, le Document Vingt ans de Politique d'Aménagement du Territoire dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (2004-2024) ont été également édités en 2025.

Ces supports ont permis de booster la communication et d'optimiser la visibilité et les relations publiques de la Commission auprès du personnel et des publics externes.

3.5.2 Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union et auprès des Organisations internationales, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des Partenaires Techniques et Financiers, de la société civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leurs juridictions, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets communautaires financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire et auprès du monde universitaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a pris part à diverses réunions tant au niveau du Comité des Ambassadeurs, des Hauts Fonctionnaires qu'au niveau des Sous-Comités.



QUATRIÈME PARTIE

DIFFICULTÉS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES POUR 2026

04

4.1 Difficultés

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration dans l'espace UEMOA, quelques contraintes demeurent et doivent être surmontées. Ce sont notamment :

- l'impact de la poursuite de la crise russo-ukrainienne, à travers notamment la hausse des prix de certains produits de première nécessité ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers d'autres États ;
- le dérèglement climatique ;
- la situation socio-politique dans certains États membres de l'Union ;
- la persistance des non-reversements du PCS par certains États ;
- les tensions commerciales et géopolitiques ;
- la lenteur dans l'application des réformes, notamment celles relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques.

4.2 Défis à relever

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de :

- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel ;
- les incertitudes liées aux crises socio-politiques dans certains États membres de l'Union, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger ;
- la garantie d'un climat socio-économique favorable à un développement économique soutenu et inclusif dans les États membres de l'Union ;
- la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs douaniers et la mise en place de la libre pratique dans les États membres de l'Union ;
- la réforme des dispositions communautaires en matière de concurrence en vue d'assurer une meilleure implication des États membres dans sa régulation ;
- la poursuite des actions de surveillance du marché de l'Union en vue de garantir une concurrence saine, gage de sécurité juridique pour les entreprises ;
- la vulgarisation des mesures d'harmonisation des dispositions et mécanismes sur l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- l'implication des populations bénéficiaires et des entreprises du secteur privé de l'Union à la réalisation des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- la résilience des économies face aux effets néfastes du changement climatique

4.3 Recommandations



Pour lever les obstacles liés aux difficultés ci-dessus citées, des recommandations ont été formulées dont les plus importantes sont les suivantes :

- assurer la viabilité de l'Union et renforcer la résilience des économies ;
- rétablir ou préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres ;
- poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes ;
- renforcer l'exercice de la surveillance multilatérale par l'adoption d'un nouveau Pacte de convergence ;
- renforcer les capacités des États membres sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques ;
- renforcer la production en vue de l'amélioration de la croissance dans la zone de l'UEMOA ;
- faire aboutir le processus de révision du cadre juridique de la concurrence en vue de consacrer un partage des compétences décisionnelles entre la Commission et les États membres ;
- renforcer les actions de surveillance du marché de l'Union en vue de garantir une concurrence saine, gage de sécurité juridique pour les entreprises ;
- accélérer la mise en œuvre du Plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- renforcer le plaidoyer auprès des structures compétentes des États membres pour accélérer le processus de transposition des Directives et la mise en œuvre effective des réformes communautaires, notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement ;
- renforcer les capacités des entreprises du secteur privé de l'Union pour la maîtrise des règles et procédures de réalisation des Partenariats Public-Privé (PPP).

4.3 Perspectives pour 2026

4.3.1. Environnement international

En perspective pour 2026, le taux de croissance économique mondiale resterait quasiment au même niveau qu'en 2025, en s'affichant à 3,1%.

Les pays avancés maintiendraient le rythme de progression de l'activité économique à 1,6% comme en 2025. Aux États-Unis, la progression serait de 2,1% après 2,0% un an plus tôt. Dans la zone euro, la croissance se situerait à 1,1% contre 1,2% en 2025. Au Japon, le taux de croissance passerait de 0,1% en 2025 à 1,6% en 2026.

Dans les pays émergents et en développement, le dynamisme de croissance se maintiendrait avec un taux de 4,0% en 2026, après 4,2% en 2025. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique en 2026 serait de 4,4%, après 4,1% en 2025. Au Nigeria, il est projeté à 4,2% et est attendu à 1,2% en Afrique du Sud.

4.3.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2026, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 6,4%. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+7,5%), Burkina Faso (+6,6%), Côte d'Ivoire (+6,7%), Guinée-Bissau (+5,6%), Mali (+6,3%), Niger (+6,7%), Sénégal (+5,0%) et Togo (+6,5%).

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 3,2% du PIB en 2026. Le déficit global, hors dons, serait de 3,9% du PIB. La réduction de ces déficits s'expliquerait par une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses. Comme en 2025, la consolidation budgétaire serait effective pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo.

Le taux d'endettement de l'Union en 2026 ressortirait à 62,3% contre 62,7% en 2025.

Pour l'année 2026, le solde global des échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA afficherait un excédent estimé à 1 903,1 milliards de francs CFA. Cette évolution s'expliquerait par une légère dégradation des termes de l'échange (-0,5%) et un repli du volume de la production pétrolière (-8,2%), entraînant une croissance plus faible des exportations de biens (+2,8%) comparativement à celle des importations (+5,7%).

Dans ce contexte, le déficit du compte des transactions courantes se creuserait de 0,2 point de PIB, pour atteindre 2,5% du PIB. L'excédent du compte de capital s'élèverait à 1 539,6 milliards, permettant de ramener le besoin de financement à 2 419,5 milliards de francs CFA, en hausse de 42,4% par rapport à 2025. Les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, bien qu'en repli de 23,7%, favoriseraient une couverture du besoin de financement à hauteur de 178,7%.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2026, par les Organes de l'Union, portent sur les différents domaines ci-après :



Gouvernance et convergence économiques

En vue de renforcer l'exercice de la surveillance multilatérale, d'une part et, d'autre part, de respecter les engagements des États membres vis-à-vis des partenaires financiers internationaux et au niveau régional, les réflexions se poursuivent pour doter l'Union d'un nouveau Pacte de convergence. En outre, les actions viseront le renforcement de la résilience des économies de l'Union face aux chocs externes avec notamment la poursuite du projet de création d'un fonds de stabilisation macroéconomique.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres. En matière de fiscalité intérieure, les réformes seront poursuivies pour créer les conditions d'une mobilisation optimale des recettes fiscales afin que les États soient en mesure d'atteindre la cible de 20% du PIB de taux de pression fiscale.

La mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des experts nationaux et de la Commission en matière d'analyse conjoncturelle, de prévision économique et d'analyse d'impact des politiques et des programmes se poursuivront, de même que celle de la feuille de route pour le développement de la plateforme en ligne de la BDSM. Des études économiques seront aussi menées pour apporter un éclairage sur certaines questions d'intérêt commun pour les États membres et l'Union, notamment à l'aide des outils de modélisation macroéconomique et d'analyse d'impact des programmes.

En ce qui concerne spécifiquement la sphère de la commande publique, le projet de directive portant réglementation communautaire des marchés publics permettra d'amorcer les réformes de seconde génération par l'insertion de dispositions sur les Achats Publics Durables (APD) qui introduisent des critères environnementaux et sociaux de participation, d'évaluation et d'attribution des marchés publics.



Promotion du marché commun

En 2026, les actions entamées en 2025 seront poursuivies, notamment la mise en place du régime de la libre pratique, la digitalisation des opérations commerciales et douanières, la promotion des actions en faveur du renforcement des échanges intracommunautaires. Il sera également poursuivi les actions de régulation du marché des biens et services.

Les interventions en lien avec le régime de la libre pratique porteront la mise en œuvre des recommandations formulées par les études réalisées en 2025 et l'achèvement des études en cours. Des projets de textes seront soumis aux autorités compétentes pour adoption après large concertation avec les parties prenantes.

Pour promouvoir les échanges commerciaux, plusieurs textes seront soumis pour adoption, notamment ceux liés à la mise en place de la bourse des produits agricoles et à la promotion des produits locaux. Il sera également évalué l'initiative « Mois d'octobre Mois du consommer local ». Le renforcement des capacités en faveur de la digitalisation des documents commerciaux et douaniers sera poursuivi.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations, de même que les actions de vulgarisation de la législation communautaire sur la concurrence seront poursuivies. Les réformes engagées, relatives au cadre juridique communautaire de la concurrence en vue de consacrer un partage des compétences décisionnelles entre la Commission et les États membres, seront poursuivies.



Aménagement du territoire, des infrastructures et des services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale, à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis en 2026. L'accent sera mis sur la recherche de financement pour la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA avec les réunions de proximité avec les Partenaires Techniques et Financiers prévues en 2026.

Concernant l'ORASTEC, sa formalisation, à travers une décision de la Commission, permettra aux États de mettre en place les antennes nationales. Ces dernières permettront de garantir le dispositif de remontée, de validation des données et le fonctionnement optimal de l'ORASTEC. Pour le volet urbain, la Commission poursuivra le processus d'adoption de la Directive relative à l'harmonisation des règles d'immatriculation foncière en milieu urbain. Il est également prévu la réalisation d'une importante étude sur les villes secondaires.

Au titre de l'appui au processus de décentralisation, les réunions d'information et de plaidoyer en faveur de la décentralisation financière vont se poursuivre. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, l'élaboration des SATI va se poursuivre de même que la recherche de financements pour leur mise en œuvre.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies en 2026. La réalisation des études routières sera poursuivie en vue d'aider les États à mobiliser les financements pour la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport. Le schéma directeur autoroutier sera finalisé et soumis pour adoption.

La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles elle intervient directement. L'observatoire des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcé pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire. La Commission de l'UEMOA poursuivra le processus d'opérationnalisation effective des PCJ ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de Développement Conjoint (ADC) signé avec le partenaire Africa50.

Les activités de suivi de la mise en application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport des marchandises dans les États membres de l'UEMOA seront relancées en 2026.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires et des services de transport ferroviaire modernes, la Commission poursuivra la coordination des projets ferroviaires régionaux. Il est prévu en 2026, une étude sur la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement des projets ferroviaires de l'Union.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur le lancement de la mise en œuvre du Programme de Renforcement du Transport Aérien (PRTA) en vue de l'amélioration de la mobilité aérienne dans l'Union et du renforcement des capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, à travers l'élaboration d'un schéma directeur de développement aéroportuaire de l'Union ; la

finalisation du plan communautaire de sécurité de l'aviation civile et du programme de formation des inspecteurs nationaux et régionaux, la réalisation de l'étude sur la viabilité des compagnies aériennes de l'Union ; la réalisation de l'étude pour l'élaboration de la stratégie communautaire pour le renforcement des capacités de formation dans les métiers de l'aviation ; le renforcement de l'appui à la certification des exploitants d'aérodromes, d'aéronefs, de centres de formation aéronautique et d'organismes de maintenance ; la poursuite des activités pour l'adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile, de ses textes d'application et des autres textes de transport aérien ; la poursuite des activités de renforcement des capacités de supervision des États ainsi que le renforcement de la coopération internationale en matière d'aviation civile.

En ce qui concerne le transport maritime, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la réduction du taux de fret, l'harmonisation de la réglementation communautaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.



Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé en 2026, les actions porteront sur la révision de la Politique Industrielle Commune, la contribution à la mise en place de pôles de compétitivité industrielle, la réflexion à la mise en place d'un système d'information industrielle, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Amélioration du Climat des Affaires, la mise en œuvre de la Stratégie d'encadrement des PPP, la poursuite de la mise en œuvre du projet investir dans l'UEMOA, la mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur privé et de la Stratégie de Dialogue Public-Privé par les instances de l'Union, notamment les activités inscrites dans le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ».

Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'organisation des séminaires nationaux d'information et de sensibilisation sur les textes relatifs au secteur seront poursuivis. Il est prévu la planification de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA Phase 2), l'appui aux États dans le cadre de l'organisation des manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, l'appui à la mise en œuvre du Plan d'actions du Réseau des Chambres Nationales des Métiers de l'Artisanat de l'UEMOA ainsi que la tenue de la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat (CCRA).



Développement de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2026 mettront l'accent sur : (i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques ; (ii) le renforcement et la consolidation du Système d'Information Énergétique (SIE) ; (iii) la mise en œuvre des actions de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace communautaire ; (iv) l'animation du cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation dans le domaine de l'énergie électrique et (v) l'accompagnement du consortium des centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la SDPE, les actions à entreprendre visent spécifiquement à :

- assurer le fonctionnement des organes de gouvernance de la SDPE, notamment l'Unité de Coordination Régionale et les Comités Nationaux de Suivi des Projets ;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'actions de mobilisation des promesses de financement des projets de la SDPE ;
- opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets des pôles énergétiques et de la mobilisation des financements ;
- apporter un appui aux États membres dans la préparation des projets et leur réalisation.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur la poursuite de vulgarisation et la sensibilisation sur les deux (2) Directives relatives à : (i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs, et (ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments.

Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur la mise en œuvre de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA, le renforcement de l'expertise nationale (y compris l'appui à la recherche-développement et le transfert de compétences) et l'appui au développement des mini-réseaux solaires pour l'accès à l'électricité des populations vivant en zones rurales dans les États membres.



Mines et hydrocarbures

En matière de valorisation des ressources minérales en 2026, il est envisagé l'adoption des Règlements d'exécution du Code minier communautaire, des trois (3) textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres, de la

Décision et du règlement intérieur relatifs à la création d'un Comité Consultatif Régional des acteurs du secteur des hydrocarbures des États membres.

Le Code minier communautaire fera l'objet d'information et de sensibilisation des États membres, à travers des ateliers nationaux.

Il sera mené une étude de conception et de réalisation d'un système régional d'information sur le secteur extractif.

Le renforcement des capacités des administrations publiques et des acteurs privés intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivi pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales.

Le programme régional relatif à la filière phosphates-engrais connaîtra également un début de mise en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ».



Développement de l'économie numérique

Les perspectives pour l'année 2026 porteront essentiellement sur la poursuite des sessions de formation avancée en droit international, l'accompagnement des États membres dans le processus de financement des projets du Programme Régional de Développement de l'Économie de l'UEMOA (PRDEN) et le démarrage du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA).

La Commission de l'UEMOA espère finaliser l'adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. La finalisation dudit projet est prévue pour être conjointement menée avec la Commission de la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) de la Banque mondiale



Agriculture, ressources en eau et environnement

Dans le cadre de la consolidation des acquis engrangés, la Commission se mobilisera en faveur de la mise en œuvre des programmes opérationnels riz et coton-textile issus des livres blancs, ainsi que des programmes opérationnels support en lien avec la gestion des intrants agricoles et la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans le cadre de la gouvernance de la sécurité alimentaire, les efforts seront maintenus en direction de l'animation des cadres de validation technique et politique des informations agricoles et sur la sécurité alimentaire (RPCA, PREGEC, etc.) et du renforcement des instruments régionaux d'intervention d'urgence dont la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA), ainsi que le suivi et la coordination de Plans Nationaux de Réponses dans les États membres.

Dans le domaine des productions animales, les enseignements tirés de la mission d'analyse stratégique et de benchmarking des filières de l'écosystème protéines animales seront mis à profit pour le démarrage du processus de dialogue et de mobilisation des différentes parties prenantes des filières de l'écosystème protéines animales pour mieux aborder les phases d'accélération et de consolidation du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 ».

Pour ce qui est des ressources pastorales, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre du PRAPS-2, et l'opérationnalisation de l'Observatoire des Systèmes d'Élevage Mobiles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (OSEMAOS) qui permettra, entre autres, de produire des notes d'aide à la décision pour éclairer les Autorités de la région.

Au titre de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, il sera poursuivi l'appui financier aux États membres pour la lutte contre le Charbon bactéridien ainsi que le renforcement des capacités des Services vétérinaires pour l'application effective du Règlement n°02/2024/CM/UEMOA établissant les règles relatives à l'application des mesures sanitaires du domaine vétérinaire dans l'UEMOA et ses textes d'application.

Concernant la gestion durable des ressources halieutiques, les perspectives d'actions porteront sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture, le renforcement de la collecte et du traitement des données statistiques sur la pêche, le renforcement de la concertation entre les acteurs des filières halieutiques de la pêche artisanale, l'intensification des interactions entre scientifiques des huit États membres à travers le Réseau communautaire des centres de recherche, la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture et le renforcement du positionnement de l'UEMOA dans les dynamiques régionales et continentales.

Relativement à la pharmacie vétérinaire, l'évaluation des dossiers de demande d'homologation sera poursuivie pour accroître le nombre des médicaments vétérinaires de qualité dans l'espace communautaire. En outre, les activités d'inspection et de contrôle de qualité seront poursuivies en dotant chaque État membre d'un plan national afin de renforcer la surveillance des médicaments vétérinaires sur le terrain. Ces actions seront renforcées par (i) la poursuite du processus d'adoption des nouveaux textes et du référentiel des bonnes pratiques de distribution des médicaments

vétérinaires au sein de l'Union ainsi que (ii) la mise en place d'un système de pharmacovigilance dans les États membres pour la surveillance des effets indésirables des produits mis sur le marché.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles et des ressources en eau, les interventions porteront sur le démarrage de l'initiative pour le Développement, la Résilience et la Valorisation des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest et au Sahel (DREVE) qui sera financée par la Banque mondiale. Les interventions porteront également sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale à travers, d'une part, la poursuite du processus de formulation des projets, de la mise en œuvre des activités du programme NaturAfrica, Phase 1 Afrique de l'Ouest, le fonctionnement et l'institutionnalisation de l'Observatoire Régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), la poursuite du processus d'élaboration de la Directive sur la lutte contre la criminalité environnementale, ainsi que la poursuite des activités en lien avec la prévention des risques biotechnologiques.

Pour accroître la résilience des communautés et des zones côtières, les efforts seront consentis dans la consolidation des acquis du projet WACA ResIP 1 et l'amélioration des performances du Projet WACA ResIP2.

Les efforts d'harmonisation des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA se poursuivront à travers la diffusion et l'appropriation du Règlement y relatif et à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale au profit des États membres.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités techniques du Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de polluants organiques persistants et de mercure dans les États membres de l'UEMOA se poursuivra en collaboration avec les parties nationales concernées. Les résultats des études validées dans le domaine de la gestion des déchets (déchets biomédicaux et DEEE) vont être diffusés, le plan d'actions et la stratégie validés seront mis en œuvre. Les projets de textes communautaires relatifs la gestion des déchets (déchets biomédicaux et DEEE) seront introduits dans le circuit d'adoption par les instances appropriées au sein l'Union.



Culture et tourisme

En 2026, sur le plan culturel, les actions porteront sur la promotion des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et la mobilisation des partenaires pour l'opérationnalisation du Fonds Crédit Culture-UEMOA dans le cadre de la poursuite des efforts de structuration du marché régional des biens et services culturels. Il est également prévu l'accompagnement des États dans la transposition des Directives adoptées dans le secteur et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le Tourisme, après le bilan qui a été fait en 2025 sur le chantier de la mise en place du Compte Satellite du Tourisme (CST), il sera question de poursuivre en 2026 les efforts d'accompagnement des États membres par un renforcement des équipes nationales interinstitutionnelles. Il sera par ailleurs utile d'entamer les réflexions sur l'élaboration du livre blanc du Tourisme et sur l'initiative de l'organisation d'un Salon International du Tourisme dans l'espace communautaire.



Développement humain

En 2026, les priorités en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle seront résolument tournées vers l'innovation et la coopération régionale et l'intégration des systèmes d'enseignement supérieur. Le développement et le déploiement des Pôles régionaux de Formation et de Recherche (PFORE) et de mise en place de technopôles d'innovation marqueront une avancée significative. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités institutionnelles, pédagogiques et organisationnelles des États membres, en préparation du baccalauréat harmonisé prévu pour 2027. Un plan de transformation de l'Université Amilcar Cabral est attendu ainsi que la validation institutionnelle du Plan stratégique pour l'emploi des personnes handicapées. Il est, par ailleurs, prévu l'élaboration d'une stratégie pour le développement de la qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Un programme dédié à la jeunesse et à la citoyenneté sera également lancé.

Dans cette dynamique, l'initiative des collèges communautaires nord-américains, intégrée dans le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels, sera déployée. Parallèlement, la deuxième phase du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) dans l'espace UEMOA sera finalisée afin de doter les pays de formations mieux adaptées aux défis économiques et technologiques de demain. L'élaboration des outils pour la formation de 5 000 jeunes pour le développement de compétence, qui importent, est prévue de même que la mise en place d'un Cadre régional de validation des acquis de l'expérience. Il sera aussi question de réfléchir

sur le financement de la formation professionnelle.

Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur (i) le renforcement des capacités des États membres en matière de coordination, de prévention et de réponse aux épidémies, (ii) l'accélération de la mise en œuvre du projet de centres de soins spécialisés de haut niveau de l'UEMOA et (iii) l'amélioration de la disponibilité des médicaments de qualité dans l'Union.

En matière de Genre, la priorité sera accordée en 2026 à la prise en compte du Genre dans la phase d'amorçage du Plan Stratégique « IMPACT 2030 ». De même, il sera poursuivi la mise en œuvre des réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension genre dans les États membres et les Organes de l'Union. Il s'agira, entre autres, de finaliser l'implémentation du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les États membres et l'intégration des modules sur la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans les *curricula* des Écoles Nationales d'Administration (ENA).



Mise en œuvre du chantier « paix et sécurité de l'UEMOA »

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation du projet 2i-PPF qui est à sa phase de croisière de mise en œuvre. À cet effet, les États membres sont invités à prendre les dispositions nécessaires au niveau national pour une implication de toutes les parties prenantes. Il est fortement attendu de chaque État l'opérationnalisation de son centre d'exécution. En outre, un accent particulier devra être mis sur la résorption des difficultés constatées sur certains sites lors de la mission de collecte de données : instabilité des réseaux téléphoniques, manque d'infrastructures, non-disponibilité de l'eau et du courant électrique, non-disponibilité des titres de propriété, levées topographiques rendues complexes par la densité de la végétation.

L'accent sera mis en 2026 sur trois (3) axes importants, à savoir :

- le renforcement de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans l'espace UEMOA : il s'agira pour l'UEMOA d'appuyer ses États membres dans leurs stratégies de lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et les autres formes de criminalités organisées dont le grand banditisme, les trafics en tous genres, la circulation illicite des armes et la cybercriminalité ;
- l'anticipation et la prévention des crises et conflits : il s'agira de renforcer la prévention des crises et conflits en se basant, entre autres, sur la coopération sécuritaire afin de garantir la sécurité intérieure et celle des investissements ;
- la consolidation de la paix et la reconstruction : la consolidation de la paix repose sur des actions à long terme visant à transformer les causes structurelles des crises et conflits en opportunités de développement et de coopération.



Développement de la statistique régionale

L'année 2026 sera mise à profit pour la collecte des données de la vague 2 de la troisième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages et le traitement des données de ladite enquête. Les données de cette enquête permettront d'actualiser les informations sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages de l'Union.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités de renforcement de la diffusion des données au sein de l'Union se poursuivront avec le développement et la mise à jour du portail régional de données ouvertes et l'appui aux États membres pour des portails nationaux opérationnels.

L'appui à l'École Nationale Supérieure de la Statistique d'Abidjan (ENSEA), à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) - volet Commission de l'UEMOA, permettra de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux dans plusieurs thématiques statistiques et le développement de nouvelles offres de formation.



Actions de communication

Dans le domaine de la communication, en 2026, l'accent sera mis sur la visibilité des chantiers de l'UEMOA, notamment la vulgarisation de la Vision prospective 2040 de l'Union et celle du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » au niveau des Organes de l'Union, des Institutions spécialisées et dans les États membres.

Mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 »

Dans le cadre de l'amorçage du démarrage du nouveau Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 », la Commission mettra l'accent notamment sur les actions suivantes :

- la finalisation des livres blancs et des programmes régionaux dans les filières prioritaires pilotes telles que le coton-textile-habillement et le riz ;
- l'élaboration, dans le domaine des industries légères et extractives, des livres blancs notamment sur les engrais ;
- l'élaboration des livres blancs en matière de services à forte valeur ajoutée notamment en logistique ;
- la poursuite du renforcement du marché commun à travers la promotion du régime de la libre pratique, la poursuite de la réforme du cadre juridique et institutionnel de la concurrence et la mise en place d'un mécanisme d'alerte pour les entraves à la libre circulation ;
- la poursuite de l'amélioration du cadre macroéconomique à travers l'adoption du nouveau Pacte de convergence incluant des clauses dérogatoires et l'opérationnalisation du fonds de stabilisation macro-économique ;
- le démarrage des actions préliminaires dans le cadre de la transformation de la Commission et la fluidification pour un gain en agilité dans les processus de décision ;
- le re-engineering des procédures critiques (Process Services Administratifs et Financiers, Process RH) en référence à l'approche par les risques.

Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires pour juger les affaires pendantes et des audiences extraordinaires, notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que sur le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA. En effet, la tranche annuelle du Plan d'actions 2025-2027 de la CCR s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'année 2025 avec une hausse des activités, dont la mise en œuvre nécessitera une large implication de ses membres.

La réalisation des activités permettra d'amplifier les avancées enregistrées et de faire de la CCR-UEMOA un partenaire stratégique de la Commission et un acteur clé de promotion et de développement d'un secteur privé communautaire.

Pour accompagner cette dynamique, il est prévu durant l'année 2026 : (i) le renforcement des capacités du personnel de l'équipe technique et des membres élus de l'Institution et (ii) le déploiement de nouvelles activités à fort impact sur la compétitivité des entreprises de l'Union.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) poursuivra la mise en œuvre des deux programmes régionaux sur la coopération transfrontalière et la décentralisation financière au profit des collectivités territoriales. Dans la nouvelle feuille de route du CCT, il est également prévu l'élaboration d'un plan stratégique. Les activités prévues en 2026 portent principalement sur :

- le lancement du PCTL phase 3 avec l'appui de la Commission et de la Coopération suisse ;
- l'opérationnalisation du système de gestion des connaissances ;
- l'organisation d'un forum régional sur la décentralisation et la gouvernance locale
- la mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2029.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA. En effet, le la tranche annuelle du Plan d'actions 2025-2027 6 de la CCR s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'année 2025 avec une forte

augmentation des activités, dont la mise en œuvre nécessitera une large implication de ses membres.

La tranche annuelle 2026 du Plan d'actions 2025-2027 permettra d'amplifier les avancées enregistrées mais surtout de faire de la CCR-UEMOA un partenaire stratégique de la Commission et un acteur clé de promotion et du développement d'un secteur privé communautaire intégré, résilient et porteur de croissance inclusive et durable.

Pour accompagner cette dynamique, il est prévu durant l'année 2026 : (i) le renforcement des capacités du personnel de l'équipe technique et des membres élus de l'Institution et (ii) le déploiement de nouvelles activités à fort impact sur la compétitivité des entreprises de l'Union.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.



CONCLUSION

La Commission de l'UEMOA et les autres Organes de l'Union ont déployé en 2025 des efforts dans la mise en œuvre des chantiers communautaires pour l'atteinte des objectifs prévus par le Traité révisé et conformément aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement dans le cadre de l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Ces chantiers communautaires ont été renforcés et concrétisés à travers le démarrage de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » pour lequel l'année 2025 constitue l'année d'amorçage.

Ce Plan Stratégique 2025-2030 représente un jalon essentiel dans le processus de réalisation de la Vision prospective 2040 de l'Union et permettra d'offrir des perspectives durables et désirables à une population jeune en attente de signaux forts à travers l'accélération de la transformation structurelle des économies de l'UEMOA.

Les performances de l'Union enregistrées en 2025 sont en baisse par rapport à celles de 2024. Ainsi, le taux d'exécution financière des Organes de l'Union, au titre de l'année 2025, est estimé à 86,58% contre 89,59% en 2024, soit une baisse de 3,01 points de pourcentage. Quant au taux d'exécution physique, il est de 87,13% en 2025 contre 89,97% en 2024, soit une baisse de 2,84 points de pourcentage.

Ces contre-performances par rapport à 2024 se justifient par les multiples crises que traversent les États membres de l'Union, notamment la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers les autres États environnants, la situation socio-politique dans certains États membres de l'Union et le ralentissement du reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par certains États membres, principale source de revenus des Organes de l'Union.

Les Organes de l'Union ont mis en œuvre leurs activités en 2025 dans un contexte plus favorable où la croissance économique de l'Union se situerait à 6,7% contre 6,2% en 2023, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2025 serait nul contre 3,5% en 2024.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2026 sera marquée essentiellement par la poursuite des activités par les Organes de l'Union.

L'année 2026 sera marquée par l'amorçage et l'accélération de la mise en œuvre de son nouveau Plan Stratégique 2025-2030 « IMPACT 2030 ».

ANNEXES

Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et sous-domaine par État membre au titre de l'année 2025

	DOMAINES/SOUS-DOMAINES	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE-BISSAU	MALI	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO	UNION 2025	UNION 2024	ÉCART 2025/2024
	Taux moyen de mise en œuvre des textes	**73,08**	**88,70**	**84,54**	**48,17**	**80,06**	**76,10**	**76,45**	**68,68**	**74,47**	**77,27**	**-2,80**
I	**GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE (26 textes)**	**83,40**	**95,81**	**89,32**	**53,07**	**90,48**	**85,30**	**89,32**	**73,45**	**82,52**	**87,72**	**-5,21**
1.1	PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (8 textes)	87,50	100,00	87,50	59,38	100,00	100,00	86,25	100,00	**90,08**	**90,08**	**0,00**
1.2	LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT) (1 texte)	70,00	100,00	80,00	0,00	100,00	90,00	100,00	0,00	**67,50**	**95,00**	**-27,50**
1.3	HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES (8 textes)	91,23	94,35	84,23	44,00	84,64	68,13	82,50	85,67	**79,34**	**77,72**	**1,62**
1.4	STRUCTURES NATIONALES DU SYSCOA (4 textes)	77,50	90,00	100,00	72,50	82,50	82,50	81,25	90,00	**84,53**	**85,94**	**-1,41**
1.5	SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (5 textes)	90,79	94,69	94,87	89,46	85,25	85,85	96,62	91,56	**91,14**	**89,89**	**1,24**
II	**MARCHÉ COMMUN (42 textes)**	**70,41**	**82,35**	**86,62**	**62,58**	**82,90**	**78,69**	**73,04**	**67,17**	**75,47**	**75,46**	**0,01**
2.1	FISCALITÉ INTÉRIEURE (15 textes)	91,67	91,67	85,00	71,00	81,00	93,33	92,67	93,00	**87,42**	**85,88**	**1,54**
2.2	UNION DOUANIÈRE (11 textes)	92,27	92,60	94,36	77,60	91,00	97,00	99,09	99,09	**92,88**	**91,50**	**1,38**
2.3	CONCURRENCE (2 textes)	30,00	37,50	73,75	0,00	60,00	36,25	0,00	0,00	**29,69**	**33,59**	**-3,91**
2.4	RÉGIME PRÉFÉRENTIEL COMMUNAUTAIRE (6 textes)	97,50	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	**99,69**	**99,48**	**0,21**
2.5	LIBERTÉ DE CIRCULATION (8 textes)	40,63	90,00	80,00	64,29	82,50	66,88	73,44	43,75	**67,68**	**66,87**	**0,81**
III	**RÉFORMES SECTORIELLES (64 textes)**	**65,43**	**87,94**	**77,69**	**28,86**	**66,80**	**64,32**	**66,99**	**65,42**	**65,43**	**68,62**	**-3,19**
3.1	TRANSPORTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE (26 textes)	77,77	89,88	79,62	61,92	78,83	81,71	90,38	85,96	**80,76**	**80,08**	**0,67**
3.2	TÉLÉCOMMUNICATIONS (7 textes)	100,00	99,29	100,00	47,86	100,00	97,86	98,57	93,93	**92,19**	**91,21**	**0,98**
3.3	AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE, ENVIRONNEMENT ET EAU (6 textes)	91,92	93,13	85,92	34,85	96,33	69,31	89,62	90,00	**81,38**	**85,69**	**-4,30**
3.4	DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (12 textes)	52,33	88,67	88,33	28,33	65,00	82,00	70,33	50,67	**65,71**	**61,67**	**4,04**
3.5	CULTURE ET TOURISME (8 textes)	38,33	81,11	72,22	27,78	37,50	30,00	67,78	49,44	**50,52**	**63,64**	**-13,12**
3.6	ARTISANAT ET QUALITÉ (2 textes)	66,00	68,50	32,75	1,25	76,25	43,50	32,25	71,25	**48,97**	**64,34**	**-15,38**
3.7	ÉNERGIE ET MINES (3 textes)	31,67	95,00	85,00	0,00	13,67	45,83	20,00	16,67	**38,48**	**33,69**	**4,79**

Source : Commission UEMOA-Revue annuelle, édition 2025

Innoprox Management : +226 25 40 28 58

COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : +226 25 31 88 73 à 76
E-mail : commission@uemoa.int
Site web : http://www.uemoa.int

https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/
https://x.com/UEMOA_officiel
https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel